

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**CONTRIBUTIONS DES INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS RURALES : CAS DES MUTUELLES
DE SOLIDARITÉ (MUSO) DANS LA COMMUNE DE PORT-DE-PAIX (HAÏTI)**

**MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
comme exigence partielle
du programme de maîtrise en développement régional**

PAR

CARLINE DESTILUS

Décembre 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

REMERCIEMENTS

Il m'est impératif tout d'abord de remercier le Seigneur qui m'a donné vie et courage pour réaliser cette présente recherche. Il m'est aussi agréable de faire une mention spéciale à mon directeur, Carol Saucier, et à ma codirectrice, Pauline Côté, mes infatigables conseillers scientifiques, pour leurs commentaires éclairants.

Je veux remercier aussi, toutes les institutions et tous les gens qui m'ont aidée à un degré ou à un autre à l'élaboration de ce mémoire. Je veux tout particulièrement adresser des mots de remerciements :

À madame Élisabeth Haghebeart du Centre d'aide à la réussite (CAR) pour son appui dans la correction du texte.

Au Collectif de financement populaire pour son appui dans la préparation du terrain.

À M. Morin Cinéus, responsable d'Action contre la Misère du Nord-ouest, pour son appui logistique.

À mon époux, Pierre André Chéry, pour son support constant, ses mots d'encouragement et affectifs ainsi qu'à mes parents pour leur support moral.

Je suis également redevable au Programme canadien de bourses de la francophonie qui m'a permis de réaliser cette maîtrise.

RÉSUMÉ

Le milieu rural haïtien fait face à de nombreuses difficultés dont l'accès des paysans aux financements qui peuvent leur permettre de satisfaire leurs besoins socio-économiques. L'essentiel de l'offre de financements y est assuré par les usuriers, appelés notables, à un taux d'intérêt exorbitant au point que les paysans les qualifient de coup de poignard. Dans ce contexte, les petits paysans sont soumis à un cycle d'endettement les engageant dans une voie de paupérisation. Pour lutter contre cette tendance, ont été mises en place avec l'appui de la société civile, des initiatives d'économie populaire solidaire appelées *mutuelles de solidarité* considérées comme des moyens de structurer le milieu et d'y offrir dans de bonnes conditions des financements pouvant contribuer favorablement aux situations socio-économiques des individus.

Cette économie populaire solidaire, à l'instar du secteur de l'économie sociale est assez controversée : certains y voient un moyen d'insertion ou de réinsertion des citoyens dans la vie sociale et économique, et un instrument de développement local pour les pays du sud; d'autres y reconnaissent un outil de gestion de la pauvreté. L'objectif de cette recherche est d'identifier et d'analyser, par une méthodologie qualitative axée sur l'entrevue avec les différents acteurs impliqués, les apports des mutuelles de solidarité sur les conditions de vie des individus et sur les communautés rurales.

Les résultats de cette recherche ont démontré qu'en dépit des faiblesses des mutuelles sur le plan de la formation des membres, de la gestion administrative et des financements qu'elles ont pu contribuer à la satisfaction des besoins de leurs membres par l'attribution du crédit à une communauté victime d'inégalité en terme d'accès aux financements. Elles ont aussi contribué à la revitalisation économique du territoire par la création ou le développement d'activités économiques notamment le petit commerce. Le mode de fonctionnement des MUSO dépasse une logique de survie ou de débrouille. Elles contribuent à l'épanouissement de leurs membres, à l'émergence de leaders et s'engagent, par leur implication dans la politique, dans une lutte de requalification du milieu rural haïtien.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
RÉSUMÉ.....	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES CARTES	viii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE PREMIER	3
PROBLÉMATIQUE ET CONTEXTE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE.....	3
1.1. Le cadre général de la recherche.....	3
1.1.1. Quelques considérations sur les conditions de vie en milieu rural.....	5
1.1.2. Panorama du financement rural en Haïti	7
1.2. Cadre théorique.....	12
1.2.1. L'économie sociale.....	12
1.2.2. L'économie solidaire	18
1.2.3. L'économie sociale au Sud : l'économie populaire et solidaire	19
1.2.4. Les champs de pratique du secteur de l'ESS et populaire	22
1.2.5. Les caractéristiques communes de l'économie populaire, sociale et solidaire	24
1.2.6. La Mutualité	25
1.2.7. L'économie sociale haïtienne.....	26
1.3. Économie populaire et solidaire et développement local	27
1.3.1. Le développement local.....	28
1.3.2. Les liens entre l'économie populaire, sociale et solidaire et le développement local	33
1.4. Les MUSO dans la dynamique de développement local: quels apports pour les milieux ruraux haïtiens?.....	39
1.5. Conclusion	40
CHAPITRE II.....	44
MÉTHODOLOGIE.....	44
2.1. Objectifs de la recherche.....	44

2.2.	Questions et hypothèses de recherche	45
2.3.	Méthodologie	47
2.3.1.	Stratégie de recherche : étude de cas	48
2.3.2.	La population visée par l'enquête	49
2.3.3.	Terrain de recherche	50
2.3.4.	Échantillonnage	54
2.3.5.	Stratégie de préparation du terrain d'étude	58
2.3.6.	Procédure de collecte des données	59
2.3.7.	Procédure d'analyse des données	61
2.4.	Considérations éthiques	63
CHAPITRE III		65
RÉSULTATS ET ANALYSE		65
3.1.	Contexte d'émergence des mutuelles de solidarité en Haïti	65
3.1.1.	Motifs de mise en place des mutuelles de solidarité	67
3.1.2.	Analyse des motifs de mise en place	69
3.2.	Objectifs des MUSO	70
3.3.	Mode de fonctionnement	71
3.3.1.	Une organisation de proximité	74
3.3.2.	Le processus de prise de décision	77
3.3.3.	Gestion administrative	79
3.3.4.	Le mécanisme de fonctionnement du crédit dans les mutuelles de solidarité	80
3.3.5.	L'affectation des surplus	84
3.4.	Refinancement : utilité et enjeux pour l'autonomie et la vie des MUSO	84
3.5.	Performance socio-économique	87
3.5.1.	La vie associative et la solidarité au sein de la mutuelle de solidarité	90
3.6.	Contribution des MUSO aux conditions de vie des individus	91
3.6.1.	Les contributions économiques des MUSO aux conditions de vie des individus	91
3.6.2.	Retombées sur les conditions sociales de vie des individus	96
3.7.	Rapport au développement local	99
3.7.1.	Mutuelles de solidarité et territoire	100
3.7.2.	Réseautage	102
3.8.	Défis et contraintes	112
3.8.1.	Les impacts du séisme sur le fonctionnement des MUSO	114

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	116
RÉFÉRENCES.....	123
LISTE DES ENTREVUES RÉALISÉES	131
ANNEXE 1	133
Guide d’entrevue - Partenaires Mutuelle de solidarité.....	133
ANNEXE 2	135
Guide d’entrevue - dirigeants mutuelles de solidarité.....	135
ANNEXE 3	136
Guide d’entrevue - membres de la mutuelle de solidarité.....	136
ANNEXE 4	139
Tableau des indicateurs d’analyse	139

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des institutions partenaires des MUSO dans le Nord-Ouest	57
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon des membre de MUSO interrogés	60
Tableau 3 : Modalités d'opération du crédit dans les mutuelles de solidarité	82
Tableau 4 : Portrait financier des mutuelles de solidarité en 2003	89
Tableau 5 : Évolution de quelques indicateurs pour les mutuelles de solidarité de Port-de-Paix	89
Tableau 6 : Évolution du profil des MUSO retenues (2006-2009).....	95
Tableau 7 : Évolution des indicateurs financiers des MUSO sous enquête (2006- 2009)	96
Tableau 8 : Nature des relations des mutuelles avec des organismes du milieu.....	105

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte de la République d'Haiti	53
--	----

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACLAM	Action Contre la Misère
ANIMH	Association Nationale des Institutions de Microfinance en Haïti
ASEC	Association de la Section Communale
BCA	Bureau de Crédit Agricole
BCRS	Bureau de Crédit Rural Supervisé
BNDAI	Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CNC	Conseil National des Coopératives
CNFP	Conseil National de Financement Populaire
COFIP	Collectif de Financement Populaire
ECVH	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti
FIDES	Fonds International de Développement Économique et Social
FMI	Fonds Monétaire International
IDAI	Institut de Développement Agricole et Industriel
IHCAI	Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement

INTRODUCTION

Le contexte socio-économique d'Haïti révèle un État faible dans l'offre de certains services notamment dans le milieu rural longtemps qualifié sous un terme péjoratif de pays « en dehors ». Selon Chambers (1990), le monde rural est soumis à des difficultés énormes dans l'histoire de son développement et il abrite plus de la moitié de la population de la planète terre (Bruno Jean, 1987). L'histoire a montré qu'il y a un déficit dans la prise en compte des spécificités du milieu rural et particulièrement dans les pays en voie de développement.

Le problème d'accessibilité aux services financiers de base dans de bonnes conditions constitue un handicap en matière de financement dans le milieu rural haïtien remettant en cause la situation sociale et économique des individus. Néanmoins, ce milieu a développé une certaine résilience face aux contraintes diverses qui s'appuie sur le secours mutuel et la coopération.

C'est dans ce contexte que ce pays connaît depuis plus d'une décennie une autre réalité dans le développement des associations : de nouvelles formes de solidarité et d'entreprises communautaires y ont émergé. À l'instar des autres structures associatives ou communautaires, les mutuelles de solidarité se sont créées dans le milieu rural en particulier en Haïti. Selon Develtere (1998 : 17), il y a une nébuleuse de petites et moyennes initiatives dans la plupart des régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine

qui très souvent « fonctionnent sans reconnaissance officielle, mais constitue une réponse populaire à la transformation d'un État – providence en un État squelette aux fonctions limitées. » Ces initiatives seraient regroupées sous le vocable d'économie sociale au Nord, populaire et solidaire au Sud. Cette économie populaire dépasse une simple stratégie de survie et pourrait contribuer à un autre développement.

Depuis 1997 avec l'appui de la société civile, les mutuelles de solidarité ont émergé dans les dix départements du pays. Elles visent à offrir aux adhérents des services financiers et à améliorer leurs conditions de vie. Néanmoins, nous ne connaissons pas leurs retombées sur le monde rural et sur son développement. C'est pourquoi nous avons choisi d'analyser la contribution de ces pratiques de l'économie populaire sociale sur le développement local dans les communautés rurales.

Dans le premier chapitre, nous présentons les cadres général et théorique de notre recherche. Nous y définissons les concepts propres à notre recherche tels que l'économie solidaire, sociale et populaire. Nous présentons les caractéristiques communes entre ces concepts apparentés. Ensuite, nous présentons les relations entre l'économie solidaire populaire et le développement local. Dans le deuxième chapitre, nous présentons les questions et les objectifs de la recherche ainsi que notre cadre méthodologique. S'ensuit le troisième chapitre dans lequel nous effectuons la présentation des résultats analysés et discutés en fonction de nos questions de recherche.

CHAPITRE PREMIER

PROBLÉMATIQUE ET CONTEXTE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre est divisé en deux parties. La première est consacrée à la présentation du cadre général de la recherche. La deuxième partie présente les concepts associés à l'économie sociale, les caractéristiques de chacun d'eux, les rapports entre l'économie sociale et les autres concepts propres au développement local.

1.1. Le cadre général de la recherche

Pays situé dans le bassin des Caraïbes, Haïti est considéré comme le plus pauvre du continent américain. Le document de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) révèle qu'« en 2001, 56 % de la population haïtienne, soit 4,4 millions d'habitants sur un total de 8,1 millions vivaient en dessous de la ligne de pauvreté extrême de 1 \$ US PPA par personne et par jour » (MPCE, 2007 : 31). De plus, la population haïtienne fait face à des inégalités : 40 % des plus pauvres de la population n'ont accès qu'à seulement 5,9 % du revenu total, tandis que les 20 % les plus nantis en captent 68 %. Ainsi, « 80 % de la population ne dispose que de 32 % des revenus et les 2% les plus riches seraient en possession de 26 % du revenu total » (idem).

Selon le rapport du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) de 2002, l'indice de développement humain d'Haïti est le plus faible de l'hémisphère

américain. Le pays connaît un processus de dégradation des conditions de vie de la population. En effet, le Fonds monétaire international (FMI, 2006) rapporte que le produit intérieur brut (PIB) en termes réels par habitant représente aujourd'hui à peine 70 % de celui de 1980, comme conséquence du déclin de la production de plus de 12 % et d'une croissance de la population de plus de 60 %.

Au cours des vingt-cinq dernières années, le déclin de la production et la forte croissance démographique, conjugués à l'absence de politiques publiques appropriées, ont entraîné la paupérisation de la population haïtienne. Il convient de rappeler que les nombreux changements qui se sont opérés dans la structure économique d'Haïti, dans le temps considéré comme un pays à vocation agricole, ont fortement affecté la majorité de la population. La libéralisation du commerce extérieur en 1995, conduite en dehors d'un processus de revitalisation du tissu industriel et de remembrement de la production nationale, a eu un impact négatif sur l'économie nationale.

En effet, Haïti a été victime des politiques néolibérales dans les années 80 renforcées par les pratiques de *dumping* sur les produits agricoles américains vendus à la population haïtienne, qui ont paralysé le secteur agricole au profit du développement du secteur manufacturier orienté vers l'exportation. C'est pourquoi la pauvreté touche particulièrement les ruraux vu qu'ils vivaient jadis de la production locale et qu'ils constituent 62,5 % de la population (FMI, 2006). D'ailleurs, une analyse spatiale de la pauvreté a permis de mettre en relief une répartition très nettement inégale en fonction du milieu de résidence. L'enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH) a démontré que la pauvreté est

d'abord et avant tout un phénomène rural étant donné que 82 % de la population rurale vivait en dessous du seuil de pauvreté de \$ US 2 par jour en 2001 (MPCE, 2004). Elle résulterait de facteurs tant endogènes comme l'incapacité de l'État à redresser l'économie haïtienne qu'exogènes comme la mondialisation. Les performances de l'économie haïtienne au cours de ces deux dernières décennies ont été particulièrement affectées par les crises politiques qui ont marqué la vie nationale et par une série de désastres naturels particulièrement dévastateurs dont le séisme du 12 janvier 2010. Ce dernier a pratiquement ravagé la capitale et certaines villes de provinces et engendre de lourdes conséquences à court et à long terme sur le développement du territoire haïtien. Bref le séisme implique un défi de reconstruction de taille.

1.1.1. Quelques considérations sur les conditions de vie en milieu rural

Selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie en Haïti (IHSI/ECVH, 2001), l'agriculture constitue la principale activité économique de la paysannerie dont la majorité, soit 80 %, a accès à la terre : 82 % des cultivateurs sont propriétaires de la terre qu'ils occupent. Le nombre de paysans sans terre est assez réduit. Néanmoins, le paysan haïtien n'a pas suffisamment d'accès aux moyens de production. Cela a une incidence négative directe sur la rémunération des activités du milieu rural et par suite sur la capacité des ménages ruraux à répondre à leurs besoins financiers, économiques et sociaux. Il en résulte finalement un déclin du secteur agricole haïtien. Le milieu rural haïtien fait face à de nombreuses contraintes : le manque d'infrastructures, l'accès limité au financement, la croissance démographique combinée à la réduction des parcelles de production, la tenure

inadéquate des terres, la sécheresse qui caractérise certaines régions, la faible disponibilité en intrants et finalement l'outillage majoritairement rudimentaire. Selon Develtere et Fonteneau (2004 : 3), « l'exclusion de la population rurale est un problème de taille ».

Parallèlement, sur le plan environnemental, la situation est vraiment critique. Pour répondre aux besoins quotidiens en combustibles, en milieu rural surtout, les gens se livrent à la coupe de bois pour faire du charbon. La fabrication de charbon de bois est une activité économique qui fait vivre beaucoup de paysans en dépit de ses conséquences sur l'environnement. Il en résulte une déforestation quasi complète qui, jointe aux dégâts causés par les nombreux cyclones au cours des six dernières années, constitue un handicap pour le développement de l'agriculture.

Sur le plan social, les indicateurs témoignent de graves insuffisances : l'espérance de vie moyenne se limite à 60,78 ans selon les statistiques, le degré d'alphabétisme de la population 10 ans et plus est de 61,0 % dans l'ensemble du pays (IHSI, ressource électronique). Par contre, il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes : 63,8 % contre 58,3 %. Le degré d'alphabétisme est de loin meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural (80,5 % contre 47,1 %). Le taux de fréquentation scolaire de la population de 6 à 24 ans avoisine 45,9 % selon l'IHSI. Ainsi, nombreux sont les jeunes ou des adultes qui délaissent les campagnes pour aller s'installer dans les centres urbains ou dans la République voisine ou encore à Nassau, aux Bahamas, à Miami, etc. en quête de meilleures conditions de vie.

1.1.2. Panorama du financement rural en Haïti

La situation du financement rural en Haïti est critique. D'après le coordonnateur du Conseil National de Financement Populaire (CNFP, ressource électronique), les montants de crédit alloués au monde rural restent faibles et mal connus. Des interventions publiques et parapubliques ont été faites dans le but de remédier aux problèmes financiers auxquels font face les producteurs ruraux par le biais de programmes de crédit agricole et autres services de financement. Néanmoins, en dépit de la volonté manifestée par l'État pour le financement agricole, ces programmes administrés par des organismes établis se sont soldés par des échecs. D'ailleurs, les faillites des principales institutions publiques qui ont jalonné notre histoire dans l'expérience du crédit rural peuvent en témoigner. Nous voulons citer : l'Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel (IHCAI) en 1952, le Bureau de Crédit Rural Supervisé (BCRS) en 1956, l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) créé en 1961 pour remédier à l'échec de l'IHCAI dans sa mission d'accorder le crédit aux petits planteurs (MARNDR, 2009). Pourtant l'IDAI n'a pas pu être rentable à cause d'un dispositif d'encadrement lourd, complexe et fortement hiérarchisé. L'IHCAI finançait des filières d'exportation et compte tenu de ses exigences sa stratégie n'était pas adaptée aux petits planteurs. Cependant, la chute des cours des produits jointe aux problèmes de paiements et à des problèmes d'ordre politique ont conduit à son déclin. Le BCRS s'adressait à des exploitants relativement importants par rapport à la moyenne des exploitations. La Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI) créée en 1984 (CNFP, 2003) manquait de financement et a rencontré un problème de non-remboursement. En outre, l'échec de cet organisme est attribuable à un financement

inadéquat et à son incapacité de récupérer ses fonds à cause d'un mauvais environnement (MARNDR, 2009).

De toutes ces initiatives financières prises par l'État pour dynamiser la production en milieu rural, seul le Bureau du Crédit Agricole (BCA) demeure encore actuellement. Au cours de la période 1996-2002, le BCA s'est orienté vers le financement des institutions de microfinance comme détaillants et il a octroyé un financement équivalent à la moitié de son portefeuille aux coopératives (MARNDR, 2005). Néanmoins, les coopératives d'épargne et de crédit sont présentes dans les bourgs, mais pas dans les sections communales, dans les montagnes.

Sachant que plus de la moitié de la population haïtienne vit en zone rurale, les besoins des plus pauvres et des populations en milieu rural pour les activités d'épargne et de crédit sont manifestes. Dans ce contexte, le secteur de la microfinance est devenu une alternative, mais « sa concentration dans le milieu urbain ne fait que créer des conditions pour l'extension du crédit usuraire dans les milieux ruraux qui s'offre à plus de 400 % » (Lustin, 2003 : 49). C'est pourquoi, malgré la prolifération de ces structures, on constate en Haïti une très forte inégalité en termes de source de financement, au détriment notamment du secteur rural, cela contribue à la fragilisation du processus de production. Il s'ensuit un rapport d'échange inégal qui entraîne la détérioration des conditions de vie des individus des communautés rurales, un processus de dévitalisation de celles-ci et, au final, l'exode rural.

La précarité dans laquelle évoluent les ruraux haïtiens, notamment le manque de moyens de production et le manque de structures financières appropriées, les contraint à recourir

souvent à l'usurier pour satisfaire leurs besoins financiers. « Seulement 0,0002 % du total des crédits alloués à l'économie par le système bancaire haïtien a été dédié aux activités d'agriculture et de pêche pour l'année fiscale 2006» (CNFP, 2009, ressource électronique). Cela engendre un processus de paupérisation et de décapitalisation dans le milieu rural, précise Nicolas (2004). C'est pourquoi ce dernier a formulé des recommandations qui prescrivent un système de crédit approprié pour contrer l'endettement paysan et favoriser du même coup le développement en milieu rural haïtien.

1.1.2.1. Essor des structures financières associatives mutualistes

Les États des pays du Sud ne sont plus à même d'assurer leur fonction de redistribution (Favreau et Fréchette, 2002a), c'est-à-dire de pourvoir aux besoins socio-économiques de leur population. Dans ce contexte, les populations rurales et urbaines de ces pays sont obligées de développer de nouvelles formes de solidarité et d'entraide dans le souci de trouver des solutions aux problèmes auxquels elles se trouvent confrontées. En Haïti, par exemple, l'impossibilité d'obtenir des services financiers appropriés met la population du monde rural dans une situation de dépendance vis-à-vis des systèmes usuraires traditionnels dont les charges à supporter sont très onéreuses. Ainsi, la thèse de Nicolas (2004) présente le crédit usuraire comme la principale cause de l'endettement paysan et de la paupérisation en milieu rural. La population rurale n'a pas toujours accès au système bancaire. Jacquier (1999) présente cette situation non seulement comme un handicap pour le monde rural dans les pays en développement, mais aussi comme l'une des causes de sa marginalisation économique. La marginalisation bancaire engendre, de surcroît, des conséquences

microéconomiques et macroéconomiques. Aux conséquences microéconomiques de la marginalisation bancaire sont associées la pauvreté et l'exclusion sociale ; sur le plan macroéconomique, la marginalisation bancaire est considérée comme un frein à la mobilisation de l'épargne et au développement local.

C'est dans le contexte de la non-satisfaction des besoins socio-économiques qu'ont émergé des systèmes de solidarité ou d'innovations socio-économiques à base communautaire comme solutions de rechange à la satisfaction des besoins locaux (Develtere et Fonteneau, 2004). Divers facteurs et problèmes du secteur financier formel ont engendré une prolifération associative dans le secteur de l'épargne et du crédit. Par exemple, depuis plus d'une décennie, se développent en Haïti des structures décentralisées de financement dont l'archétype est la mutuelle de solidarité. Ces structures, à l'instar des coopératives, expriment la désarticulation entre, d'une part, un système bancaire inaccessible en raison de ses exigences à la majorité de la population rurale et, d'autre part, une forte demande sociale en financement, mais qui est réprimée.

Les mutuelles de solidarité ont connu une croissance rapide de 1997 à nos jours ; pourtant, seules les coopératives bénéficient jusqu'à aujourd'hui d'une reconnaissance légale et sont soumises à une instance de tutelle. Selon les acteurs impliqués, les mutuelles de solidarité ont pour vocation d'apporter à leurs membres des services financiers et non financiers (épargne, crédit et secours) dont ils sont largement privés par ailleurs, dans l'objectif de changer leur vie par le renforcement de la vie collective. Outre l'objectif de satisfaction de besoins financiers, les promoteurs des mutuelles de solidarité (MUSO) les conçoivent

comme des vecteurs de la structuration du milieu rural et de son développement. D'autres les qualifient «d'outils de changement social, solidaire et d'éducation populaire» (Taillefer, 2007, ressource électronique). Selon l'analyse de Develtere et Fonteneau (2004) sur l'économie sociale haïtienne, ces initiatives s'inscrivent dans le secteur de l'économie sociale.

Le concept d'économie sociale qui a fait son apparition en Europe depuis plus de 150 ans n'a trouvé sa place dans les grands discours politiques en Haïti qu'au cours de l'année 2007. En effet, le gouvernement haïtien, le Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) en partenariat avec le Conseil National des Coopératives (CNC) ont tenu en 2007 un forum sur l'économie sociale pour examiner les possibilités d'apporter une nouvelle dimension à la vie socio-économique de la population haïtienne. Parallèlement, se manifeste du côté de l'État une prise de conscience de l'importance d'une autre approche de développement qualifiée de développement local dont témoigne la tenue des journées « portes ouvertes » depuis l'année 2005. L'un des thèmes au cœur du débat de 2008 était «le financement du développement local». L'accès au capital financier est plus que jamais reconnu comme un facteur clé du développement local.

La situation économique et sociale semble préoccuper plus que jamais les acteurs locaux. La question d'un système de crédit approprié est soulevée comme un frein au processus de paupérisation de la paysannerie haïtienne et comme un vecteur de développement rural. Par ailleurs, les mutuelles de solidarité sont perçues comme des outils financiers appropriés, mais leur contribution au développement du milieu haïtien reste encore méconnue. De ce

fait, il est nécessaire d'examiner les possibilités qu'offre l'économie populaire et solidaire par le biais des mutuelles de solidarité pour contrer la détérioration de la vie socio-économique de la population.

De plus, Favreau et Fréchette (2002a :35), en parlant des expériences de l'économie populaire au Sud ont souligné qu'elles sont relativement nombreuses et insuffisamment connues. Ensuite, elles sont très peu étudiées et analysées et donc sous-estimées quant à leur apport au développement ». La recherche sur les initiatives d'économie populaire et de développement local en Amérique latine demeure encore exploratoire. De ce fait, il faudrait examiner les possibilités qu'offre l'économie populaire et solidaire par le biais des mutuelles de solidarité qui luttent contre la détérioration de la vie socio-économique de la population rurale.

1.2. Cadre théorique

1.2.1. L'économie sociale

1.2.1.1. Historique de l'économie sociale

Les pratiques de l'économie sociale remontent à deux siècles environ, selon Demoustier (2001), elles visaient à contester la domination du capitalisme. Le concept d'économie sociale a connu une évolution à travers le temps. D'abord, elle a été définie comme une science par des économistes hétérodoxes tels que Gide et Walras, dissidents par rapport au modèle d'analyse économique dominant. En dépit de la contribution de Gide et de Walras,

l'économie sociale ne s'affirmera pas comme une science, faute d'une théorie suffisamment rigoureuse. Ensuite, au début du XX^e siècle, l'économie sociale est considérée comme une discipline d'étude de certains sous-ensembles d'activités et d'acteurs dont les règles échappent à la logique dominante, mais non comme une discipline qui introduirait des considérations morales dans l'économie politique, souligne Vienney (1994).

Par ailleurs, d'autres figures importantes contribuent à l'évolution du concept d'économie sociale. Danièle Demoustier (2001) par exemple, la présente comme un domaine en interaction avec les activités domestiques et de voisinage, et avec les activités capitalistes et publiques. Par son origine, l'économie sociale est présentée comme une réponse à une condition de nécessité vécue par les classes défavorisées. Les organisations de l'économie sociale répondent à des besoins que l'économie marchande traditionnelle ou l'État ne satisfait pas.

L'émergence de cette «économie sociale» résulterait de la combinaison de deux conditions : une condition de nécessité en général, la nécessité de préserver ou d'améliorer les conditions d'existence des catégories déterminées (consommateurs, commerçants, travailleurs, paysans, etc.) et une condition d'identité collective c'est-à-dire l'existence de valeurs et de traditions rendant possible l'action collective. (Bidet, 2000 : 70)

Demoustier (2001) admet aussi que les pratiques d'économie sociale ont émergé en réponse à des besoins sociaux collectifs. D'ailleurs, dans les pays du Sud, les systèmes financiers décentralisés (SFD) considérés comme un segment clé de l'économie sociale, émergent en réponse à la marginalisation économique, à la pauvreté et l'exclusion sociale dont souffre la population (Jacquier, 1999). Pour Jacquier, l'inaccessibilité de la population du monde rural au système bancaire est considérée comme un frein à la mobilisation de l'épargne et

au développement économique local. Pour leur part, Comeau *et al.* précisent que « les initiatives de l'économie sociale surgissent aussi bien pour répondre aux urgences les plus criantes de la crise mondiale que pour donner une existence immédiate à certaines aspirations touchant la démocratie, la qualité de vie, l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement durable ». (Comeau *et al.*, 2001 : 68)

1.2.1.2. Vers une nouvelle économie sociale

Depuis la fin du 19^e siècle, l'économie sociale était assez marginalisée dans les grands débats théoriques, intellectuels et politiques. Cependant, la montée de l'exclusion et des inégalités dans les pays à économie libérale depuis le début des années 1980 a attiré à nouveau l'attention de certains chercheurs en sciences sociales sur l'économie sociale dans un sens global (Bidet, 2000). Une liste des travaux de nombreux chercheurs sur ce concept peut témoigner de ce regain d'intérêt : le concept d'économie solidaire tend à décrire une nouvelle approche liant le social et l'économique (Laville, 2001; Servet, 2007), la notion de « nouvelle économie sociale » ou « économie sociale et solidaire » aurait traduit cette résurgence de l'économie sociale au cours des deux dernières décennies et entend souligner son inscription dans le trinôme État-marché-société civile (Lévesque, 2007). Même si une légère distinction est dénotée dans les approches de ces auteurs, Bidet (2000) soutient que celles-ci ne s'éloignent guère du concept d'économie sociale dont elles représenteraient en quelque sorte les développements les plus novateurs.

Les recherches récentes révèlent la conception d'une économie sociale, voire solidaire, sous l'angle de la pluralité de ses principes et de ses ressources. Contrairement aux travaux des

tenants de l'économie sociale qui l'ont présentée comme une forme particulière d'entreprise, ces nouveaux auteurs ont davantage abordé l'économie sociale par son versant sociopolitique que par son versant économique. Dans ce sens, Laville (2007) souligne la connivence entre ce type d'approche et la notion de territoire, de service de proximité ou encore « de développement communautaire » (Bidet, 2000 : 77). Par ailleurs, de nombreux chercheurs (Develtere, 1998; Fall et Diouf 2000; cités par Favreau et Fréchette, 2002) l'envisagent comme une stratégie de redéploiement en réponse aux ravages de la crise structurelle qui a marqué les pays du Sud.

1.2.1.3. Définition de l'économie sociale et de ses composantes

D'Amours (2006) a recensé quatre approches pouvant définir l'économie sociale (ÉS). La première approche est celle de Desroches qui met en évidence les composantes fondamentales et périphériques de l'ÉS à partir de principes tels que : primauté de la personne sur le capital, égalité des membres et redistribution collective des surplus. Les composantes fondamentales sont les coopératives, les mutuelles et les associations à vocation économique. Cette approche ne permet que d'identifier les composantes de l'économie sociale et « délaisse la pratique de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour ne s'en tenir qu'au statut juridique» (Tsafack Nanfosso, 2007 : 17).

Une deuxième approche basée sur les acteurs, les activités et les règles, développée par Vienney met en évidence les caractéristiques et les forces sociales qui ont créé ces entreprises différentes des autres. Les caractéristiques renvoient à un ensemble de règles concernant l'égalité des personnes et le fonctionnement démocratique, la détermination de

l'activité par les membres, la participation de ces membres à l'activité et au financement et, enfin, l'appropriation collective des excédents réinvestis dans l'organisation. Cette approche permet d'identifier la logique des activités mises en place, le groupe d'acteurs à la base et le mode de gouvernance. Selon cette approche, l'ÉS serait engagée dans la construction de réponses aux besoins ressentis par un groupe d'acteurs dans les communautés pour un autre développement plus humain. D'ailleurs pour Vienney 1994 : 7-9) ce sont des combinaisons de critères juridiques, économiques et sociologiques qui permettent de délimiter et de structurer le champ des organisations de l'économie sociale». Par ailleurs, cette approche est accusée de faire de l'entreprise coopérative l'archétype de l'ESS au détriment des associations, ensuite elle « réduit l'ESS à l'économie marchande au détriment de la réciprocité et du don» (Tsafack Nanfosso, 2007 : 17).

La troisième approche théorique, celle de Defourny, insiste sur les valeurs qui doivent guider les activités économiques. Ce sont des valeurs de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté. Celles-ci sont traduites par quatre principes de fonctionnement, précise (D'Amours, 2006). Cette définition est plus large puisqu'elle permet d'inclure toutes les formes d'entreprises qui se seraient donné de tels règles et principes de fonctionnement. Cette approche permet de véritablement identifier les activités de l'économie sociale indépendamment de leurs statuts juridiques.

Enfin, la quatrième approche est promue par l'économie solidaire. Selon Laville (2007 : 279), « elle regroupe les activités qui contribuent à la démocratisation de l'économie à partir de l'engagement citoyen ». Cette approche met en relief la dimension sociale des

actions micro-collectives et veut inscrire la solidarité au cœur de l'économie. Elle privilégie le solidarisme (D'Amours, 2006) dans les initiatives de l'économie sociale. Tsafack Nanfosso (2007) lui reproche un peu sa tendance à « réduire l'ESS aux services de proximité ».

Les composantes du secteur de l'économie sociale sont très discutées. Par exemple, certains auteurs des auteurs tels que Walras ne considèrent pas les sociétés coopératives parmi les composantes de l'économie sociale tandis que Gide les intègre dans ce secteur (Bidet, 2000). En raison de la multiplicité des approches théoriques mobilisées, il existe une grande diversité de définitions de l'économie sociale. L'adoption des définitions se rapporte aux pratiques, aux territoires et aux dynamiques sociales. Compte tenu de la diversité des approches théoriques de l'économie sociale, Lévesque (2007) préconise la reconnaissance minimale de trois composantes de l'économie sociale à savoir : les coopératives, les mutuelles et les associations ayant des activités économiques qui se démarquent par certains principes et valeurs. Selon Lévesque (2002 : 61), « l'économie sociale émerge généralement dans le cadre de la proximité géographique ou idéologique » et « elle vise à équilibrer les effets les plus inhumains du développement économique » (Castel cité dans Bidet, 2000 : 75). Par ailleurs, d'autres auteurs (Favreau, 1996 ; Laville, 2007) soulignent les conditions qui président à l'émergence des initiatives d'économie sociale : une condition de nécessité et une condition d'identité collective. En effet, pour Favreau, « l'économie sociale est, par essence, faite d'initiatives économiques lancées sous la pression de besoins cruciaux. Mais elle est aussi portée par un mouvement social soudé dans l'adversité » (Favreau, 1996 : 71).

1.2.2. L'économie solidaire

Le terme économie solidaire recouvre un champ d'activités et d'initiatives locales visant à encadrer l'économique dans le social. Leur dynamique principale réside dans la création de nouveaux services, « l'adaptation de services existants et l'intégration dans l'économie de population et de territoires défavorisés » (Laville, 2001 : 47). Cette économie solidaire encourage les relations de proximité, la démocratie participative et la solidarité au sein des activités économiques. Elle est perçue comme une économie sociale renouvelée en apportant une dimension plutôt politique à l'économie sociale et inclut le capital social comme un autre facteur dans l'économie. Contrairement à l'économie sociale, ni le statut, ni l'objet d'une activité ne constituent des caractéristiques propres aux initiatives qui relèvent de l'économie solidaire. Ces initiatives s'identifient par leur capacité à répondre à un besoin collectif dans une quête de développement local appuyé sur des rapports de solidarité (Servet, 2007). Dans le même ordre d'idée que les auteurs précédents, Demoustier (2001 : 114) qualifie « d'économie solidaire des activités économiques porteuses de lien social, d'insertion et de satisfaction de besoins de groupes populaires marginalisés ». Le développement des organisations de l'économie solidaire s'explique selon la théorie du choix public, par la non-prise en compte des demandes les plus marginales par l'État (Alcolea-Bureth, 2004). Elles sont régies par des règles de fonctionnement différentes de celles des entreprises capitalistes : « elles ne recherchent pas la maximisation du profit, lorsqu'elles dégagent des surplus, ceux-ci sont distribués au sein du groupe. » (Odile, 2003 : 14)

Certains auteurs utilisent le vocable de la nouvelle économie sociale pour souligner une convergence de fait. L'économie sociale et solidaire a principalement pour but de satisfaire des besoins sociaux de la population. Une autre appellation de l'économie sociale est utilisée au Sud sous le vocable de l'économie populaire pour désigner le contexte différent dans lequel se sont développées les pratiques d'économie sociale.

1.2.3. L'économie sociale au Sud : l'économie populaire et solidaire

Le concept d'économie sociale est clairement né au Nord de la planète. C'est pourquoi Fonteneau (2000) nous exhorte à l'utiliser prudemment puisqu'il est marqué par les réalités historiques et contemporaines sur lesquelles il s'est construit, bien qu'il ait trouvé des pratiques au Sud. Tenant compte de cette réalité, des auteurs (Favreau et Fréchette, 2002; Laville, 2007; Assoghba, 2008) utilisent le concept d'économie populaire, d'économie solidaire pour caractériser les initiatives dans les pays du Sud, notamment en Amérique latine et en Afrique. La thèse de Ndiaye (2005 : 98) abonde dans le même sens en attirant l'attention sur le fait que « les divers courants de la sociologie économique demeurent redevables à un contexte d'émergence lié à la crise du mode de régulation fordiste-providentialiste propre aux sociétés occidentales industrialisées et basées sur le travail formel ». Alors qu'il n'est pas rare que, dans les pays du Nord, les activités d'économie solidaire bénéficient de politiques de soutien de la part des pouvoirs publics, c'est très rare pour les activités d'économie populaire solidaire dans les pays du Sud.

Par ailleurs, ce serait une erreur d'identifier l'économie populaire solidaire au secteur informel. Ce dernier n'est pas à proprement parler un dispositif de développement, c'est principalement un mécanisme de survie (Favreau *et al.*, 2008). Le concept de l'économie populaire est différent, selon plusieurs auteurs, de celui de l'économie informelle qui ne fait que s'accommoder du modèle de société ambiant sans y prendre une vision alternative. Dans ce contexte, Favreau *et al.* (2008 : 78) affirment que cette économie populaire est «un vecteur socialement utile en tant que palliatif à la pauvreté extrême». Pour ces auteurs, l'économie populaire pourrait être associée au *creuset* de l'économie sociale ou solidaire, étant donné sa prévalence dans les sociétés du Sud (Favreau *et al.*, 2008).

1.2.3.1. Caractéristiques de l'économie populaire au Sud

Les initiatives économiques populaires ne sont pas inscrites dans un plan institutionnel. C'est pourquoi, parlant des organisations d'économie populaire, Favreau et Fréchette (2002a : 15) précisent que «ces organisations se développent sans guère compter, du moins à court terme, sur l'intervention publique et s'inspirent généralement d'initiatives et de pratiques préexistantes ». Ces auteurs soulignent leur homogénéité sur le plan de la situation socio-économique des membres, en l'occurrence leur condition de vie précaire et leur grande flexibilité sur le plan du mode d'organisation, du fonctionnement et du contrôle. Leur rythme de développement est fonction des réalités locales. Selon Odile (2003), les initiatives économiques populaires forment un ensemble polymorphe dans lequel on distingue les mutuelles, les coopératives, les initiatives solidaires, les entreprises en autogestion, les associations et les fédérations. Parmi ces dernières, certaines sont

déclarées et enregistrées, d'autres ne le sont pas; certaines sont indépendantes, autonomes, d'autres font appel à des appuis extérieurs nationaux et/ou internationaux.

L'économie populaire pourrait constituer un puissant moyen de résistance face à toute forme d'exclusion et de précarité économique. Larracheia et Nyssens (2007 : 149) dans leur analyse sur l'économie solidaire en Amérique du Sud précisent que « l'économie populaire joue un rôle essentiel dans la survie des populations ». L'adjectif « populaire » entend signifier le monde qui habite dans des conditions précaires. L'économie populaire constitue une façon comme bien d'autres de s'insérer dans la société et qui pourrait dépasser une stratégie de survie pour constituer « un ensemble de véritables organisations économiques stables et génératrices d'emplois et de revenus à terme » (Larracheia et Nyssens, 2007 : 155). D'ailleurs, Favreau *et al.* ont rapporté dans leur ouvrage *Coopération Nord-Sud et développement* que le chantier de l'économie populaire est en relation avec l'économie sociale et solidaire, le développement des communautés et qu'il « constitue un mode important d'ascension économique pour plusieurs groupes. » (Favreau *et al.* 2008 : 83)

Les organisations de l'économie populaire se distinguent des entreprises capitalistes en accordant la priorité à la coopération, à la cohésion, à la solidarité et à la mutualité (Nyssens et Larrecheia, 2007). Elles s'en distinguent par l'imbrication de leurs activités économiques dans le tissu social de la population.

Mais il faut savoir qu'à travers elle ses membres cherchent à satisfaire leurs besoins individuels et sociaux, ceux-ci allant bien au-delà de la subsistance physiologique, c'est-à-dire des besoins de vivre et d'avoir des relations avec les autres, de formation et de développement culturel, d'identité et d'autonomie sociale, d'intégration critique dans la société et de participation, etc. L'économie acquiert ici un sens large et les organisations concrètes sont loin

d'être «économistes». (Klenner *et al.*, 1990) ; cités dans Brassard-Dupperé, 2005 : 10)

1.2.4. Les champs de pratique du secteur de l'ESS et populaire

Alcolea-Bureth (2004) a identifié trois champs socio-économiques dans lesquels s'est développée l'économie solidaire en France : les services de proximité, le commerce équitable et la finance solidaire. Des structures de crédit communautaire s'inscrivent aussi dans la mouvance de l'économie sociale, de la finance solidaire et de l'investissement responsable tout en témoignant de pratiques novatrices et créatrices d'emplois (Réseau Accès Crédit, ressource électronique).

1.2.4.1. Les systèmes financiers décentralisés : un champ très développé de l'économie solidaire et populaire dans les pays du Sud

L'accès à des services financiers de base est essentiel à tout individu soit dans le but d'augmenter ses revenus, soit pour renforcer son autonomie au sein de sa communauté ou de sa famille. Bref, les services financiers restent un outil important pour toute personne désirant développer sa capacité à maîtriser sa propre existence. La microfinance regroupe une diversité d'acteurs financiers également appelés systèmes financiers décentralisés (SFD) qui mettent des services d'épargne et/ou de crédit à la disposition des populations généralement exclues du système bancaire. Elle consiste à créer et diffuser des services financiers de proximité en faveur des personnes qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels. La microfinance est présentée comme une intermédiation bancaire autogérée localement et basée sur la solidarité. Plusieurs vocables sont utilisés dans la littérature pour

qualifier ces institutions : systèmes financiers décentralisés (SFD), financement alternatif, institutions financières informelles, mais le terme microfinance est de plus en plus employé (Jacquier, 1999). Des auteurs tels que Boyé; Hajdenberg et Poursat (2006) considèrent que l'accès à des services financiers est un levier essentiel. D'ailleurs, la microfinance est un outil de développement parmi d'autres, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de populations défavorisées. Boyé *et al* (2006 : 17) la définissent comme « l'ensemble des services qui est proposé à des individus qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques. Par extension, le terme de « microfinance » désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour apporter ces services.

Les systèmes financiers décentralisés (SFD) sont aussi considérés comme des instruments financiers de proximité ou solidaires et comme « un segment clé de l'économie sociale» (Jacquier, 1999). Ils sont aussi présentés aussi comme un élément constitutif de l'économie solidaire au Sud (Servet, 2007). Haïti n'échappe pas à cette réalité, car Develtere et Fonteneau (2004) ont fait ressortir la prédominance de ce secteur dans l'économie sociale haïtienne contemporaine. Des chercheurs (Assogba, 2008 ; Favreau *et al.*, 2008) regroupent les tontines parmi les pratiques d'économie sociale et populaire et les considèrent comme des chantiers de l'économie populaire en phase avec l'économie sociale et solidaire. En outre, Assogba et Fréchette (2007 : 397) ont affirmé que : «la microfinance est considérée comme un secteur de l'économie sociale et solidaire qui a été florissant au cours des dernières années en Afrique de l'Ouest».

1.2.5. Les caractéristiques communes de l'économie populaire, sociale et solidaire

Parlant d'économie alternative, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les recherches récentes ont montré que l'économie sociale prend des appellations différentes : économie solidaire, économie sociale et solidaire, économie populaire, en fonction du contexte. Les organisations économiques populaires dans les pays du Sud sont aussi considérées comme des chantiers de l'économie populaire en phase avec l'économie sociale et populaire. Par ailleurs, « elles sont généralement des initiatives de la société civile, de petite taille et relativement homogènes du point de vue de la situation socio-économique de leurs membres. Elles répondent à un besoin ressenti par les membres. » (Favreau *et al.*, 2008 : 87-88). Selon une analyse de Bidet (2000) sur le concept d'économie sociale, la distinction entre les différentes approches n'élimine pas le fait qu'elles partagent des caractéristiques communes. En outre, Favreau *et al.* (2008), dans leur analyse du secteur de l'économie populaire dans les pays du Sud y voient un creuset de l'économie sociale et solidaire. Bref, les organisations d'économie populaire, sociale et solidaire partagent des caractéristiques communes :

- Une démarche collective pour répondre à un besoin ressenti par un groupe social (Demoustier, 2001; Favreau *et al.*, 2008; Larracheia et Nyssens, 2007);
- Des activités économiques fondées sur un système de valeurs;
- Une finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit;
- Une autonomie de gestion;
- Un processus de décision démocratique ou du moins participatif;

- Une imbrication des activités économiques dans le tissu social de la population.

Bien que les concepts d'économie populaire, d'économie sociale et solidaire partagent certaines caractéristiques communes, nous retenons l'approche économie populaire et solidaire pour éclairer notre objet de recherche. Le terme solidaire permet d'appréhender le système de valeur sur lequel se fondent les activités au sein des MUSO et le qualificatif populaire tend à souligner le contexte dans lequel se développent les pratiques au Sud.

1.2.6. La mutualité

La mutualité est un principe assez ancien. En Occident, elle a été le premier mouvement associationniste à être encadré par l'État libéral au XIX^e siècle (Petitclerc, 2002). La mutualité constitue à l'origine une sorte de protection contre les effets de la maladie, contre une infortune inévitable et un secours pour les veuves et les orphelins. Cette forme d'association fonctionne à l'origine selon le principe de cotisations égales *per capita* et est appelée mutualité « pure » (Petitclerc, 2002 :6).

La mutualité est souvent amalgamée à l'image de l'assurance, pourtant au Québec la loi de 1850 a confirmé la différence fondamentale. En effet, l'assurance est une marchandise tandis que la mutualité n'est pas en soi une marchandise. Pourtant la mutualité n'exclut pas les activités économiques d'une association. D'ailleurs « c'est autant, sinon plus, pour s'intégrer à des rapports sociaux denses que pour obtenir des secours monétaires que les travailleurs joignent les sociétés de secours mutuels au XIX^e siècle » (Petitclerc, 2002 :3).

Selon Association internationale de la mutualité (AIM), le fonctionnement des mutuelles repose sur quatre principes essentiels : « l'autonomie, la démocratie participative, l'absence d'actionnariat, l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics » (AIM, ressource électronique). Selon cette même source, les mutuelles sont des associations à but non-lucratif qui poursuivent un but social et qui cherchent à adapter constamment aux besoins réels des adhérents leurs services financés selon un principe de solidarité. Ce financement est fondé sur un principe de cotisation périodique, selon le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Elles s'appuient outre sur des rapports sociaux horizontaux, ce qui implique l'égalité des membres. Par ailleurs, les mutuelles sont considérées par plusieurs auteurs comme des composantes de l'économie sociale. Elles se créent pour proposer des avantages nouveaux et supplémentaires à des groupes défavorisés (Develtere, 1998). Enfin, elles visent à « satisfaire les aspirations et les besoins sociaux économiques et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective » (Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, ressource électronique).

1.2.7. L'économie sociale haïtienne

Haïti connaît une dynamique très ancienne d'économie sociale selon Develtere et Fonteneau (2004) bien que le concept ait fait son apparition dans les discours politiques seulement en 2007. Selon leur analyse, les pratiques d'une économie sociale remontent au lendemain de l'indépendance de 1804, au moment où les fondateurs de la patrie haïtienne distribuent des terres. Pour Develtere et Fonteneau (2004 : 4), cette période constitue « l'émergence du secteur coopératif en Haïti ». En 1937, la première coopérative dite

moderne fut créée. Puis, en 1950, le mouvement des coopératives d'épargne et de crédit du type Desjardins est introduit en Haïti.

L'économie populaire et solidaire en Haïti est dominée par le secteur de la microfinance. Le concept d'économie sociale est de plus en plus utilisé, mais celui d'économie solidaire gagne en popularité. Develtere et Fonteneau (2004 : 4) parlent d'un « nationalisme économique et populaire qui, en s'appuyant sur ses propres ressorts, vise à protéger et défendre la population locale contre la dominance économique d'une élite minoritaire ». L'économie sociale haïtienne est aussi caractérisée selon eux par sa proximité. Les initiatives socio-économiques sont nées à cause d'une carence de l'État, et « celles qui sont issues des mouvements populaires, religieux, sociaux et syndicaux s'implantent avec la double fonction d'une mobilisation populaire et d'un service aux adhérents » soulignent Develtere et Fonteneau (2004 : 5).

1.3. Économie populaire et solidaire et développement local

La littérature scientifique laisse présager un lien entre les initiatives de l'économie sociale populaire, solidaire et le développement local. Mais Fontan et Tremblay (1994) précisent que celles-ci seraient davantage compatibles avec un développement local correspondant aux caractéristiques du développement économique communautaire (DÉC). Ainsi, selon Lévesque (2002 : 52), « le DÉC appartient explicitement à l'ÉS, alors que le développement local relève plutôt d'une logique de l'intérêt général préconisé par les

pouvoirs publics». Vu l'objet de cette recherche, nous ne pouvons pas faire l'épargne des différents concepts spécifiques de développement local.

1.3.1. Le développement local

L'autre développement (développement par le bas, endogène, etc.), la troisième vague de discours du développement au niveau international, se dirige de plus en plus vers le local et l'humain. Les tenants de cette nouvelle approche de développement associent l'échec des approches et des modèles de développement antérieurs à un problème d'appropriation. Analysant l'économie sociale et solidaire, Demoustier (2006) considère que les associations sont porteuses d'un développement plus solidaire par la voie de la mobilisation et de participation au maillage du tissu socio-économique. Cependant, le développement local n'est pas conçu par l'auteure comme étant la somme des initiatives locales; c'est plutôt un processus qui doit être nourri par la volonté des acteurs de dynamiser le territoire en constituant des «pôles de développement» par la production des effets d'entraînement. L'idée du dynamisme est aussi reprise par Houée qui définit le développement local comme :

Une dynamique ascendante exprimant les besoins, les demandes, les initiatives des groupes sociaux, enracinée dans un territoire, une histoire, des valeurs partagées. Elle suscite des actions plutôt globales et transversales, une logique de mobilisation des acteurs et de leurs potentialités autour d'un projet, de rapports négociés avec l'ensemble des partenaires [...]
(Houée, 2001 : 109)

Des auteurs tels que Bernard Vachon (1996) mettent davantage l'accent sur la finalité du développement local sans toutefois nier l'importance accordée, par les autres, à la notion de

territoire. Pour Vachon, le développement local est une stratégie dans laquelle les acteurs sont les bénéficiaires. « Son défi est le développement de la collectivité et, dans certains cas, sa survie même. Cet enjeu tient à l'occupation du territoire et à la création d'activités économiques pour les populations locales» (Vachon, 1996 : 291).

Un autre développement est ainsi identifié et il est qualifié de développement économique humain, différent de la croissance et porteur d'une vision claire qui est l'amélioration des conditions de vie d'une population. Pour Favreau *et al.* (2008), cette réflexion sous-tend un développement plus solidaire. Ainsi, les auteurs conçoivent « le développement d'aujourd'hui comme un processus de mobilisation de toutes les potentialités économiques, sociales et culturelles d'un pays, d'une région, ou d'une communauté locale autour d'un certain nombre d'objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations. » (Favreau *et al.*, 2008 : 9)

Klein (2006) met l'accent sur les facteurs permettant d'amorcer le processus qui mènera à la revitalisation et au positionnement des collectivités locales. Pour lui, la perspective du développement local ne peut être uniquement endogène, la mobilisation des ressources exogènes est aussi importante pour la revitalisation d'une collectivité qui connaît un environnement défavorable et précaire pour l'amélioration de sa situation. Il met en évidence des variables importantes pour la revitalisation des collectivités locales telles que le sentiment d'appartenance et l'identité locale dont sont porteuses les initiatives locales. Pour Klein, la dynamique de la revitalisation est basée sur l'initiative locale et sur la mobilisation des ressources endogènes et exogènes, privées et publiques.

Cette autre approche du développement est aussi connue sous le vocable de développement ascendant. C'est ainsi que Störhr considère que « le développement (d'une région) doit s'appuyer en tout premier lieu sur la mobilisation maximale de chacune de ses ressources naturelles, humaines et institutionnelles et avoir pour priorité la satisfaction des besoins de base des résidents de cette région ». (Störhr, 2003 : 120)

Vachon (1996) a en outre mis en évidence le rôle des facteurs sociaux, culturels et environnementaux dans la démarche de développement local sans toutefois nier l'importance des facteurs d'ordre économique. Pour lui, le véritable processus de développement nécessite une prise de conscience et un changement mental de la collectivité concernée tout en lui exigeant des sacrifices. Le développement est un processus non autarcique qui laisse l'initiative aux acteurs locaux; il s'appuie sur une force endogène c'est-à-dire la capacité des personnes d'une collectivité à utiliser leur intelligence et leurs aptitudes pour assurer leur survie.

Cet enjeu de survie est partagé par d'autres auteurs tels que Tremblay et Fontan qui, dans leur ouvrage, ont repris la définition de développement local selon la revue française *Pour* :

Une stratégie de survie dans des régions sinistrées où « ça ne peut plus durer », « il faut faire quelque chose ». Il s'agit d'une réponse de solidarité à une agression forte. Le développement local, au-delà de cette attitude d'urgence, est l'expression d'un changement social caractérisé par la montée du partenariat, l'émergence d'acteurs différents, la recherche de solutions alternatives à celles des appareils macroéconomiques (États, grands groupes), l'introduction de critères sociaux et culturels à côté de rationalités purement économiques. (Fontan et Tremblay, 1994 :130)

D'après ces deux auteurs, deux expressions principales servent à qualifier les efforts de revitalisation et de valorisation par le milieu des ressources situées à l'échelle locale : le développement local (DL) et le développement économique local ou communautaire (DÉC).

1.3.1.1. Le développement local de type progressiste

Certains auteurs opposent un développement local de type libéral à un développement progressiste (Fontan et Tremblay, 1994). Le premier ne vise que la croissance économique sans favoriser une solution de remplacement alors que le deuxième serait synonyme d'un changement social. Un autre concept est aussi distingué : celui du développement économique communautaire. Il est défini comme « une stratégie efficace permettant de trouver des solutions aux problèmes des groupes pauvres et sans pouvoir ainsi que des collectivités sous-développées » (Tremblay et Fontan, 1994 : 131).

Pour Tremblay et Fontan (1994), les initiatives de développement économique communautaire préconisent les notions de solidarité sociale, de prise en charge individuelle et collective, de contrôle réel sur les ressources locales et de valorisation de ces ressources. Ce type de développement aurait mis de l'avant l'*empowerment* de la collectivité et consiste en une stratégie globale d'intégration d'objectifs sociaux et économiques pour la revitalisation socio-économique d'une communauté marginalisée en ayant recours à de nouvelles solidarités (Fontan et Tremblay, 1994).

Le développement économique communautaire aurait trouvé également deux qualificatifs : soit progressiste, soit libéral. D'Amours (2006 : 150) envisage « le développement économique communautaire progressiste comme une stratégie pour aider les communautés à lutter contre la pauvreté et l'inégalité ». Pour D'Amours (2006 : 490), ce DÉC conjugue

quatre dimensions : la dimension économique mesurée par le redéploiement d'un ensemble d'activités; la dimension locale mesurable par la mise en valeur des ressources locales sur le territoire; la dimension sociale et politique qu'on peut observer en termes de mode de gouvernance et une dimension communautaire basée sur les liens sociaux, de solidarité, de confiance en tant que dispositif associatif.

Selon Fontan et Tremblay (1994), ce type de développement privilégie souvent le social tandis que le développement de nature libérale tend à favoriser la dimension économique. Mais ces auteurs admettent que l'appréciation pratique n'est pas aisée puisque « les deux sont deux approches territoriales du développement ». (D'Amours, 2006 : 51)

1.3.2. Les liens entre l'économie populaire, sociale et solidaire et le développement local

1.3.2.1. Économie sociale, populaire et solidaire et territoire

La revue documentaire révèle des liens entre l'économie sociale, solidaire et populaire et le développement local. Cette économie est considérée comme un élément important dans les nouvelles dynamiques de développement. À ce titre, on peut mentionner l'article de Lévesque (1999) s'intitulant *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement*. Les activités relevant de ce secteur se caractériseraient, en effet, par des relations avec le territoire, et l'économie sociale est perçue comme un instrument du développement local (Pitre 2001). Dans ce sens, Demoustier précise que « l'économie sociale serait localement déterminée par son ancrage

territorial, par des systèmes d'acteurs et des logiques d'action [...]. » (Demoustier, 2006 : 116)

Les pratiques de l'économie sociale, solidaire et populaire créent des dynamiques dans le territoire. Elles concernent la capacité de création d'activités, l'accroissement du capital social du territoire résultant de la mobilisation des acteurs sociaux et de la création de liens sociaux; la construction collective des besoins et, enfin, la mobilisation de l'épargne locale (Demoustier, 2006). D'ailleurs une étude de Doucet et Proulx (2006) en Afrique de l'Ouest révèle que : « les organisations de finance solidaire animent une dynamique territoriale et s'inscrivent dans une démarche endogène de développement » (Ibid. : 289).

Des recherches au Nord ont montré que l'économie sociale peut être un facteur de développement. C'est ainsi que Saucier et Thivierge (2000) l'ont confirmé à travers une étude sur des pratiques d'économie sociale dans la région du Bas-Saint-Laurent au Québec. À travers leur analyse sous l'angle de la capacité de mobilisation de ressources humaines, de cohésion sociale, de la force économique et de la création d'emplois durables, ils ont conclu que « l'économie sociale a contribué fortement à améliorer la qualité de vie des individus ». De plus, une monographie réalisée sur la coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) à cet endroit a aussi révélé que l'économie sociale a un effet structurant important sur le développement socio-économique de la collectivité (Saucier (2007). L'économie sociale aurait un fort potentiel de développement des communautés spatialement éloignées si l'on se réfère à ses impacts économiques.

1.3.2.2. Les pratiques de l'économie populaire, sociale et solidaire : facteurs potentiels d'intégration sociale et économique pour les communautés défavorisées

Plusieurs travaux réalisés tant dans les pays en voie de développement que dans les pays développés rapportent des expériences positives issues des pratiques de l'économie sociale, populaire et solidaire. Certains travaux louent les bienfaits de la microfinance pour les classes marginalisées en s'appuyant sur l'exemple de la banque Grameen de Muhammed Yunus au Bangladesh en vertu de ses capacités à freiner les pratiques de prêts informels des usuriers. Des situations existent aussi où des organisations non officielles d'épargne et de crédit constituent la seule alternative face à l'exclusion que vivent les petits agents économiques. Néanmoins, leur caractère informel les prive de toute évaluation par les statistiques. C'est le cas des tontines africaines qui, malheureusement, sont associées au secteur informel en dépit de leur fonction vitale pour bien des groupes et des individus exclus de facto du système bancaire formel (Edmond, 1994).

La microfinance est considérée comme un élément constitutif de l'économie solidaire qui viendrait combler une carence d'intervention publique (Servet, 2007). D'ailleurs, Develtere et Fonteneau (2004 : 6), dans leur recherche sur l'économie sociale haïtienne, affirment que « des innovations socio-économiques à base communautaire sont créées par les populations comme seul moyen de survie individuelle et collective ». Par l'accès au crédit, ces organisations d'économie sociale, solidaire et populaire favoriseraient la démocratisation de l'économie en permettant aux catégories de gens auxquelles la création d'activités est fermée en raison de leur situation socio-économique d'intégrer la vie économique et sociale. C'est pourquoi il est admis que l'accès au crédit a des effets sur le revenu et

entraîne de surcroît, des changements dans les rapports sociaux en permettant une certaine émancipation des catégories sociales subordonnées (Doligez 1996; Yunus, 1997).

Outre l'impact sur le revenu individuel, les systèmes d'épargne et de crédit ont aussi un impact macro-économique pour les pays surendettés. Selon Jacquier, « ces systèmes permettent de stimuler la mobilisation de l'épargne locale et d'enraciner l'investissement et la croissance économique au sein de dynamiques locales durables » (Jacquier, 1999 :76). De ce fait, ce dernier encourage le développement des systèmes d'épargne et de crédit comme stratégie de lutte contre les processus de privatisation et de libéralisation pour les petits producteurs des pays en voie de développement.

Enfin, les organisations d'économie sociale, solidaire et populaire peuvent jouer un rôle social contre l'exclusion, en favorisant l'accès à la vie associative de ceux qui se trouvent dans une situation d'exclusion du tissu social en raison de l'augmentation du chômage et de la précarité (Demoustier, 2001). Pour l'auteure, ces entreprises sont un vecteur de développement socio-économique par leur vision d'un « développement humanisé » qui promeut des rapports sociaux plus égalitaires et solidaires. Mais l'image de ces services est parfois amalgamée avec les politiques d'insertion dans les pays du Nord.

1.3.2.3. Économie populaire et développement communautaire

Il y a quelques années, les initiatives solidaires populaires étaient vues comme des réponses urgentes, ponctuelles, à effet palliatif ou comme un simple soulagement à des situations de pauvreté et de misère. Au demeurant, Boivin et Fortier (1998) voient dans l'économie

sociale et solidaire une économie de seconde zone aboutissant à un traitement social de la pauvreté. Par ailleurs, Favreau et Fréchette (2002), dans leur recherche au Sud, ont souligné que l'économie populaire solidaire constitue une base pour le développement des communautés locales. Odile (2003) met en relief le constat d'un changement progressif dans la manière d'évaluer les initiatives économiques populaires : « Actuellement, une nouvelle interprétation émerge qui tout en admettant qu'elles restent des réponses nécessaires à des demandes urgentes, y voit en outre une base pour la reconstruction d'un tissu social dans lequel vivent les plus démunis ». (Odile, 2003 :14).

L'économie populaire au Sud peut être considérée comme « un point d'ancrage essentiel pour un développement économique durable » arguent Favreau et Fréchette (2002a : 16). Cette économie populaire est considérée comme un facteur de développement des communautés. Cette « économie populaire très locale, dans la plupart des sociétés du Sud, constitue aujourd'hui un mode important d'ascension économique pour plusieurs groupes » (Favreau *et al.* 2008 : 83). Les pratiques de l'économie sociale, au Nord, sous-tendent un développement endogène, mais non autarcique comme l'ont souligné Vachon (1996 et Klein (2006). D'ailleurs, l'appui financier étatique s'est révélé être une nécessité pour les régions périphériques qui le considèrent comme « leur chance de survie » (Saucier et Thivierge, 2000 : 111). Dans ce sens, des soutiens ou des appuis extérieurs sont nécessaires pour ces organisations dont les moyens sont limités dans leur processus d'accompagnement des acteurs exclus de la vie publique. Les ressources financières demeurent un facteur déterminant pour le développement local et rendent pertinente la finance solidaire pour les communautés marginalisées. Toutefois, Servet (2007) invite à ne réduire l'économie

solidaire ni à une conjoncture économique et politique dans les pays dits développés ni à la fonction d'insertion par l'économie de populations marginalisées par la crise, mais à valoriser tant son champ d'action que la dynamique qui la porte.

Les initiatives de l'économie sociale au Sud s'inscrivent dans un processus de développement des communautés locales en cherchant à répondre aux besoins qu'elles ressentent (Favreau et Fréchette, 2002). D'ailleurs, une recherche réalisée par Ndiaye en 2005 sur l'économie populaire au Sénégal a mis en relief son adaptation, en contexte de précarité, à la situation socio-économique des populations vulnérables ainsi que sa capacité de mobilisation des ressources. C'est pourquoi l'économie populaire est perçue comme un moyen susceptible d'ouvrir de nouvelles voies à la lutte contre la pauvreté, mais surtout au combat pour le développement.

En outre, selon Favreau et Fréchette (2002), les expériences des pays du Sud seraient à la base d'un premier développement en comparaison avec le processus de développement de l'Europe. D'Amours précise que « le développement économique communautaire et l'économie sociale sont aussi étroitement liés par les valeurs, les acteurs et les finalités» (2006 : 51). Néanmoins, Demoustier croit que

Pour participer véritablement à une politique de développement local par une approche plus sociale et solidaire des systèmes politiques locaux, les organisations d'économie sociale et solidaire se doivent d'une part de constituer des espaces publics locaux [...] d'autre part, d'être intégrées dans les instances de consultation et de délibération. (2006 : 131)

1.4. Les MUSO dans la dynamique de développement local: quels apports pour les milieux ruraux haïtiens?

La littérature scientifique nous renseigne sur plusieurs manières dont se sert le secteur de l'économie sociale, solidaire et populaire pour tenter d'apporter des réponses aux problèmes sociaux et économiques des communautés. Elle présente aussi ce secteur comme une réponse aux communautés en difficulté. Concernant les mutuelles de solidarité en Haïti, une recherche a montré qu'elles peuvent contribuer à l'inclusion financière (Pic, 2008).

Le débat est encore d'actualité concernant les apports de l'économie sociale puisque certains auteurs la louent et la considèrent comme une panacée; d'autres la critiquent. Ainsi, Boivin et Fortier (1998) voient dans l'économie sociale et solidaire une économie de seconde zone aboutissant à un traitement social de la pauvreté. Dans leur article abordant l'économie sociale dans un contexte d'État faible, Develtere et Fonteneau (2004 :13) soulignent que l'économie sociale haïtienne se caractérise par sa proximité où elle apparaît comme un instrument de «débrouille individuelle et collective» atteignant des ampleurs de niveaux très variables. Ils précisent que « l'économie sociale reste au stade de palliatif social et économique sans un accompagnement de l'État ». Par ailleurs, Favreau et Fréchette (2002), dans leur recherche au Sud, ont souligné que l'économie populaire solidaire constitue une base pour le développement des communautés locales. Devant ce débat, Demoustier (2006 :115) souligne que : « si les organisations d'ESS et dynamiques de développement local sont deux réalités qui sont imposées depuis une trentaine d'années

[...] le lien entre ces deux notions n'est pas évident ». Les potentialités de ce secteur ne font pas l'unanimité des auteurs.

Somme toute, l'économie sociale haïtienne a déjà été un objet d'étude, mais des connaissances restent à approfondir. La fonction socio-économique des MUSO n'est pas directement étudiée dans la littérature, mais les différentes recherches sur les initiatives de l'économie sociale nous permettent de savoir qu'elles pourraient avoir des retombées positives sur les conditions de vie et le développement des communautés. D'ailleurs Doucet et Proulx (2007 : 282) ont montré que « dans un contexte de précarité et même de grande pauvreté, il est possible de maximiser l'épargne comme première source de fonds et de l'utiliser comme levier financier pour répondre aux besoins de crédit de la population et des micro entrepreneurs ».

1.5. Conclusion

Notre recherche est guidée par trois concepts principaux qu'il convient de définir dans le contexte particulier de cette recherche : mutuelle de solidarité, développement économique communautaire et conditions de vie des individus.

Mutuelle de solidarité

Une mutuelle de solidarité (MUSO) est un groupe de personnes qui se connaissent et décident ensemble de cotiser en vue d'atteindre certains objectifs communs de transformer ces cotisations en crédit pour leurs membres (Taillefer et Rossier, 2003). Pic (2008) la

présente comme étant des groupes d'épargne et de crédit constitués d'environ 25 à 40 membres cooptés. Dans les mutuelles de solidarité, les membres participent en tant qu'utilisateurs et propriétaires. La taille d'une mutuelle est fixée par le groupe lui-même. Les activités d'une mutuelle de solidarité, comme toute activité d'économie populaire, solidaire et sociale sont basées sur certaines valeurs. Dans le cadre de notre recherche, les mutuelles de solidarité sont analysées sous trois dimensions : leur dimension associative (gestion démocratique, participation et implication des membres), dimension sociale (renforcement des liens de solidarité, qualité des relations entre les membres), ainsi que leurs dimensions économiques (principes et valeurs qui déterminent les activités, performances financières).

Le développement économique communautaire

Le développement économique communautaire (DÉC) est un autre concept clé de notre problématique. Dans la littérature, des auteurs révèlent des liens entre les pratiques d'économie sociale, populaire et solidaire et le DEC. Le DEC peut se traduire en termes de retombées du mode de fonctionnement des mutuelles de solidarité sur trois dimensions : économique, sociale et locale. La dimension économique concerne la capacité des MUSO à créer et à développer des activités économiques. La dimension locale est mesurable par la mise en valeur des ressources locales sur le territoire, la formation de réseaux/partenariats avec d'autres MUSO, l'existence de liens avec d'autres organisations communautaires et /ou ONG, l'État, le mode de coopération avec d'autres acteurs du milieu. La dimension sociopolitique qu'on peut observer en termes de mode de gouvernance, de la place des

mutuelles dans les prises de décision au sein de la communauté, de l'acquisition de pouvoir de décision au sein de la communauté et de l'émergence de leaders membres de la MUSO au sein de l'espace public local. Enfin, la dimension communautaire se réfère aux liens sociaux créés ou renforcés et à la solidarité.

Conditions de vie des individus-membres

Le concept « conditions de vie des individus » nous intéresse dans sa composante sociale et économique. La composante économique est ici synonyme de situation économique et se réfère aux moyens financiers et économiques dont dispose l'individu pour la satisfaction de ses besoins économiques et financiers. Elle peut être appréciée par l'état de son capital (financier, foncier). Dans le contexte du milieu rural haïtien, le mode de tenure foncier et l'allocation de la force de travail sont aussi des indicateurs socio-économiques importants. La dimension sociale mesurée par la perception qu'a l'individu de son rôle social au sein de la communauté et sa capacité à satisfaire ses besoins socio-économiques et ceux de sa famille.

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE

Le chapitre qui suit présente les objectifs, les questions et les hypothèses de la recherche. Il est également consacré à la présentation de la méthodologie adoptée pour notre travail et à celle des considérations éthiques.

2.1. Objectifs de la recherche

La présente recherche tente de tracer un portrait des mutuelles de solidarité dans la commune de Port-de-Paix tout en identifiant leurs motifs de mise en place. Son but est particulièrement d'identifier et d'analyser les différents apports des Mutuelles de solidarité en tant qu'initiatives d'économie populaire solidaire sur le développement des communautés et les conditions de vie des individus-membres en priorisant les points de vue des différents acteurs.

Plus spécifiquement, cette recherche vise à :

- identifier les motifs de mise en place des mutuelles de solidarité dans la commune de Port-de-Paix;
- analyser la logique de fonctionnement des mutuelles de solidarité au regard des principes et valeurs de l'économie populaire et solidaire dans les communautés locales;

- identifier et analyser les apports des mutuelles de solidarité sur le développement des communautés locales;
- identifier et examiner les apports spécifiques des mutuelles de solidarité dans les conditions socio-économiques des individus.

2.2. Questions et hypothèses de recherche

Cette recherche essentiellement qualitative est guidée par le souci de répondre à la question principale suivante : du point de vue des acteurs, quels sont les apports des MUSO en tant que pratiques d'économie populaire et solidaire au développement économique communautaire et aux conditions de vie des individus-membres de celles-ci dans la commune de Port de paix?

L'état de la recherche scientifique nous permet d'avancer l'hypothèse principale suivante : dans un environnement précaire, les mutuelles de solidarité peuvent, par leur capacité à mobiliser les ressources financières locales, contribuer à un changement dans les conditions de vie des individus des communautés locales et en constituer une base pour leur développement en Haïti.

Questions spécifiques

Question spécifique 1

Selon les acteurs, quels sont les motifs de mise en place des mutuelles de solidarité dans les communautés rurales?

H1 : Les mutuelles de solidarité sont mises sur pied pour répondre aux besoins financiers de leurs membres et à certains problèmes sociaux.

Question spécifique 2

Comment les MUSO agissent-elles sur les conditions de vie des individus dans les communautés locales sur le plan économique?

H2 : Les mutuelles de solidarité contribuent à l'amélioration des conditions économiques de vie des individus des communautés locales par une démocratisation de l'accès au crédit.

Question spécifique 3

Comment les MUSO agissent-elles sur les conditions de vie des individus dans les communautés locales sur le plan social?

H3 : En aidant les membres à se construire une meilleure représentation sociale dans les communautés locales, à satisfaire leurs besoins socio-économiques, les MUSO contribuent à l'amélioration des conditions sociales de vie des individus.

Question spécifique 4

Comment les acteurs perçoivent-ils les apports des MUSO sur le plan du développement économique des communautés locales?

H4 : Les mutuelles de solidarité constituent une base pour le développement économique des communautés locales en participant à la création et au renforcement des activités économiques de leurs membres.

2.3. Méthodologie

Afin d'analyser la contribution des mutuelles de solidarité du point de vue des différents acteurs impliqués, la méthode privilégiée dans le cadre de ce travail est qualitative. En effet, la méthode qualitative vise la compréhension élargie des phénomènes et l'interprétation des pratiques et des expériences (Fortin *et al*, 2006; Mucchielli et Paillé, 2008). D'ailleurs, l'approche qualitative s'enracine dans le courant de l'approche compréhensive selon lequel «les faits humains et sociaux sont des faits porteurs de significations véhiculées par des acteurs, partie prenante d'une situation interhumaine» Mucchielli et Paillé (2008 : 29). Miles et Huberman (2003) attestent que les données qualitatives permettent d'avoir des explications riches et solidement fondées de processus ancrés dans un contexte local. De plus, les études qualitatives servent aussi à « confirmer ou tester une théorie existante» (Miles et Huberman, 2003 : 172). La méthode qualitative est pertinente quand il existe peu ou pas de connaissances sur le sujet étudié. (Fortin, 2006).

Notre recherche associe la recherche documentaire à la recherche de terrain. Elle recourt à la méthode d'étude de cas instrumentale « qui est particulièrement appropriée dans les situations où le chercheur veut illustrer des phénomènes préalablement définis dans un modèle théorique» (Mucchielli, 2004 : 93) et à l'analyse thématique continue. Dans notre cas, cette approche déductive consiste surtout à vérifier la valeur prédictive ou explicative théorique des pratiques d'économie populaire, solidaire et sociale en lien avec nos hypothèses de recherche. D'ailleurs, Yin (1984, voir Mucchielli, 2004) suggère dans

l'analyse de cas par l'approche déductive de procéder par comparaison des phénomènes empiriques avec des phénomènes prédits.

2.3.1. Stratégie de recherche : étude de cas

Notre approche est plus déductive qu'inductive en ce sens que l'on compte s'appuyer sur des propositions théoriques à vérifier. Mucchielli (2004) précise que l'étude de cas est particulièrement appropriée à tout chercheur s'intéressant au comment et au pourquoi des phénomènes. Elle a deux grandes fonctions en recherche qualitative. D'abord, dans le cadre de l'approche inductive, elle peut aider à la formulation d'une théorie. Ensuite, dans le cas de la recherche déductive, elle sert à vérifier la valeur explicative ou prédictive d'une théorie, et éventuellement l'enrichir.

Selon Roy (2003), les études de cas peuvent être descriptives, exploratoires, explicatives ou évaluatives. D'ailleurs en présentant l'analyse de cas intra-site, Miles et Huberman (2005 : 264) affirment que « l'analyse qualitative est un instrument très puissant pour établir la causalité. » L'approche déductive cadre bien avec notre objet de recherche qui est d'identifier et d'analyser les contributions des mutuelles de solidarité. Notre approche est bien ancrée dans notre cadre théorique: cependant, elle n'est pas fermée à l'émergence d'autres phénomènes.

L'étude de cas se penche sur un nombre de sujets limités sur lesquels elle vise à recueillir un grand nombre d'informations et d'observations. Selon Roy (2003), les études de cas présentent des qualités indéniables, car à travers des entrevues semi-dirigées sur des cas

particuliers, «elles permettent de découvrir et de mieux approfondir des phénomènes insoupçonnés ou des difficultés à mesurer (Roy, 2003 :168); de mieux comprendre les relations de cause à effet» (Ibid. : 170). Somme toute, la profondeur des études de cas permet de mieux comprendre les relations de cause à effet. Néanmoins, elles ne se prêtent pas à la vérification des hypothèses sur un ensemble plus large et n'est pas représentative de l'ensemble de la population concernée, en l'occurrence les mutuelles de solidarité. Par contre, il est possible et souhaitable de tirer des généralisations sur le plan analytique ou conceptuel» (Ibid. : 179).

Le but de notre recherche par étude de cas est d'analyser les thèmes qui émergent de l'ensemble des contenus des entrevues en lien d'abord avec les motifs de mise en place des mutuelles de solidarité comme pratiques d'économie populaire et solidaire en Haïti. Ensuite, cette recherche vise à faire ressortir les relations de causalité entre la présence des mutuelles et les conditions de vie des individus; enfin, elle vise à analyser des thèmes évoquant les rapports des mutuelles de solidarité avec le développement des communautés locales.

2.3.2. La population visée par l'enquête

Pour notre enquête, la population est constituée par quatre catégories d'acteurs. La première catégorie comprend les membres-dirigeants des mutuelles de solidarité dans la commune de Port-de-Paix. Leur choix se justifie par le fait qu'ils détiennent les informations sur les activités de ces structures, leur contexte d'émergence et leur performance financière.

La deuxième catégorie comprend les membres (hommes et femmes) des mutuelles de solidarité. Les membres-dirigeants et les membres simples sont tous des usagers des services des mutuelles de solidarité. Cependant, les membres simples-usagers sont privilégiés (choix non exclusif) pour leur contribution à la connaissance des apports de l'utilisation des services des MUSO sur leurs conditions de vie. Vu que les membres-dirigeants sont aussi des usagers des services des Mutuelles de solidarité, ils ont été interrogés sur les apports des MUSO dans la recherche de triangulation des informations se rapportant à cette question.

Quant à la troisième catégorie, elle est composée par les partenaires des mutuelles de solidarité. Considérant les relations qu'ils entretiennent avec les mutuelles de solidarité, les partenaires ont généralement des informations au sujet des modes de fonctionnement et de la fonction de ces structures dans le développement des communautés rurales.

Enfin, une quatrième catégorie est constituée des leaders tels que les agents de crédit des institutions partenaires et membres d'organisations paysannes travaillant dans les communautés. Ces informateurs détiennent aussi beaucoup d'information sur le fonctionnement de ces structures et leur relation avec leur milieu d'intervention.

2.3.3. Terrain de recherche

Pour apprécier la contribution des MUSO sur le développement local, le choix d'un territoire précis est nécessaire. D'ailleurs, « plus le territoire couvert est vaste, plus le sens de la communauté se perd » (Tremblay et Fontan, 1994 :141). Notre recherche s'effectue

dans le département du Nord-Ouest d'Haïti, dans la commune de Port- de - Paix. Cette région du Nord-Ouest en général connaît une grande précarité. La municipalité de Port-de Paix est le lieu d'une grande concentration de mutuelles de solidarité par rapport aux autres régions du pays (400 environ). En raison de cette évolution du nombre de mutuelles de solidarité, cette commune est privilégiée pour notre travail de recherche. Par ailleurs, les mutuelles de solidarité dans le Nord-Ouest et surtout à Mahotièrè, une section de cette commune, sont réputées pour leur sens de l'autonomie, leur dynamisme et leur implication dans la vie sociale et politique de leur communauté. Par ailleurs, le séisme du 12 janvier 2010 a écourté mon séjour, mais pour l'essentiel la collecte des données s'est bien déroulée.

2.3.3.1. Présentation de la commune de Port-de-Paix

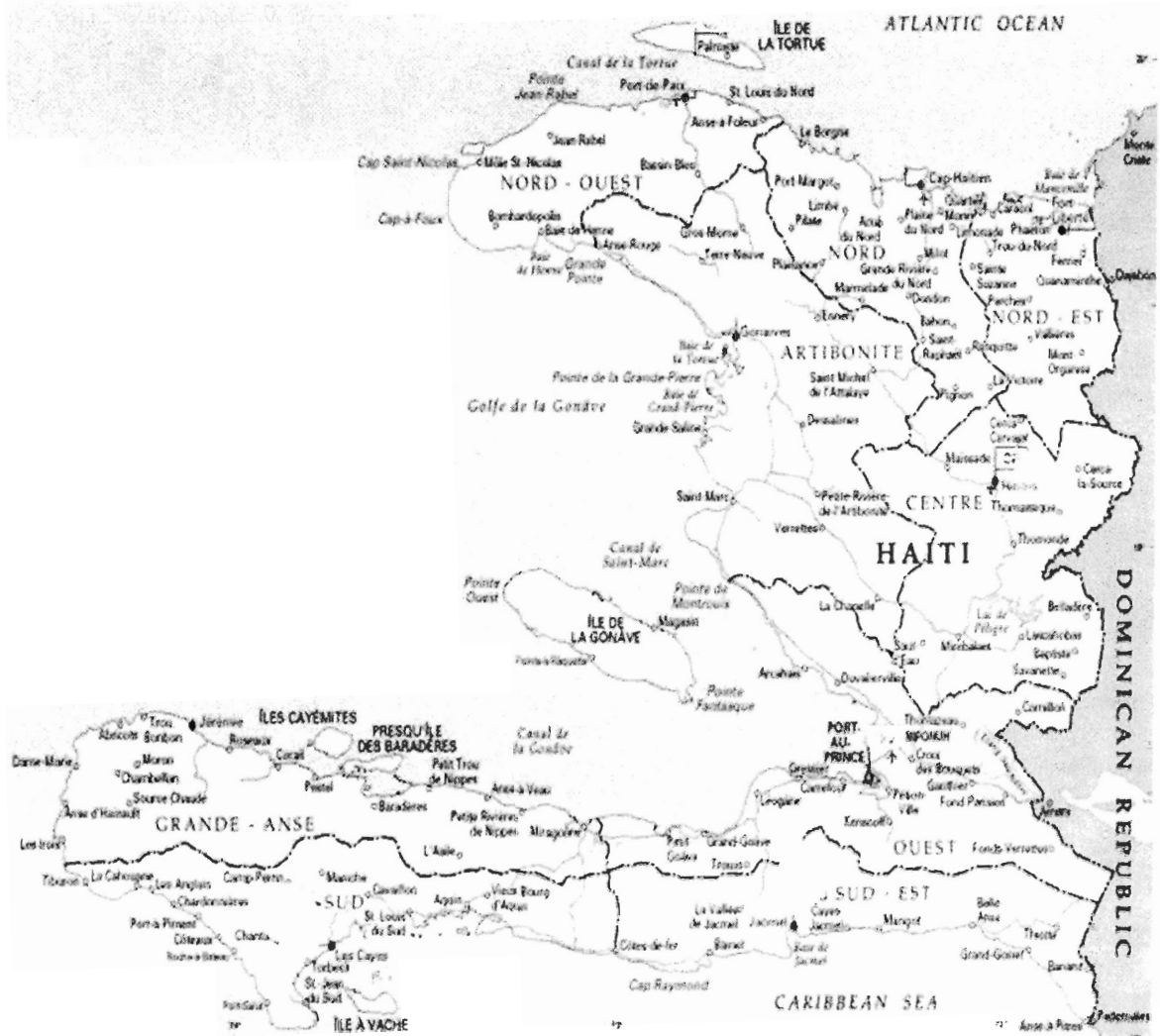
Selon IHSI 2007, la commune de Port-de-Paix est située à deux cent cinquante-sept kilomètres au nord d'Haïti et de la capitale, Port-au-Prince. Cette commune est plutôt montagneuse et côtière. Compte tenu de sa position géographique, elle jouit d'un climat variable tantôt frais, tantôt chaud. La commune de Port-de-Paix est actuellement subdivisée en six sections communales. Elle a au moins cinquante-deux habitations¹ et cent trente-trois localités. Elle est bornée, au nord par l'océan Atlantique (le Canal du vent) ; au sud, par les communes de Bassin- Bleu, de Jean - Rabel et d'Anse -Rouge; à l'est, par les communes de Saint-Louis du Nord et de Bassin- Bleu et à l'ouest, par la commune de Jean-Rabel. En 2005, la population de la commune de Port-de-Paix était estimée à 155 668 habitants (IHSI,

¹ Dans le contexte haïtien, une habitation est une subdivision administrative. Elle n'est pas synonyme de logement.

2007). Un peu plus de la moitié, soit 54,11 % de sa population vit en milieu rural. Elle est la plus peuplée des communes du département du Nord-Ouest ; elle englobe 27,5 % de la population totale de ce département.

2.3.3.2. Niveau de vie de la population du Nord-Ouest d'Haïti selon le revenu moyen des ménages

Le revenu est généralement un indicateur qui caractérise le niveau de vie ou le degré de pauvreté. Cet indicateur classe le département du Nord-Ouest parmi les deux régions où les ménages accusent le revenu le plus bas. Ce dernier est annuellement de dix mille six cent quatre-vingt-treize gourdes pour le Nord-Ouest et il est suivi du Nord-Est. Ces deux régions se situent au bas de l'échelle, en deçà de la moyenne nationale. Le revenu annuel moyen par ménage dans l'aire métropolitaine (56 337 gourdes ou 1466.34 \$CDN) vaut 2,8 fois le revenu annuel moyen des autres villes et 4 fois celui du milieu rural (IHSI, ressource électronique).



2.3.4. Échantillonnage

2.3.4.1. Sélection des cas et des répondants

La recherche qualitative est pertinente quand il existe peu ou pas de connaissances sur le sujet étudié (Fortin, 2006). Ce type de recherche recourt à un échantillon non probabiliste (Fortin, 2006 : 240). Ainsi, notre échantillon comprend douze mutuelles de solidarité. Il ne s'agit pas bien sûr d'une étude de cas multiples puisque les mutuelles ne se différencient pas vraiment du point de vue de leur mode de fonctionnement. Ce nombre est ainsi fixé afin d'atteindre une certaine saturation d'information car, selon Boutin(2008), les informations recueillies doivent être suffisantes. Elles sont choisies selon trois critères se rapportant au nombre d'années de fonctionnement, soit quatre années au moins, au type de produit offert (crédit commerce, crédit élevage) et au lieu de fonctionnement (milieu rural).

S'agissant de recherche qualitative, nous cherchons moins la fréquence d'apparition des discours que leur variété et leur qualité. Dans la récolte des données d'une recherche qualitative, le principe de la saturation de l'information demeure un principe de base (Albarelo, 2007). Il préconise outre la recherche de la saturation, un autre aspect important dans la définition du nombre de sujets à interroger que constitue le danger d'une trop grande proximité. Par ailleurs, Seidman (1998; cité par Boutin, 2008: 107) a ajouté un autre critère qui est « la représentativité suffisante des éléments constitutifs d'une population donnée, c'est-à-dire que le chercheur doit s'assurer que les caractéristiques d'une clientèle donnée sont prises en considération ».

Notons a priori, nous nous étions fixé cinq années de fonctionnement minimum comme critère de choix d'une MUSO, mais les réalités du terrain nous ont amenée à réviser ce critère. En effet, certaines institutions ont commencé à financer des MUSO dans le Nord-ouest au cours de l'année 2005 en raison des dégâts causés par le cyclone Jeanne lors de l'été 2004. Par exemple, COFIP a commencé le refinancement en 2005. Des MUSO ont sans doute été créées à partir de cette date. Cette modification, qui nous est imposée par les réalités du terrain, nous donne l'avantage de mieux cerner les motifs de mise en place des MUSO, les relations avec les partenaires du réseautage, les appuis extérieurs et les perspectives de développement. Ces critères nous ont permis d'avoir un échantillon très diversifié de mutuelles. Enfin, nous avons tenu à avoir des mutuelles de solidarité dans des endroits différents à l'intérieur de la commune. Nous avons choisi deux sections très éloignées dans les montagnes et une autre un peu rapprochée de la ville de Port-de-Paix.

À l'intérieur de chaque MUSO retenue, nous avons établi également des critères pour les répondants. Ces derniers concernent la durée d'affiliation (3 ans au moins), l'utilisation au moins d'un service de la mutuelle (crédit ou aide et secours). Nous avons pris le soin de disperser un peu notre échantillon quoiqu' a priori on sache que les mutuelles constituent un ensemble plus ou moins homogène. À propos, Berthier mentionne que « le nombre de sujets pourra être plus réduit pour l'approche qualitative, mais bien choisi » (Berthier, 1998 : 125).

La sélection des promoteurs a été basée sur un critère principal qui est l'existence de relations avec des MUSO dans le Nord-Ouest et un critère secondaire qui est leur mission.

Notre préoccupation était aussi de faire des choix suivant l'apport que chacun pourrait faire à la présente recherche et surtout dans un souci de triangulation de l'information. C'est ainsi qu'une institution essentiellement promotrice de MUSO a été retenue, une autre à titre d'ONG locale ayant pour mission d'appuyer la paysannerie haïtienne; une organisation paysanne (TK) partenaire de l'institution promotrice des MUSO dans la zone ayant vingt-ans d'existence; ainsi qu'une institution religieuse. Nous avons pris soin d'intégrer tous les types d'acteurs impliqués dans les mutuelles de solidarité. Le tableau suivant présente les institutions enquêtées.

Tableau 1 : Présentation des institutions partenaires des MUSO dans le Nord-Ouest

Institution	Mission	Objectifs/ domaine d'intervention
COFIP	Promouvoir un système de financement décentralisé à travers tout le pays permettant l'inclusion de toutes les couches sociales	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une couverture de MUSO la plus large et la plus dense possible, avant tout en milieu rural ; Répondre aux besoins de services financiers de base des membres des MUSO ; Diminuer la vulnérabilité des plus pauvres et ; Favoriser l'<i>empowerment</i> des communautés locales.
FIDES	Susciter un changement de la réalité socio-économique en faveur de la paysannerie en travaillant à l'autopromotion des groupes de base	<ul style="list-style-type: none"> La démarche s'appuie sur l'engagement des organisations de base dans la trilogie action-réflexion-organisation. Mettre un fonds souple à la disposition de ces organisations leur permettant de concrétiser leurs activités et contrôler leur environnement global.
Caritas	Développer et gérer avec succès un portefeuille de crédit de qualité pour permettre aux diocèses de réaliser leurs objectifs de développement annuel. Ce développement concerne le crédit, les épargnes et les prochains nouveaux produits du sous-programme dans un souci d'amélioration des conditions sociales et de rentabilité.	<ul style="list-style-type: none"> de participer aux efforts des populations pour améliorer leurs conditions de vie individuelles et collectives, en vue du plein épanouissement de la personne humaine ; De promouvoir, à cet effet, une stratégie d'ensemble des projets de développement en accordant la priorité aux populations pauvres, sous-développées et exploitées dans les communautés rurales et urbaines.
ACLAM	travailler au bien-être, à long terme, de chaque Haïtien tant sur le plan matériel que spirituel par le renforcement des associations locales.	Domaine d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> Urgence et réhabilitation Microcrédit Protection de l'enfance VIH/SIDA Production agricole

2.3.5. Stratégie de préparation du terrain d'étude

Nous avons contacté une institution promotrice de mutuelles de solidarité dans le Nord-Ouest par courriel depuis Rimouski. Elle s'était chargée d'aviser le coordonnateur régional des mutuelles et son bureau exécutif dans la commune de Port-de-Paix et de leur annoncer les objectifs de la recherche de terrain.

Auprès du coordonnateur régional, nous avons pu expliquer les objectifs de notre recherche et planifier une première descente à Port-de-Paix au cours de laquelle nous avons présenté en détails ce que nous attendions de leur participation, nos engagements et nous avons établi un calendrier de rencontres. Le coordonnateur a confié au secrétaire général le soin de nous accompagner et de nous fournir l'information nécessaire. Ce secrétaire nous a lui-même mis en contact avec les agents de crédit des différentes sections pour contacter les mutuelles selon les critères préétablis. Les contacts avec les agents de crédit se faisaient le plus souvent par téléphone soit pour l'explication de la recherche soit pour un rappel d'une visite prévue. Les agents de crédit sont ceux qui se chargent directement de l'invitation des mutuelles. Globalement, il fut aisé d'avoir accès à notre terrain de recherche vu mes expériences de travail au Conseil National de Financement Populaire, un réseau d'institutions de microfinance partageant la philosophie du financement populaire.

2.3.5.1. La pré-enquête

Lors de notre première visite, nous en avons réalisé trois enquêtes exploratoires afin de tester notre guide d'entrevue : une entrevue avec un membre et deux entrevues avec des dirigeants. Pour cela nous avons choisi une structure très rapprochée des mutuelles que constitue la banque communautaire.

2.3.6. Procédure de collecte des données

Pour la réalisation de l'enquête, nous avons privilégié la récolte de données par l'entretien semi-dirigé individuel. L'entrevue semi-dirigée permet au chercheur de traiter des sujets délicats, voire complexes, d'analyser les perceptions des individus sur des expériences qu'ils ont vécues et d'approfondir la compréhension du chercheur d'un phénomène particulier. Plusieurs auteurs (Savarèse, 2006; Quivy et Campenhoudt 1996; Albarello, 2007; Boutin, 2007) proposent la méthode de l'entretien comme un outil adapté à l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, à la connaissance des motivations individuelles et à la compréhension des représentations mentales.

Certains entretiens duraient quarante-cinq minutes et d'autre moins. Boutin (2007) lui propose de prévoir entre quarante-cinq minutes et une heure par entretien pour éviter la nervosité, la précipitation et la fatigue. Les entretiens ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entrevue préalablement préparé nous indiquant les thèmes à couvrir (Cf. Annexe 1, 2 et 3). Ces thèmes et questions ont été élaborés en fonction de nos hypothèses, selon Albarello (2001). Notons que vers la fin de la collecte de données, les entretiens avec les membres

étaient plus précis et plus courts puisqu'il y avait de la répétition dans les réponses, de même pour les membres de comité. Bien que nous ayons été accompagnée d'un leader à chaque déplacement, il n'était pas présent lors du déroulement des enquêtes.

Tableau 2 : Répartition de l'échantillon des membres de MUSO interrogés

Section communale	Nombre de mutuelles de solidarité	Nombres de répondants-membres	Nombre de répondants-membres - dirigeants	Nombre total d'entretiens
Aubert	3	4	2	6
Bas des Moustiques	3	4	4	8
Mahotièrè	6	4	7	11
Total	12	12	13	25

Nous avons réalisé 25 entrevues dans 12 MUSO avec un effectif de 33 répondants. En effet, le surplus de huit est attribuable aux entrevues réalisées avec les membres-dirigeants à Mahotièrè. À cet endroit, nous avons effectué cinq entrevues avec plus d'une personne en même temps : deux entrevues de deux personnes et trois de trois personnes.

Nous avons aussi réalisé 4 entrevues avec des leaders. Parmi ces derniers, deux sont des agents de crédit, un représentant de l'organisation paysanne *Tè kole* au niveau régional. En outre, 4 entretiens individuels ont été réalisés avec des institutions partenaires présentées au tableau 1. En somme 33 entretiens ont été effectués. Notons, par ailleurs, que nous n'avons pas pu avoir une entrevue que nous traduisons par un refus de la part d'une institution

faisant la promotion de l'économie solidaire. Vu l'importance que revêt l'enregistrement pour nous, nous avons pris le soin d'expliquer oralement aux participants la portée du magnétophone et les principes concernant l'anonymat et la confidentialité de l'information au début de chaque entretien. Les paysans ont accepté de plein gré d'y participer.

Le guide d'entrevue comporte plusieurs thèmes tels que les motifs de mise en place, les services offerts, le partenariat, la mobilisation des ressources financières, le financement extérieur, le processus de prise de décision, les impacts sur la satisfaction des besoins, le membership et les apports dans le milieu. Il faut signaler que les guides étaient adaptés à chaque catégorie d'acteurs, mais la question d'impact et de rapport au développement local constituait le dénominateur commun de tous les guides. Les guides des membres et des membres de comité n'étaient pas très différents. Nous avons procédé à une légère modification du guide en supprimant une question qui selon le premier répondant était une répétition.

2.3.7. Procédure d'analyse des données

L'analyse des données est essentiellement qualitative. Mucchielli et Paillé (2008) suggèrent l'examen phénoménologique initial des données pour toute recherche qualitative qui souhaite profiter d'un bon ancrage empirique. « L'examen phénoménologique des données, c'est l'écoute initiale complète et totale des témoignages pour ce qu'ils ont à nous apprendre, avant que nous soyons tentés de le faire parler » (Mucchielli et Paillé, 2008 :86).

Cet examen « permet de dégager le vécu des sujets, le point de vue des acteurs, la perspective des participants» (Ibid. : 89).

L'analyse de contenu thématique est la méthode privilégiée pour analyser les données recueillies. A.L.George (cité dans Grawitz, 1996 : 536) retient « comme seule différence essentielle » le fait que « l'analyse qualitative repose sur la présence ou l'absence d'une caractéristique donnée, tandis que l'analyse quantitative recherche la fréquence des thèmes, mots, symboles retenus ». L'analyse de contenu est adaptée pour les comptes rendus d'entretiens (Quivy, 1996). Plusieurs auteurs (Albarello, 2007 ; Sabourin, 2003 ; Grawitz, 1996) confirment la pertinence de l'analyse de contenu comme technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative, du contenu manifeste des communications dans le but de les interpréter.

Avant de passer à l'analyse de contenu des entretiens, nous avons procédé à leur transcription. Nous avons établi une fiche de synthèse par entretien. L'ensemble des fiches de synthèse a constitué notre matériau de recherche. Ensuite, les contenus des entretiens sont groupés en fonction des catégories analytiques. Les catégories sont établies par rapport aux objectifs de la recherche : le contexte d'émergence, la logique de fonctionnement des MUSO, les retombées des MUSO sur les conditions économiques et sociales de vie des membres ainsi que leurs apports dans le développement des communautés (voir Annexe 4). « L'analyse thématique permet de rechercher les systèmes de sens et les modèles présents» précise Albarello (2007 : 81). Grawitz (1996) décrit deux grandes étapes techniques de l'analyse de contenu : le choix des catégories qui « représente la démarche essentielle de

l'analyse de contenu» (Grawitz, 1996 :544) et la quantification du contenu. Les catégories doivent être exhaustives, exclusives et pertinentes. Par ailleurs, Paillé et Mucchielli (2008) spécifient la fonction de repérage et la fonction de documentation comme la principale attribution de l'analyse de contenu. Ensuite, nous avons procédé à une analyse intercatégorielle par l'établissement de relations entre les différentes variables de notre recherche et enfin, nous avons établi un rapprochement entre les réponses obtenues et les considérations théoriques de nos hypothèses. Dans ce sens, Quivy et Campenhoudt (1996) préconisent l'analyse de contenu systématique des entretiens pour tester les hypothèses.

2.4. Considérations éthiques

Participer à une enquête engendre des effets positifs pour la société, en ce sens que cette occasion révèle de l'information utile qui pourrait contribuer à son bien-être et à l'avancement de la science. Cependant, la recherche doit respecter des principes éthiques. L'enquête étant une intrusion dans la vie privée de l'individu, Crête nous enseigne que la recherche doit respecter les règles générales du droit à la vie privée, la confidentialité et le consentement éclairé. «La garantie d'anonymat va de soi en recherche sociale» (Crête, 2003 : 260).

Ainsi, tous les répondants étaient avisés de leur liberté de participer ou non à cette recherche. Les objectifs de la recherche étaient expliqués à toutes les catégories de participants avant l'entrevue pour s'assurer que leur participation soit basée sur une compréhension complète et éclairée. Pour respecter le principe d'anonymat en science

sociale, aucun nom de répondant ne sera cité, mais certains leaders ne voient aucun inconvénient à personnaliser leur propos.

Pour favoriser la prise de note, on a eu recours à l'enregistrement de chaque entretien. Après avoir présenté l'objectif de l'utilisation d'un enregistreur, les participants étaient libres d'accepter ou non. Les participants ont tous accepté de se faire enregistrer. Par ailleurs, deux nos participants, des partenaires des MUSO, hésitaient, au début de leur entrevue, à se faire enregistrer. Finalement, pendant la prise de note, ils ont accepté de continuer avec l'enregistreur. À sa demande, le bureau de coordination des MUSO du Nord-Ouest recevra un rapport présentant les résultats et les éléments de recommandation.

CHAPITRE III

RÉSULTATS ET ANALYSE

3.1. Contexte d'émergence des mutuelles de solidarité en Haïti

Les mutuelles de solidarité existent dans de nombreux pays du Sud. Elles ont été mises en œuvre par la Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) et le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), d'abord au Sénégal en 1995 au sein d'un mouvement paysan et ensuite diffusées dans d'autres pays avec leur appui. Cet outil est adopté par 40 000 personnes en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, à Madagascar et en Haïti (SIDI, 2009, ressource électronique).

En Haïti, les activités de promotion et d'implantation des mutuelles de solidarité ont commencé en 1997 avec le Collectif de financement populaire (COFIP). Elles naissent à partir d'initiatives de groupes d'acteurs issus de la société civile (institutions de microfinance, l'Église, associations). L'émergence de ces structures dans le nord-ouest de ce pays se situe deux ans plus tard, en 1999, après une rencontre de l'organisation paysanne (TK) avec des membres du Conseil National de Financement populaire (CNFP), le COFIP et d'un représentant de la SIDI, en l'occurrence Bernard Taillefer. En effet, l'expérience sénégalaise rapportée par la SIDI, dans la conjoncture du moment, insufflait l'énergie mobilisatrice à l'origine de ces outils endogènes et autonomes de financement décentralisés destinés spécifiquement au monde rural. Dès lors, il a été résolu d'adapter, d'implanter et de promouvoir des mutuelles de solidarité dans la région du Nord-Ouest en commençant

par la section Mahotièrre de la commune de Port-de-Paix. En 1999, deux mutuelles de solidarité furent créées dans cette localité qui en compte actuellement une centaine.

La rencontre avec le CNFP, le COFIP et Bernard Taillefer a stimulé la constitution des mutuelles de solidarité dans cette région. L'exposé de l'expérience africaine dans des conditions similaires à Haïti et particulièrement du Nord-Ouest nous avait sensibilisés. On n'a pas tardé à répandre la nouvelle et à conscientiser les gens de notre organisation. Aujourd'hui on compte plus de 300 - 400 mutuelles dans de la commune. Leader de l'organisation TK, entrevue n° 14 : 2).

Les mutuelles de solidarité ressemblent par leur mode de constitution aux *sols*² appelées tontines en Afrique. Celles-ci sont issues à la fois des traditions de solidarité du milieu rural, du travail pastoral de l'Eglise (des organismes religieux) dans le milieu, l'organisation TK et d'un contexte international de finance solidaire (appui du CCFD et de SIDI). Les MUSO ont bâti une approche qui cherche à intégrer ou réintégrer les catégories moins aisées notamment des paysans pratiquant le petit commerce et/ou l'agropastorale dans la vie sociale et économique, ceci en rendant disponibles et accessibles des services financiers tels que l'épargne et le crédit tout en cherchant à rompre avec les pratiques usuraires et la culture d'assistance pour devenir des associations autogérées. L'examen des motifs principaux évoqués par les répondants permet de mieux comprendre le contexte dans lequel ces outils ont émergé, et leur raison d'être.

³ Les sols constituent des organisations traditionnelles de mobilisation collective de l'épargne, qui ailleurs s'appellent tontines, elles sont extrêmement fréquentes en milieu rural comme urbain. Le principe en est connu. Chaque membre verse dans le « pot commun » une somme fixée, la cotisation, selon une périodicité également fixée (chaque semaine, chaque mois selon les cas). Une fois que chaque membre s'est acquitté de son versement, le total est remis à l'un des membres. A tour de rôle, chaque membre bénéficie ainsi de son tour, dénommé ainsi puisque les membres le reçoivent à tour de rôle. En fait, au total, chacun ne reçoit que ce qu'il a lui-même versé, puisque chacun cotise autant et que chacun reçoit autant, sans qu'il n'y ait aucun apport extérieur au groupe

3.1.1. Motifs de mise en place des mutuelles de solidarité

Plusieurs raisons expliquent la mise en place des mutuelles de solidarité dans le milieu rural haïtien. Cette section tâche de présenter en fonction de leur récurrence dans les discours des répondants les principales motivations qui ont poussé les ruraux à créer des MUSO.

Lutte contre le crédit usuraire

En Haïti, plusieurs raisons expliquent l'émergence et le développement des mutuelles de solidarité dans les milieux ruraux. D'abord, l'inégalité d'accès aux ressources financières se manifestant par le fait que les paysans appelés notables détiennent la majeure partie des ressources et imposent des taux d'intérêt exorbitants qui évoluent selon la situation à laquelle sont confrontés les demandeurs. Les pratiques de crédit usuraire sont très répandues en Haïti et surtout dans les milieux ruraux.

Dans les témoignages de toutes les catégories d'acteurs, la lutte contre les pratiques usuraires est évoquée comme motif principal de mise en place des mutuelles de solidarité. Chez les partenaires, les pratiques usuraires sont considérées comme un handicap pour les petits paysans et elles constituent de ce fait, pour eux, une source de motivation pour les accompagner dans leur quête de mieux-être. Les trois autres catégories de répondants perçoivent la mutuelle de solidarité comme un moyen de s'affranchir du crédit usuraire. Le taux d'intérêt élevé imposé par les usuriers conduisait à un endettement chronique engendrant une vente forcée des bétails et autres biens des paysans et les engageait dans un processus de paupérisation. Selon les répondants, le remboursement était pénible pour eux :

Autrefois, j'avais l'habitude de prendre des crédits pour faire du commerce chez les paysans riches, ceux qui ont plus de moyens. Ils me les accordaient à un taux exorbitant, ils me donnaient un « coup de poignard ». Chaque semaine, je devais leur verser 10% sur le montant emprunté jusqu'au moment prévu du remboursement. (Membre, entrevue n° 07 : 1)

Marginalisation à l'égard du système bancaire, inégalité villes-campagnes en matière d'accès au financement et manque de soutien de l'État

La marginalisation de la paysannerie haïtienne face aux banques et des politiques publiques peu attentionnées à l'égard des petits paysans pauvres sont une autre raison expliquant la mise en place de ces outils. Ainsi, la structure bancaire n'est pas accessible à tous, et une discrimination s'exerce à l'encontre des ruraux majoritairement analphabètes qui habitent dans des endroits très éloignés des infrastructures (beaucoup plus disponibles dans les villes), dans les montagnes, et dont le profil ne correspond pas aux exigences de la banque : *« Dans notre section communale, les MUSO ont été créées parce que cette section est méprisée, marginalisée, elle ne dispose d'aucune ressource publique; l'État et les organismes n'ont rien fait pour nous »* (Membre, entrevue n° 25 : 1).

Démocratisation du crédit

Les entrevues réalisées concordent pour conclure que les difficultés d'accès aux services financiers de base dans de bonnes conditions se traduisent pour les répondants (hommes et femmes) par un véritable handicap en matière de financement des dépenses courantes ce qui les oblige à des solutions mettant en cause leur situation sociale et économique. En effet, les répondants ont affirmé qu'outre le fait de recourir aux usuriers pour des prêts en cas d'urgence, il y a une autre pratique de dépannage très courante qui consiste pour le

paysan à liquider son jardin ou ses animaux à des conditions qui lui sont défavorables. Il s'agit dans ce cas d'un véritable gaspillage qui conduit, à répétition, à une décapitalisation du paysan. C'est pourquoi les paysans perçoivent les mutuelles d'abord comme un lieu d'accès au crédit.

3.1.2. Analyse des motifs de mise en place

Les motivations dans la création des mutuelles de solidarité sont dominées par un discours beaucoup plus financier si on se réfère aux motifs justifiant leur mise en place. Les mutuelles de solidarité ont émergé comme réponse aux problèmes de subsistance qui frappaient le monde rural, leurs activités ayant principalement des buts financiers. Néanmoins, cela n'exclut pas les motifs d'ordre social tels que l'esprit d'appartenance à un groupe et la recherche d'entraide et de solidarité : « *Je suis devenue membre de la MUSO parce que je cherche la solidarité, quand tu ne fais pas partie d'une mutuelle de solidarité, tu es livré à toi-même, tu es isolé tu n'as pas d'espoir* » (membre-dirigeant, entrevue n°13 : 1). Nous pouvons dire que les mutuelles de solidarité naissent de la nécessité et de l'urgence. Par ailleurs, le fait d'octroyer du crédit ne semble pas garantir la rétention des membres des MUSO ; cette rétention est plutôt assurée par les impacts reliés à leur adhésion. Par exemple, pour les dirigeants de MUSO, la régularité des rencontres d'échange entre les membres prime comme facteur de rétention tandis que pour les membres, la régularité de recouvrement de chacun et la permanence dans l'octroi des crédits constitueraient des facteurs de leur rétention.

3.2. Objectifs des MUSO

Le contexte dans lequel les mutuelles de solidarité ont pris naissance a influencé sans nul doute leurs objectifs. Ces objectifs sont d'ordre financier, organisationnel ou associatif à en croire les différents répondants, mais la finalité ultime est d'améliorer la qualité de vie de leurs membres par l'octroi du crédit. D'une manière plus détaillée, les réponses se rapportant aux objectifs de la mise en place des mutuelles de solidarité peuvent être regroupées ainsi et suivant cet ordre :

- introduire dans les milieux ruraux un outil financier productif de proximité (financement des activités génératrices de revenus) pouvant les affranchir des usuriers à partir prioritairement de leur épargne ou d'une cotisation récupérable renforcée ultérieurement par des financements extérieurs;
- encourager et cultiver la solidarité autour d'une organisation autogérée;
- assurer une mobilisation sociopolitique de la paysannerie pour réduire sa marginalisation.

S'affranchir des prêts usuraires et changer la vie des ruraux constituent les objectifs essentiels dans la constitution de ces structures d'économie populaire. Dans ce sens, les mutuelles de solidarité se définissent en tant que combinaisons d'un groupement de personnes dans une communauté, liées par des rapports d'activités financières et de solidarité sous forme associative dans une perspective d'amélioration des conditions de vie.

3.3. Mode de fonctionnement

Les mutuelles de solidarité sont des groupes relativement restreints qui affrontent collectivement leurs problèmes économiques immédiats. Les sociétaires ou membres assurent la double fonction de propriétaires et d'usagers selon le principe démocratique d'une personne - une voix. Les lieux de rencontre des mutuelles de solidarité peuvent être une église de la paroisse, mais le plus souvent, les membres se rencontrent sous un arbre. Le nombre de membres de la MUSO est fixé par le groupe lui-même. Ces membres mettent en commun leurs ressources et leurs compétences. Au sein des MUSO, la cotisation est de deux natures : récupérable ou définitive :

- la cotisation récupérable, qui est en soi une épargne, est utilisée pour un fonds de crédit. Elle est versée dans la caisse verte;
- la cotisation définitive est utilisée comme fonds d'assurance et sert à couvrir des besoins sociaux : fonds d'urgence médicale, fonds d'entraide pour les décès, etc. Elle est versée dans la caisse rouge.
- Par la suite, des MUSO peuvent avoir une caisse bleue destinée à recevoir du refinancement et d'autres aides venant de l'extérieur.

Après une période d'accumulation, dont la durée est fixée par le groupe, les MUSO octroient des crédits à leurs membres (avec les cotisations versées dans la caisse verte). Elles octroient aussi aux membres qui éprouvent des difficultés clairement exprimées

devant le groupe des dons, effectués sur base des cotisations définitives versées dans la caisse rouge.

Les MUSO n'ont pas de statut juridique reconnu en général, elles tiennent leur légitimité soit du COFIP qui se définit comme un réseau de mutuelles de solidarité, soit de l'organisation paysanne « *Tèt kole ti Peyizan ayisyen* (TK) » regroupant plusieurs MUSO dans cette commune. Cette organisation fait un travail de sensibilisation dans le département du Nord-Ouest en général. Cependant, certaines mutuelles de solidarité sont indépendantes selon un leader de l'organisation paysanne. En effet, l'idée des mutuelles de solidarité a été introduite pour la première fois par des institutions désireuses de promouvoir des outils de financement décentralisé dans le milieu rural. Celles-ci jouent un rôle de promotion, d'appui ou d'accompagnement auprès des MUSO. Cela n'exclut pas le fait que d'autres institutions appuient des MUSO déjà mises en place. Elles reçoivent d'ailleurs dans beaucoup de cas des appuis des institutions engagées dans le développement.

À la différence de leurs concurrents immédiats dans les milieux ruraux qui sont représentés par les usuriers, les MUSO affirment une priorité centrée sur la disponibilité et l'accessibilité des ressources financières et non sur le profit. En d'autres termes, les mutuelles de solidarité mettent l'accent sur une démocratisation du crédit dans les milieux ruraux. Ces MUSO présentent une stratégie communautaire d'offre de services financiers (épargne, crédit) et non financiers (entraide, secours mutuel) dans des milieux ruraux marginalisés où les caisses populaires sont absentes. Elles présentent aussi un terroir de

partage d'expérience et de réflexion sur la vie quotidienne, de développement d'habiletés et d'éducation sociale.

Logiques de fonctionnement des mutuelles de solidarité

Selon les perceptions des répondants, les mutuelles de solidarité ne sont pas que des structures d'épargne et de crédit. Elles recouvrent des fonctions diverses dans les communautés rurales. En nous référant à notre matériau de recherche, on peut en distinguer certaines caractéristiques.

Une MUSO est un lieu de vie, un espace d'échange

La mutuelle de solidarité constitue un espace pour l'animation rurale. Les réunions donnent lieu aux opérations d'épargne et de crédit proprement dites, mais aussi à des discussions sur les MUSO ou sur diverses questions sociales, économiques et politiques : « *Lors des rencontres, il y a un espace de débat sur ce qui se passe dans la localité, sur les problèmes du pays, sur nos problèmes quotidiens. C'est une famille* ». (Dirigeant, entrevue n° 22 : 4)

Les mutuelles de solidarité sont des outils indispensables pour la survie des individus

Les mutuelles de solidarité permettent une solidarité immédiate en prenant en compte les difficultés de vie des membres : « *on ne peut vivre sans une mutuelle dans la zone. Nous sommes solidaires l'un envers l'autre : les hommes aident les femmes très âgées qui sont incapables d'exploiter leur champ. On s'entraide beaucoup.* » (Membre, entrevue n° 7 : 3). Enfin, les mutuelles de solidarité donnent une structure d'accueil locale de refinancements

externes gérés par les mutuelles de solidarité elles-mêmes, sécurisant ces fonds venus d'ailleurs par le fait que le volume octroyé est fonction de la qualité de gestion de la caisse verte. Selon les responsables des organismes partenaires, le refinancement n'est pas automatique, il succède aux capacités démontrées par les mutuelles à gérer leur fonds interne. Le refinancement est exigeant et est aussi fonction de la mission de l'institution partenaire. Dans ce sens, il est relatif aux différentes réalisations des mutuelles de solidarité tant sur le plan économique que social, c'est -à-dire relatif à l'implication de la mutuelle de solidarité en question dans les actions concernant la communauté qu'elle dessert: « *Nous laissons au groupe le soin d'expérimenter le crédit avec son propre fonds avant de lui accorder un prêt.* » (Responsable institution d'accompagnement, entrevue no 3 : 1).

L'entrevue avec l'animateur de l'organisation paysanne TK indique que les mutuelles de solidarité sont des lieux de rassemblement, de participation et d'éducation populaire combinant l'apprentissage et la réflexion critique sur le mode de gestion des communautés. En effet, cette organisation paysanne entreprend des démarches de distribution de parcelles de terre aux organisations de base, dont les MUSO qui les exploitent collectivement (jardin communautaire).

3.3.1. Une organisation de proximité

La procédure de mise en place conditionne fortement le mode de gouvernance adopté au sein des mutuelles de solidarité. Une proximité organisationnelle caractérise la coordination des MUSO. Elle concerne les règles et principes en vigueur dans les MUSO qui permettent

aux membres d'agir ensemble. C'est ainsi que les sociétaires sont à la fois propriétaires, usagers, mais aussi dirigeants (comité de gestion). Le dispositif de participation associe les sociétaires dans l'exercice de toutes les facettes des MUSO. C'est ainsi que l'assemblée générale est considérée comme l'instance suprême dans les MUSO. Leur gestion est assurée grâce à l'apport du bénévolat des membres, en particulier les dirigeants qui mettent gratuitement leur temps et leurs compétences au service des MUSO. De ce fait, les mutuelles de solidarité sont des structures dont les charges de fonctionnement sont très faibles en dehors de frais associés aux déplacements des dirigeants pour cause des MUSO.

Le fonctionnement des mutuelles de solidarité s'articule autour de trois aspects fondamentaux : solidarité, égalité et autonomie. La totalité des règles de fonctionnement de la MUSO est déterminée librement par les membres. Les règles sont *évolutives* pour tenir compte de la croissance des ressources de la MUSO. Chaque MUSO se donne un nom, significatif des objectifs qu'elle veut atteindre. Nous pouvons mentionner à ce sujet l'évolution du taux d'intérêt, du montant de crédit octroyé et de la durée du crédit en fonction des réalités vécues :

Au début, de 2003 à 2006, dans notre mutuelle, la durée du crédit était de 3 mois, le taux d'intérêt, de 5 %. La durée a augmenté à 12 mois et le taux d'intérêt est actuellement passé à 3 %. La durée du crédit est rallongée en raison des problèmes de sécheresse de cette zone. (Dirigeant, entrevue n° 19 : 3- 4)

L'autonomie est une dimension importante pour les membres des MUSO. Au cours des entrevues où il s'agit de savoir ce qui constitue la force des mutuelles de solidarité, les membres expriment avec une certaine fierté qu'ils constituent la force de la MUSO, car son fonctionnement dépend de leurs cotisations. Le fait qu'ils y investissent les motive à

participer aux réunions pour avoir un certain contrôle : « *C'est leur propre affaire* » s'exprime un membre (Membre, entrevue n°22 : 1). Le principe d'égalité régit le fonctionnement des mutuelles de solidarité. Tous les membres d'une MUSO cotisent régulièrement un même montant.

Tout en s'inspirant de l'esprit qui anime les coopératives, les mutuelles de solidarité en diffèrent d'abord parce qu'elles enracinent leur action dans un territoire, celui de l'habitation ou de la localité. La référence à ce petit espace qui est le plus petit échelon de notre division administrative leur confère une organisation territoriale de solidarité et de confiance, de bonnes relations interpersonnelles, de cohésion sociale, mais aussi de responsabilisation commune vis-à-vis du territoire. Les MUSO sont formées par les individus eux-mêmes, qui choisissent des personnes appartenant au même milieu social et économique (afin d'éviter un pouvoir de négociation inégal), dans une même localité et en qui ils ont confiance. Lors des entrevues, on a pu découvrir que les relations de solidarité précèdent la relation marchande (octroi de crédit) pour les mutuelles de solidarité qui ont pris naissance au sein d'un groupement. L'histoire nous permet de savoir que l'apprentissage de la solidarité se fait fortement parmi les membres de cette organisation paysanne qui existe déjà depuis 25 ans environ, et qui sont habitués à s'entraider en petits groupes. Les membres ont une histoire commune qui les lie en tant que petits paysans de cette région. En effet, en juillet 1987, plus d'une centaine de petits paysans ont été victimes d'un massacre résultant d'un soulèvement contre les potentats « *grandons* ». Ils ont ainsi développé une identité collective forte. Toutefois, nous n'excluons pas le fait que cette relation de solidarité s'est consolidée davantage au cours du processus de développement

des mutuelles de solidarité et qu'elle n'est pas automatique dans tous les cas. Le fonctionnement des mutuelles de solidarité révèle ainsi une imbrication des rapports financiers dans des relations sociales.

3.3.2. Le processus de prise de décision

L'assemblée générale des membres est souveraine. Elle a entre autres pour fonction d'élire minimalement un président, un secrétaire, un caissier « caisse verte » et un caissier « caisse rouge ». C'est également le lieu où se prennent toutes les décisions. Chaque réunion de la mutuelle de solidarité constitue une assemblée générale. Elle a en outre un comité de gestion qui a pour responsabilité d'assurer son bon fonctionnement. Le rôle du comité est validé par l'assemblée générale.

Le fonctionnement démocratique est un élément essentiel prôné par les promoteurs, car il est considéré comme garant d'une participation des membres. Ainsi, les membres dirigeants avancent au cours des entretiens que les décisions sont prises sur une base consensuelle et suivant une démarche collective. L'analyse de quelques règlements révèle que la durée du mandat du comité de gestion varie de 2 à 3 ans. Ce mandat est renouvelable. Néanmoins, les réponses se rapportant aux taux de rotation des membres dirigeants laissent poindre une certaine interrogation concernant l'application des principes d'un fonctionnement démocratique. En effet, à quelques exceptions près, le taux de rotation des membres du comité est faible. Ce sont les mêmes personnes qui tournent autour des postes de responsabilité. Par exemple, la coordination d'une MUSO n'a pas

changé de titulaire depuis sa création en 2002. De même, certains membres fondateurs sont des dirigeants permanents. Parfois, des élections ne sont pas organisées ; les dirigeants sont sélectionnés pour leur compétence ou sur la base de la confiance qu'ils inspirent à la communauté.

Par ailleurs, les membres interrogés ne semblent pas y voir d'inconvénient. L'assemblée générale peut décider de garder le comité si la gestion de la MUSO est satisfaisante. Nous admettons aussi que la confiance est un facteur très important à prendre en compte dans la gestion de ces petites structures et qu'elle l'est encore davantage au sein d'une communauté analphabète. Par ailleurs, en analysant les organisations économiques populaires, Favreau et Fréchette ont affirmé que :

[...] le rythme de développement des activités ainsi que le mode d'organisation, de fonctionnement interne, de contrôle s'adaptent bien aux réalités locales et à une insertion dans la communauté locale (village ou quartier). Ce qui leur confère une assez grande flexibilité et une relative stabilité. (Favreau et Fréchette, 2002a :35)

De ce qui précède, le taux d'analphabétisme élevé en milieu rural pourrait expliquer aussi le faible taux de rotation des dirigeants. Par ailleurs, certains dirigeants affirment qu'ils souhaitent un remplaçant, mais la compétence fait défaut dans le groupe non pas pour la capacité d'animation, mais pour la tenue des documents comptables des MUSO. De plus, les mutuelles de solidarité, telles qu'elles sont actuellement ne peuvent pas se permettre des séances de formation des membres.

Concernant la dynamique organisationnelle, il faut noter que les pratiques de fonctionnement garantissent un équilibre entre les deux organes, à savoir l'assemblée

générale et le comité de gestion, à quelques rares exceptions. Les décisions concernant les orientations des mutuelles de solidarité sont prises par l'assemblée générale. Les règles financières et les règles d'organisation ne sont pas fixées par le promoteur, mais par les acteurs eux-mêmes et ce principe est au cœur même de l'idée de mutuelle de solidarité : « il n'y a pas de chef dans les MUSO, les décisions sont prises collectivement » (Dirigeant MUSO, entrevue n° 19 : 4). Vu le taux élevé d'analphabètes, l'assemblée générale pourrait être très désavantagée par rapport au comité de gestion, mais le mécanisme de contrôle qui exige que les transactions se fassent en assemblée générale (l'octroi, le remboursement et la demande de prêt) facilite cet équilibre. De plus, chaque réunion d'une MUSO constitue en soi une AG qui sert à éviter une concentration de pouvoir, à favoriser un exercice d'évaluation et à limiter une certaine permissivité par rapport au respect du principe d'égalité dans les MUSO.

3.3.3. Gestion administrative

Sur le plan administratif, il faut souligner la faiblesse des MUSO. Certaines MUSO disposent seulement d'un cahier où tout est noté. D'autres font l'effort de rédiger quelques principes de fonctionnement ou règlements. En fait une des institutions partenaires s'est donnée pour objectif de renforcer les mutuelles de solidarité en produisant pour elles des documents d'utilisation pratique³. Certaines MUSO se procurent ces documents, d'autres

³ Ces documents sont :

1. Journal caisse verte
2. Contrôle caisse verte
3. Journal caisse rouge
4. Cahier contrôle caisse rouge

en font la reproduction dans des cahiers. Que les mutuelles disposent de l'ensemble des documents ou non, l'essentiel demeure l'organisation des données pour pouvoir en tirer de l'information. Cependant, une lecture de quelques documents existants permet de comprendre pourquoi les répondants évoquent souvent l'idée de bénéficier de beaucoup plus de formation sur la gestion des MUSO. En effet, l'analyse de quelques documents révèle le non-respect des principes comptables et l'absence de documents de procédure. Les dirigeants tiennent les documents en fonction de leur niveau de compétence. Paradoxalement, ils ne se trompent pas dans les calculs. Cependant, on n'enregistre pas de rapports détaillés permettant de savoir le nombre de financements octroyés au cours de l'année fiscale. Le cahier de procès verbal est utilisé pour d'autres transactions et ne respecte pas l'esprit d'un rapport de synthèse. Les documents ne sont pas bien tenus dans le cas où il en existe. Très peu de MUSO ont des dirigeants ayant une certaine compétence dans ce domaine et peuvent tout au moins à la fin de l'année calculer les totaux.

3.3.4. Le mécanisme de fonctionnement du crédit dans les mutuelles de solidarité

La mutuelle de solidarité octroie des crédits à ses membres qui sont des paysans fonctionnellement dépourvus de grands moyens et de biens. Les MUSO n'exigent visiblement aucune garantie, elles s'appuient sur la solidarité des membres pour assurer le

-
5. Journal caisse bleu
 6. Fiche suivi prêt
 7. Carnet crédit
 8. Carnet de cotisation
 9. Cahier des règlements
 10. Cahier procès verbal
 11. Cahier bilan

remboursement et selon le principe de la responsabilité collective des membres. Le crédit est par contre accordé sur des garanties morales utilisant la sélection des membres par le groupe en s'appuyant sur la mémoire ou la réputation. Des principes se rapportant au profil des demandeurs font d'ailleurs partie de leurs règles de fonctionnement. Ces principes concernent principalement l'historique de leur crédit, leur lieu de résidence et leurs occupations.

En fait, si les prêts sont consentis à l'intérieur des MUSO à des emprunteurs individuels, des sanctions (sous forme de suspension de nouveaux prêts, de gel de l'épargne) sont applicables. L'analyse des règlements internes a aussi révélé la mention de poursuites légales ou de saisies de biens par l'assemblée générale en cas de non-remboursement des emprunteurs après une période de grâce de 3 mois. Toutefois, la recherche a révélé la situation de MUSO ayant des taux de remboursement de 0 % sans appliquer aucun de ces principes de poursuite judiciaire. En réalité, la mention de ces principes constitue une forme de pression pour que les membres remboursent. Selon les témoignages des membres, *« avec la mutuelle de solidarité, il n'y a pas de risque d'aller en prison en cas de retard de remboursement, on n'a pas besoin de désertier à cause d'une dette »* (Membre MUSO, entrevue n° 10 : 1).

Dans le cas où les mutuelles contractent un prêt d'une institution quelconque, même si les prêts sont octroyés individuellement aux emprunteurs-membres des MUSO, le principe de responsabilité collective du groupe, voire de caution solidaire, s'applique. En effet, en cas

de non-remboursement d'un ou de quelques membres, l'institution suspend tout nouveau prêt aux MUSO.

Tableau 3 : Modalités d'opération du crédit

Durée	3-12 mois
Type de prêt	Petit commerce et élevage
Taux d'intérêt	
Des mutuelles	1% à 5% par mois
Des partenaires financiers	2% à 3% par mois
Montant des prêts	1000-25000 gourdes
Montants des prêts en dollars canadiens (1\$cdn=38.42 gourdes)	26,02\$-650,70\$
Mode de remboursement	Versement mensuel des intérêts et capital à la fin.
Avec prêts externes	Pour certains cas, versement mensuel capital et intérêt ⁴
Garantie exigée	La caution morale Être membre Confiance

Source : © Carline Destilus (2010)

Les crédits octroyés par les mutuelles de solidarité sont des crédits de courte durée ayant un taux d'intérêt mensuel concentré sur une fourchette de 3 % à 5 %. Le taux de 1% a été observé dans une seule section et pour des crédits financés avec l'épargne des membres. Selon les dirigeants, la durée du crédit est généralement très courte au début, car elle constitue la seule variable manipulable à cette période qui permet de répondre aux demandes. Le montant minimal de prêt est fonction de la demande des membres-usagers, le plus faible observé est de 1000 gourdes et le plus élevé est de 25 000 gourdes.

⁴ Un versement mensuel de l'intérêt et d'une tranche du capital sont observés dans une mutuelle pour respecter les exigences du partenaire.

Un type de crédit adapté au milieu

Selon les répondants, le crédit est adapté à l'activité pour laquelle il est dédié ou conseillé par les institutions promotrices c'est-à-dire le petit commerce. Compte tenu des besoins, les membres ne peuvent s'abstenir d'en faire d'autres usages tels que le financement de l'agriculture. Mais les conditions climatiques difficiles qui caractérisent cette zone rendent l'investissement dans l'agriculture très risqué parce qu'il peut empêcher le remboursement.

Dans toutes les mutuelles de solidarité, le crédit de base offert est celui orienté vers le petit commerce. Cependant, en fonction des besoins spécifiques d'une localité, d'autres types de crédit sont offerts. C'est le cas du crédit dédié à l'élevage qui est offert dans certaines MUSO dans la section de Mahotièrè. La durée du crédit pour le commerce varie de trois à six mois et celui pour l'élevage s'étend sur une durée minimum de 12 mois, mais dans tous les cas il n'excède pas trois ans. Dans le contexte du milieu rural haïtien, trois types d'animaux sont considérés comme des moyens de transport. Leur possession varie en fonction du pouvoir d'achat : l'âne, le cheval et le mulet. Le crédit de transport est financé par un seul partenaire et particulièrement dans la section de Mahotièrè, une zone d'accès difficile, et celui-ci vise l'achat d'un âne : « *Il y des femmes qui n'avaient rien pour transporter leurs marchandises, maintenant elles ont leur âne. Mais il y a une MUSO dans la zone qui s'est procuré un véhicule. Ce véhicule avantage les membres en leur taxant les voyages à un prix inférieur à celui du marché* » (Membre MUSO, entrevue n° 07 : 2).

3.3.5. L'affectation des surplus

L'affectation des surplus générés par le crédit est un choix collectif qui tient compte des particularités de chaque MUSO. Elle est de l'ordre du réinvestissement et de la redistribution. Sous l'angle du réinvestissement, les intérêts perçus servent à augmenter le fonds de crédit qui, au démarrage, est fonction des épargnes des membres. Dans ce sens, ces intérêts alimentent progressivement le portefeuille et facilitent l'accès d'un plus grand nombre d'usagers au crédit en même temps. Cependant, ce réinvestissement du surplus ne constitue nullement une réserve collective définitive pour la mutuelle de solidarité. Les intérêts perçus sont redistribués à l'ensemble des membres qui composent la mutuelle de solidarité, mais ils sont comptabilisés différemment selon l'aptitude du comité de gestion. Ils peuvent l'être mensuellement sur les carnets des membres au cours de l'année fiscale ou ils sont directement partagés à la fermeture de l'année fiscale. Dans tous les cas, le partage de l'excédent se fait de manière égalitaire.

3.4. Refinancement : utilité et enjeux pour l'autonomie et la vie des MUSO

Pour certaines MUSO, le financement extérieur est nécessaire, voire indispensable tandis que d'autres se montrent un peu plus prudentes. Le financement extérieur concourt à la satisfaction de la demande de crédits exprimée au sein des mutuelles de solidarité. Pourtant, des mutuelles de solidarité préfèrent fonctionner avec leurs propres ressources. C'est le cas d'une mutuelle de 4 ans ayant camouflé ses motifs en soulignant qu'elle est

trop jeune pour le financement externe. En dépit de son utilité, le refinancement extérieur revêt des enjeux importants.

D'abord, dans le cas où les mutuelles de solidarité ont reçu un refinancement, le crédit est un résultat de négociations et d'analyses faites préalablement à la demande de la mutuelle de solidarité. Celle-ci doit composer avec les modalités du financement qui lui sont octroyés sous forme de prêts. Cela explique par exemple, l'application de deux taux d'intérêt différents sur le crédit dans une même mutuelle de solidarité : un taux pour les fonds de crédit financés avec l'épargne des membres et un autre taux appliqué sur celui qui est alimenté par le financement extérieur.

S'il est vrai que le refinancement est un facteur important de démarrage de certaines mutuelles de solidarité dont les membres connaissent une certaine précarité, il présente parfois des contraintes pour ces structures tant sur le plan de l'adaptation que sur celui du développement financier ou de la capacité d'autofinancement. Au cours des entretiens, des répondants expliquent qu'ils ont cassé des relations avec certaines institutions compte tenu du manque d'adaptation de leur fréquence de remboursement aux réalités que vivent les membres : « nous avons eu deux partenaires qui nous octroyaient un crédit à 2,5 %, mais le mode de remboursement n'avait pas avantage les commerçants-tes dans le rythme de leurs activités » (Dirigeant MUSO, entrevue n° 05 : 2).

Enfin, le financement extérieur se révèle être parfois un handicap au fonctionnement de ces MUSO constituées de groupes fragilisés. Il peut être une menace pour leur pérennité à

terme en cas de coupures de la part de l'organisation financière. C'est le cas d'une mutuelle de solidarité dont le coordonnateur affirme que :

Ça fait un an depuis qu'on ne fonctionne plus, en fait, il y a un arrêt, je veux dire que le crédit n'est plus opérationnel vu qu'on n'a pas pu rembourser l'institution d'appui. Avec un taux de remboursement presque nul, l'institution d'appui a décidé de couper le financement. On espère que cette année il y aura de la pluie pour pouvoir travailler et rembourser (Dirigeant, entrevue n° 05 : 2).

Dans ce cas, la coupure du financement externe n'a pas ralenti le fonctionnement, mais elle le paralyse. Cela suscite aussi des questionnements relatifs aux motifs de création de certaines mutuelles de solidarité. Les témoignages d'un partenaire semblent expliquer le fait que la coupure d'un refinancement pourrait arrêter les activités d'une MUSO. En effet, sans aborder ce sujet, il a évoqué l'idée de l'intérêt de certaines institutions de microfinance qui ont investi le milieu rural sans une vision de solidarité ni de renforcement organisationnel. En réalité, elles adoptent une méthodologie de crédit de groupe pour réduire le risque de non-remboursement. En fait, la méthodologie de groupe est très pratiquée aussi, car elle constitue pour l'organisme prêteur une forme de garantie de remboursement vu qu'elle repose sur la caution solidaire.

De cette analyse, nous pouvons avancer que la motivation première n'est pas la vie associative, mais les possibilités d'accès au crédit pour les membres qui les constituent. Cela laisse présager que certaines MUSO pourraient se trouver dans cette catégorie-là. Par conséquent, les mutuelles de solidarité qui sont créées pour bénéficier d'un crédit de groupe de la part d'une organisation interventionniste sont moins stables à très court terme. Seules

perdurent celles qui ont pris naissance à l'intérieur d'un groupement ou ayant vécu l'expérience de la vie associative.

Le faible taux de remboursement du crédit interne est une autre contrainte évoquée par certains dirigeants au sujet du refinancement. Les membres remboursent religieusement le crédit alimenté par le financement externe et négligent les crédits financés par leurs épargnes. Pour cela, ils conçoivent le financement externe comme un moyen utile au développement du crédit, mais cela peut constituer en même temps un handicap au bon fonctionnement de la MUSO. Le choix du financement externe reste ambivalent.

Point de vue des partenaires sur le financement extérieur

Par ailleurs, les partenaires voient dans le financement extérieur un moyen d'aider les MUSO dont les membres sont en décapitalisation constante dans le milieu rural. Ce sont pour eux des structures autonomes, mais qui doivent respecter des clauses signées puisque le financement accordé fait toujours suite à une demande de la part des MUSO.

3.5. Performance socio-économique

La performance financière des MUSO est évaluée dans le cadre de cette recherche en fonction de l'évolution du portefeuille de crédit, du nombre de prêts, de l'épargne totale et de l'épargne par tête. Elle peut être aussi appréciée par l'évolution du montant d'épargne mensuel des membres.

Tableau 4 : Portrait financier des mutuelles de solidarité en 2003

Année	Portefeuille de crédit (HTG)	Nombre de prêts	Prêt moyen (HTG)	Épargne totale (HTG)	Nombre épargnants	Épargne/ tête (HTG)
2000	797,000	1,078	740	1,064,000	3,830	278
2002	4,090,345	420	9,739	837,600	1,060	790

Source : Rapport d'étude CNFP 2003

Sur ces deux années, on a observé un certain ralentissement des activités des mutuelles de solidarité malgré une augmentation de leur portefeuille de prêts, une réduction de 72 % du nombre de prêts. Par ailleurs, le prêt moyen consenti en 2002 est beaucoup plus élevé et le nombre d'épargnes par membre a augmenté de 184 %!

Tableau 5: Évolution de quelques indicateurs pour les MUSO de Port-de-Paix⁵

Année	Caisse verte		Caisse rouge		Caisse bleue		Porte feuille		Total	Nombre MUSO	Total membres	Répartition	
	HTG	\$CDN	HTG	\$CDN	HTG	\$CDN	HTG	\$CDN				H	F
2006	2,607,138	67,858.88	84,731	2,205	756,473	19,689.56	3,363,611	87,548.44	3,448,342	124	3,282	1,379	1,908
2009	4,741,013	123,400	62,952	1,639	235,600	6,132.22	4,976,613	123,559.22	5,039,565	121	2,903	1,163	1,740

Source : compilation rapport d'activités des MUSO, 2010

L'examen des données révèle un effectif de prépondérance féminine dans les mutuelles de solidarité. La prédominance des femmes dans les mutuelles observées pourrait s'expliquer par le fait que les petits crédits sont plus adaptés au petit commerce, une activité qui est majoritairement l'affaire des femmes. En finançant le petit commerce, on finance implicitement des femmes. Dans ce sens, les mutuelles de solidarité aident aussi à soutenir les femmes qui sont dans des situations vulnérables. Ces indicateurs sont assez révélateurs

⁵ Ces informations agrégées concernent deux sections de la commune de Port-de-Paix. Nous n'avons pas pu en trouver pour une des sections qui a fait l'objet de notre enquête.

du fonctionnement global des mutuelles notamment sur leur fonds de roulement. La caisse verte qui a pour vocation de collecter des épargnes des membres et d'octroyer du crédit est en hausse de 81,85 % sur une période de trois années. Le portefeuille de crédit ou fonds de roulement des MUSO s'est accru de 48 %. Par ailleurs, les financements extérieurs connaissent une diminution de 68,85 %⁶. En nous basant sur ces résultats, nous pouvons dire globalement que les MUSO ont connu une évolution positive dans la mobilisation des ressources financières locales et, par ricochet, une augmentation du nombre de crédits qui signifierait une évolution dans la recherche de satisfaction des besoins financiers des individus.

Une logique de service et non de profit

L'évolution du taux d'intérêt dans les mutuelles de solidarité souligne leur souci de servir les membres au lieu de rechercher du profit. Dans certaines mutuelles de solidarité, on enregistre des taux d'intérêt élevés au début, de l'ordre de 5 % à 10 % par mois. Paradoxalement, les membres ne le conçoivent pas comme un poignard, mais plutôt comme une stratégie pour alimenter leur fonds de crédit. De plus, les intérêts perçus sont redistribués à tous les membres. Le taux d'intérêt est évolutif : après une ou deux années de fonctionnement, les membres diminuent le taux d'intérêt. Dans le cas du taux de 10 %, il a été réduit de moitié. Les taux de 5 % sont passés à 4 % ou à 3 %. Qu'il soit élevé ou bas, le taux d'intérêt est fixé par l'assemblée générale et les membres s'approprient collectivement des excédents. C'est dans ce sens qu'Odile (2003) a souligné comme caractéristiques des

⁶ Taux de variation des financements extérieurs = $(235,600 - 756,473) / 756,473 * 100 = -68,85 \%$.

initiatives solidaires l'absence de recherche de la maximisation du profit, et plutôt une quête constante de services aux membres.

3.5.1. La vie associative et la solidarité au sein de la mutuelle de solidarité

La périodicité et la durée des rencontres nous ont servi d'indicateurs pour évaluer la vie associative dans les mutuelles. La solidarité en est aussi une composante essentielle. Nous avons observé que dans les mutuelles de solidarité, le délai de rencontre le plus court est d'une semaine, mais la majorité des MUSO fonctionnent sur une base mensuelle. Dans une zone, les réunions sont réalisées sur une base hebdomadaire et dans les deux autres, la fréquence est d'une fois par mois. Une réunion dure minimalement deux heures, car le temps de partage est sacré à l'intérieur d'une mutuelle de solidarité. Le partage est une occasion pour les membres de s'exprimer sur leur mode de vie dans la communauté. C'est une occasion pour eux d'identifier leurs besoins. Les membres définissent les modalités de solidarité au sein du groupe sur la base de ces échanges.

La solidarité n'est pas un vain mot, comme en témoigne la présence d'une caisse rouge, pour aider les membres en cas de coups durs (maladie, décès,). Les membres passent du temps pour entretenir leurs relations de confiance, de solidarité et pour connaître les problèmes auxquels font face leurs semblables. Dans les mutuelles de solidarité, le financement est appréhendé dans son contexte humain : « *la mutuelle de solidarité est comme une famille, les membres sont comme des frères et sœurs* » (Dirigeant MUSO, entrevue n° 22 : 4). « *La mutuelle unit les gens entre eux* » (Dirigeant MUSO, entrevue

n°23 : 2). Les liens d'aide mutuelle, de coopération, de solidarité se manifestent non pas comme un élément accessoire ou purement utilitaire, mais comme une manière dont on cherche à satisfaire les besoins, à développer l'organisation.

3.6. Contribution des MUSO aux conditions de vie des individus

Selon les témoignages des répondants, les mutuelles de solidarité sont très utiles et contribuent de diverses manières à améliorer leurs conditions de vie. Cette section présente et analyse les diverses contributions des MUSO à la situation socio-économique des membres.

3.6.1. Les contributions économiques des MUSO aux conditions de vie des individus

Selon les répondants, les retombées des mutuelles de solidarité ne sont pas négligeables. Elles aident au financement des individus. Les membres soulignent que les mutuelles ont des retombées positives sur leur situation économique. Ils affirment que les MUSO permettent aux membres de se constituer une épargne pour la rentrée scolaire. En fait, cette période coïncide avec la fermeture de l'année fiscale des mutuelles qui se fait au mois de septembre. Par ailleurs, les effets du crédit sur la situation socio-économique sont souvent indirects. Ils découlent des bénéfices perçus sur les activités économiques (principalement le commerce) et donc sur la capacité de l'activité économique en question à générer des revenus :

Grâce à la MUSO, je peux avoir un peu de bétail comme des chèvres. Je fais face plus facilement aux difficultés de la vie car je ne suis plus obligée de vendre mes animaux à un prix défavorable. J'ai aussi un enfant qui a bénéficié de la MUSO. Maintenant il peut aussi avoir du bétail (des chèvres). Il ne les vend plus pour envoyer ses enfants à l'école. (Membre, entrevue n° 07 : 3).

Dans les zones un peu montagneuses en milieu rural, et surtout pour les activités commerciales, la possession d'un animal de transport est d'une grande importance pour les paysannes. Une bénéficiaire qui parvient à dégager suffisamment de bénéfices à partir de son commerce pour s'acheter un animal de transport (âne ou cheval) a connu dans une certaine mesure une ascension ou simplement un progrès économique :

La mutuelle nous a beaucoup aidées. Certaines femmes parmi nous n'avaient même pas un âne, maintenant elles en ont. Moi, mon commerce se développe, car avec le crédit j'ai pu acheter beaucoup plus de tissu à confectionner. (Membre MUSO, entrevue n° 07 : 3)

Quoiqu'ils admettent tous que les MUSO ont contribué à améliorer leur situation économique, aucun ne nie le fait qu'elles ne contribuent pas à satisfaire actuellement totalement leurs besoins financiers. Des insatisfactions sont enregistrées à propos du montant octroyé. De plus, ce milieu rural essaie de se relancer après avoir été victime de plusieurs ouragans dévastateurs qui expliquent une situation de vie actuellement très dure. Selon un agent de crédit, actuellement les mutuelles fonctionnent au ralenti en raison des dégâts causés par les cyclones et de la précarité que connaît le milieu :

À cause de la misère, les membres soustraient leur argent à la fermeture de l'année fiscale. Cette remarque a été faite après les cyclones, au cours des années 2007 - 2008 qui ont été deux années de famine pour la population. Or la mutuelle constituait leur source et leur chance de vie. (Agent de crédit, entrevue n° 30 : 1)

Les attentes des membres n'ont pas été comblées à cette période-là. Selon cette même source, de 1999-2007, les crédits octroyés étaient plus bénéfiques aux membres en dépit de leur modicité. De nos jours la dynamique n'est plus la même : le commerce ne rapporte pas autant qu'avant et les individus sont restreints dans leur pouvoir d'achat.

Autrefois, les membres n'étaient pas motivés à faire des retraits à la fermeture de l'année fiscale, mais de nos jours, vu l'ampleur de la misère, ils n'ont pas de choix, ils doivent retirer leur argent à la fin. En septembre le montant de la cotisation constitue pour lui, le capital pour envoyer ses enfants à l'école.
(Agent de crédit, entrevue n° 30 : 2)

Tenant compte de l'objectif des mutuelles qui est de changer la vie des membres, le retrait pour la satisfaction des besoins sociaux ne constitue pas en soi un problème. Le problème résiderait dans l'abandon des membres et la fréquence des retraits de l'épargne.

Tableau 6 : Évolution du profil des MUSO retenues / Membership (2006- 2009)

MUSO	Année de création	Effectif membre		Répartition hommes/ femmes		Refinancement (oui ou non)	Montant maximal d'un prêt	Durée du prêt (mois)
		2006	2009	H	F			
MUSO 1	1999	44	38	5	39	Non	15 000	6
MUSO 2	2000	18-	16	6	12	Oui	15 000	6
MUSO 3	2003	35	29	12	23	Oui	5 000	3 – 12
MUSO 4	2004	30	43	10	20	Oui	5 000	3
MUSO 5	2005	37	17	18	19	Oui	10 000	6 – 12
MUSO 6	2000	24	24	11	13	Non	15 000	6
MUSO 7	2005	40	30	13	27	Non	10 000	3 – 6
MUSO 8	2004	NSP	27	NSP	NSP	Oui	25 000	6
MUSO 9	2005	32	32	12	21	Non	5 000	6
MUSO 10	2004	35	10	4	6	Non	2 500	6
MUSO 11	2005	25	16	NSP	NSP	Oui	5 500	6
MUSO 12	2002	NSP	NSP	NSP	NSP	Oui	10 000	6

Source : Compilation des rapports des MUSO 2006 et enquête de l'auteur

L'examen de ce tableau met en évidence l'évolution de l'effectif des adhérents des MUSO.

Les résultats révèlent une dominance des mutuelles de solidarité connaissant une diminution de leur effectif. Les mutuelles diminuent globalement en taille.

Tableau 7 : Évolution de quelques indicateurs pour les mutuelles de solidarité sous enquête

MUSO	Année de création	Total caisse verte		Total caisse rouge		Montant de l'épargne mensuelle au démarrage (HTG)	Montant de l'épargne mensuelle en 2010 (HTG)
		2006	2009	2006	2009		
MUSO 1	1999	309,980	241, 870	400	635	10	25
MUSO 2	2000	140,908	142,216	936	920	10	25
MUSO 3	2003	49, 980	101, 000	700	non disponible	20	25
MUSO 4	2004	4000	20,000	2,500	non disponible	20	100
MUSO 5	2005	105,000	50, 000	1,500	non disponible	100	100
MUSO 6	2000	non disponible	157, 920	non disponible	2,255	50	100
MUSO 7	2005	119,540	133, 400	260	804	50	100
MUSO 8	2004	non disponible	188,000	non disponible	37, 000	25/semaine	100
MUSO 9	2005	35,450	non disponible	200	non disponible	50	50
MUSO 10	2004	non disponible	50,000	non disponible	300	non disponible	25
MUSO 11	2005	non disponible	97, 200	non disponible	300	non disponible	50
MUSO 12	2002	non disponible	135, 097	non disponible	non disponible	25/semaine	25/semaine

Source : Compilation des rapports 2006 et 2009 des MUSO sous enquête

En se référant à l'évolution des caisses vertes des mutuelles de solidarité, nous ne pouvons pas parler de croissance générale, car certaines ont enregistré une diminution de moitié de leur portefeuille de crédit à cause du départ de certains membres. Cela met en évidence la fragilité des mutuelles de solidarité et en même temps un risque élevé pour l'obtention de crédit dans cette zone qui traverse une grande difficulté climatique. Heureusement cette région n'a pas été touchée directement par le séisme du 12 janvier 2010 mais elle subit encore les conséquences directes des ouragans de 2004 et de 2008. Néanmoins, des données relatives à leur capacité de fonctionnement témoignent d'une évolution dans la capacité des membres à épargner.

Outre l'accessibilité du crédit aux catégories défavorisées par le système en place, il faut ajouter l'effet levier du crédit à travers notamment des opportunités socio-économiques ou

encore la diffusion de la culture d'épargne du fait des exigences concernant le fonctionnement des MUSO. S'il est difficile de mesurer le montant total de l'épargne de chaque membre, il est possible d'affirmer néanmoins l'évolution du montant mensuel de l'épargne qui a quasiment doublé dans certains cas.

Les mutuelles de solidarité sont encore aujourd'hui des activités non réglementées, utiles à la subsistance des familles paysannes, mais pratiquement pas inscrites à ce stade dans un processus continu d'accumulation, vu la précarité de leur environnement immédiat (climat). Néanmoins, les membres affirment que, par le crédit, ils ont pu connaître une certaine amélioration de leurs conditions de vie. C'est pourquoi Servet (2007) nous exhorte à ne pas réduire ces initiatives créées pour une insertion par l'économie de cette tranche de la population marginalisée par le système, mais à valoriser tant son champ d'action que la dynamique qui les porte.

3.6.2. Retombées sur les conditions sociales de vie des individus

Les mutuelles de solidarité ont profité aux bénéficiaires directs, à leurs familles et à la communauté. Nous traitons les retombées sociales sur les conditions de vie des individus. Certaines sont directes, d'autres découlent des résultats des activités économiques qu'elles ont financées.

Une ouverture sociale

Les mutuelles de solidarité sont un moyen d'amélioration des conditions de vie des membres. Le développement de compétences et l'émergence d'un leadership populaire en font un lieu d'*empowerment* des membres.

Pour moi, les mutuelles de solidarité offrent des occasions d'établir des relations avec des gens venant d'autres endroits, avec des représentants d'organismes du milieu. Je trouve d'autres avantages aussi comme la formation : maintenant je peux passer les écritures dans les documents comptables de la MUSO (Dirigeant, entrevue n° 20 : 4).

Les mutuelles de solidarité sont des lieux de prise de parole et elles aident à vaincre la timidité de certains membres. Les membres développent un *empowerment* individuel : « *grâce à la mutuelle de solidarité, j'ai pu me permettre une formation professionnelle. Je vais au centre pour apprendre la couture, la pâtisserie et la broderie grâce aux bénéfices tirés du commerce* » (Membre, entrevue n° 10 : 2). Elles constituent aussi un lieu de développement personnel puisque des membres ont acquis des savoir-faire grâce aux formations qu'ils ont reçues des partenaires : « *la mutuelle contribue à notre épanouissement personnel, elle nous aide à parler en public, à vaincre la timidité* » (Membre, entrevue n° 11 : 2). Une des grandes satisfactions pour les membres réside dans les opportunités créées servant à payer les frais de scolarité de leurs enfants : « *Mes enfants vont à l'école et je parviens à les nourrir* ». (Membre, entrevue n° 08 : 2). Mais cela ne constitue pas un avantage direct puisque les MUSO n'offrent pas de crédit pour la rentrée scolaire. Le crédit est un instrument au service du social.

Par ailleurs, par leur dimension sociopolitique, les MUSO ont conduit à l'émergence de certains leaders dans l'espace public local. L'expérience des MUSO a favorisé l'implication des membres dans les rouages décisionnels des communautés et dans la politique notamment dans les campagnes électorales : « *au cours des réunions, des discussions sont aussi amenées sur le terrain politique rendant ainsi la population paysanne apte à identifier les candidats qui vont travailler dans le sens des intérêts de la paysannerie* » (Dirigeant, entrevue n° 20 : 1). Les MUSO sont en général des groupes influents sur leur territoire. Cette influence est acquise du fait de leur intégration au sein de l'organisation paysanne et de leur relation de solidarité. Par le biais des dirigeants constitués en leaders, les MUSO s'inscrivent dans la gestion de conflits dans les sections communales :

Nous sommes des leaders dans notre communauté, nous jouissons d'un certain pouvoir, d'une certaine influence. Nous avons même l'autorisation de juger les individus membres de notre mutuelle en cas de conflits. Nous sollicitons cela au CASEC qui nous accorde ce privilège au moment venu. (Dirigeant, entrevue n° 05 : 4)

Les dirigeants des MUSO affirment avoir entretenu de bonnes relations avec les CASEC, et ASEC. Les MUSO semblent bénéficier de l'appui de ces autorités dans leur milieu. Cet appui débouche parfois sur des collaborations dans certains endroits selon les témoignages. C'est le cas du projet d'aménagement d'une source dans la section Aubert : « *nous avons un projet d'aménagement d'une source pour la communauté. Pour cela, nous avons reçu mille cinq cents gourdes de la part du maire et mille gourdes de la part du CASEC et nous avons fait un marathon* » (Dirigeant, entrevue n° 09 : 1). Les Conseils d'administration des sections communales (CASEC) sont, en effet, élus au suffrage universel direct. Ces derniers ont pour mission, selon la constitution de 1987, de diriger les sections

communales. Chaque conseil est assisté d'une Assemblée de Section Communale (ASEC) qui est également élue au suffrage universel direct. Si le Conseil de section communale a un rôle exécutif, l'Assemblée de la section (ASEC) discute les propositions, l'assiste dans la planification des projets, prend les décisions nécessaires et contrôle tous ses actes. L'Assemblée est pensée comme une sorte de parlement local (Dorner, 2006).

Cohésion sociale

Les mutuelles de solidarité ont développé l'expérience de la solidarité chez les sociétaires. Elles ont contribué à réduire l'isolement et à créer des solidarités prenant appui sur le sentiment d'égalité dans leurs conditions socio-économiques, mais surtout sur la volonté commune de cesser de prendre du « coup de poignard » (crédit usuraire) :

La mutuelle forme les gens en les aidant à être plus tempérés dans un milieu où il n'y a pas de présence de force policière. Les mutuelles aident en ce sens les gens à développer des rapports interpersonnels plus humains. (Agent de crédit, entrevue n° 04 : 2)

C'est une expérience somme toute enrichissante de mobilisation et de citoyenneté compte tenu de leurs stratégies de fonctionnement.

3.7. Rapport au développement local

Par développement local dans un contexte rural, nous identifions et analysons les potentiels des MUSO sur la dynamisation de l'économie locale, leur capacité de réseautage et leur potentiel de requalification rurale. Les mutuelles de solidarité ont participé à l'économie locale à différents égards bien que les données dont nous disposons ne donnent pas

d'information sur le nombre d'emplois créés. Au cours des entrevues les répondants ont affirmé que les mutuelles de solidarité sont à l'origine de «*la création et du développement de petits commerces*» et qu'elles aident dans «*l'exploitation de leur agriculture de subsistance*». En ce sens, les MUSO dotent les localités où elles se développent de services de proximité tels que la vente des produits alimentaires et non alimentaires dont la population locale a besoin. Pour Vachon (1996), « le défi du développement local est le développement de la collectivité et, dans certains cas, sa survie même. Cet enjeu tient à l'occupation du territoire et à la création d'activités économiques pour les populations locales. » (Vachon, 1996 : 291)

3.7.1. Mutuelles de solidarité et territoire

Les mutuelles de solidarité de la commune de Port-de-Paix ont un ancrage territorial fort qui est facilité par le mode d'organisation axée sur le sociétariat et la gestion par les membres. La double qualité de propriétaire et d'utilisateur-client, l'association des membres dans un cadre d'une démocratie participative et même directe, le choix des dirigeants identifiés dans leur milieu pour leur sens du leadership contribuent à ancrer l'outil dans le milieu.

Les mutuelles fonctionnent en grande majorité dans une logique de réseau. Ce réseau s'exprime d'abord par le fait qu'elles sont regroupées au sein de l'organisation paysanne TK. Cette dernière assure la promotion des MUSO, fournit des appuis techniques et défend les intérêts de la paysannerie en général. Ensuite, cette logique de réseau s'exprime par un

choix de mobilisation d'acteurs complémentaires motivés par la même volonté d'engagement au service du territoire en dévitalisation économique. C'est ainsi que les leaders des MUSO ont développé des relations partenariales avec des organismes dont leur mission avantage les milieux ruraux.

Un capital social fort, une forte cohésion au sein des communautés : point de vue des agents de crédit

Certains agents de crédit interviewés ont évoqué des changements de comportement qu'ils attribuent à la présence de ces structures dans les milieux ruraux. Sur la base de leur constat, ils ont souligné certains effets indirects liés à la présence de ces structures : par exemple la diminution de la fréquence des crimes attribués à la superstition. Par leur insertion au groupe, les gens sont censés développer des relations fraternelles. De plus, l'accès au crédit dans les sections rurales aide beaucoup de gens à se créer des activités économiques, ce qui devrait diminuer des sentiments de haine et de jalousie par rapport à l'ascension des autres personnes et devrait par la suite anéantir les actes fétichistes. De nouvelles relations se nouent, ils sociabilisent davantage et développent un art de vivre ensemble dans des endroits dépourvus de présence policière. « *La construction des relations de solidarité diminue la violence dans les milieux ruraux* » (Agent de crédit, entrevue n° 04 : 2). Ainsi, les MUSO offrent-elles une autre vision et une autre approche de la communauté locale, une autre façon pour les gens d'agir dans la solidarité sur leur environnement immédiat.

3.7.2. Réseautage

Les mutuelles de solidarité fonctionnent selon une dynamique de réseau. L'organisation TK est d'ailleurs mentionnée, lors des différentes entrevues, comme un regroupement de mutuelles de solidarité dans le Nord-Ouest. En outre, le caractère décentralisé des mutuelles de solidarité s'accompagne d'un ancrage territorial. Le réseau développé entre les mutuelles de solidarité dans la commune de Port-de-Paix favorise des relations de confiance, mais surtout il offre des possibilités d'apprentissage communautaire à travers des visites d'échanges et des rassemblements organisés par les MUSO. Cette dynamique de réseau a débouché sur des partenariats à l'échelon local et national. En effet, les parties prenantes de l'organisation, c'est-à-dire des membres des mutuelles de solidarité ou de mutuelles de solidarité membres de l'organisation TK, s'associent en externe avec d'autres acteurs dans la réalisation de leur projet ou de nouveaux projets. C'est le cas par exemple du projet de création d'une caisse populaire résultant des coopérations nouées à l'interne.

Le réseautage est aussi considéré comme un moyen de mobilisation de ressources. C'est le cas des partenaires qui ont appuyé des mutuelles de solidarité membres de l'organisation paysanne. L'ancrage local des mutuelles de solidarité s'est traduit par un maillage du territoire du Nord-Ouest qui découle d'un effet d'entraînement sur les autres localités et communes avoisinantes. Aujourd'hui, le Nord-Ouest connaît une évolution dans la création des MUSO. Le maillage du territoire est fondé sur des liens marchands (financement), non marchands et ou non monétaires (échanges, partage d'expériences, bénévolat). Ces échanges et ces relations permettent de trouver des solutions inédites à des problèmes et de

produire des apprentissages, des savoir-faire et des comportements. Par exemple des groupes ou des dirigeants de groupes plus anciens sont invités à résoudre des conflits dans d'autres groupes. Des membres qui ont bénéficié de formations dans le cadre d'autres programmes sont invités, au cours des assemblées générales, à partager gratuitement leur connaissance avec leurs pairs. « Nous cherchons à réunir les membres, leur apprendre à réfléchir sur des stratégies et à se défaire de leur mentalité d'attentisme. L'État ne peut pas tout faire, nous pouvons faire quelque chose aussi par nous-mêmes. » (Dirigeant, entrevue n° 09 : 1). De plus, les mutuelles cherchent à soulager les membres-paysans dépourvus de toute forme d'assurance à travers la caisse secours. C'est ainsi que cinq mutuelles ont fusionné dans le but d'offrir des services qui dépassent les capacités d'une mutuelle de façon isolée. Cette grande mutuelle se permet un véhicule de transport dans le but d'alléger les souffrances des femmes enceintes (au moment de l'enfantement) dans la localité :

Dans de notre MUSO, nous avons acheté un véhicule pour desservir la communauté et surtout assurer le transport des femmes enceintes qui autrefois, seraient mortes lorsqu'elles seraient arrivées au moment de l'accouchement en raison du pénible trajet effectué à même nos épaules à l'aide d'un outil fabriqué en bois. (Leader Entrevue n° 18 : 3).

Tableau 8 : Nature des relations des mutuelles de solidarité avec des organismes du milieu

Organismes	Activités réalisées	Période
FODEPE	Accompagnement financier (prêts)	2004-2007
CARITAS	Formation et appui financier (Prêt)	2005
ACLAM	Accompagnement financier (Prêt)	2004-2007
COFIP	Appui technique (production de documents comptables) ; promotion, accompagnement technique et financier.	Depuis 1997
ICKL	Appui technique-formation,	2007-2009
TK	Promotion des mutuelles de solidarité, appui technique, réseautage de MUSO, lobby	Depuis 1999

Enjeux du réseautage

Le réseautage est une stratégie de mobilisation de ressources très forte. Cependant, il comporte certains enjeux, puisqu'il s'inscrit aussi dans un cadre pédagogique par le fait même que les MUSO bénéficient de formations. Et, dans ce cas, le réseau contribue à influencer les actions par l'acquisition de savoirs et de connaissances individuelles et collectives en lien avec les valeurs prônées et la philosophie véhiculée. Prenons le cas des jardins communautaires qui sont une activité nouvelle dans les mutuelles. Nous pouvons

l'envisager comme une action engagée par des adeptes d'une philosophie d'économie solidaire encouragée par des leaders :

Dans notre organisation, nous avons une philosophie qui va dans le sens de l'intérêt collectif. Nous ne partageons pas la philosophie capitaliste, individualiste. Prenons l'exemple de l'activité de stockage comme activité d'économie solidaire chez les paysans dans le Nord-Ouest. Plusieurs paysans mettent ensemble leur semence, la récolte est destinée au stockage, à la vente et à la consommation de tous. L'organisation distribue les terres aux différentes petites organisations membres pour une exploitation collective. (Leader TK, entrevue n° 14 : 1)

Enfin, les MUSO s'engagent de façon conjointe avec leurs partenaires dans une lutte contre la déqualification sociale (de la paysannerie) et territoriale (du milieu rural) et elles entendent infléchir les tendances à la polarisation des services financiers et autres. Ces régulations s'opèrent à travers la participation à des dispositifs d'animation du territoire notamment par la formation et une orientation particulière des flux de financement pour favoriser l'émergence ou la consolidation de nouvelles dynamiques locales. Ainsi, leur forte présence dans les territoires ruraux est-elle l'expression d'une volonté de maintenir des services en direction d'une population souvent défavorisée (notamment l'accès des paysans au crédit).

Le réseautage peut être vu comme un facteur déclencheur non seulement pour le développement des MUSO, mais il vise à sensibiliser les instances de l'État. C'est pourquoi, l'organisation TK a initié une plate-forme d'organisations depuis septembre 2009 dans la section Mahotièrè car « l'organisation TK croit que seule elle n'arrivera pas à se faire entendre par l'État » (Agent de crédit, entrevue n° 30 : 5). Le réseautage est perçu de plus en plus comme stratégie du développement local. D'ailleurs Friedmann (cité par

Fontan *et al.*, 2003) recommande aux microprojets d'actions locales de constituer des réseaux, des confédérations d'organisations populaires pour pouvoir obtenir une reconnaissance et l'appui de l'État. En l'absence de cela, ces microprojets sont considérés comme une façon de soulager la pauvreté. Parallèlement, le Conseil national de Financement Populaire (CNFP), un réseau national d'Institutions de microfinance (IMF) partageant la philosophie de financement populaire et promoteur de MUSO, s'engage dans une lutte de reconnaissance légale de ces structures : un avant-projet de loi a été rédigé de concert avec l'Association Nationale des Institutions de Microfinance d'Haïti (ANIMH). Cette lutte est aussi partagée avec l'organisation TK : *«Actuellement, on est dans une bataille de plaidoirie pour le cadre légal pour que les mutuelles puissent bénéficier du financement de l'État soit de la part de BCA»* (Leader TK, entrevue n° 14 : 2-3)

Bien plus qu'un outil de financement : un instrument de développement communautaire

Dans une vision de développement local, les mutuelles de solidarité en tant qu'initiatives d'économie populaire solidaire offrent des possibilités d'effets structurants économiques et non économiques. Les effets économiques concernent les changements visibles matériels tels que le nombre d'emplois créés, la part de marché financier n'ont pas pu être mesurés dans le cadre de cette recherche faute de statistiques incluant les données relatives aux mutuelles qui, à ce stade, sont encore non règlementées. Mais leur contribution sur l'économie locale a pu être appréciée sous grâce aux témoignages des répondants. Ces derniers ont affirmé que les MUSO ont des retombées économiques sur le territoire qui

seraient considérées comme des effets induits du crédit se traduisant par la capacité de créer et de développer le commerce.

En réalité, l'octroi du crédit confère aux mutuelles de solidarité une utilité sur le plan économique des communautés rurales en dévitalisation. Ce soutien des mutuelles de solidarité augmente les opportunités économiques pour les ménages pauvres par l'octroi de prêts pour développer des activités génératrices de revenus dans un pays où le niveau de chômage est très élevé. Par conséquent, elles répondent aux besoins de croissance de l'économie haïtienne et de promotion d'initiatives privées. En effet, la création ou le développement des activités économiques devrait aboutir à une certaine dynamique dans l'économie locale et une certaine contribution qui est difficilement mesurable pour l'instant puisque les MUSO n'ont pas comptabilisé le nombre de crédits octroyés ou le nombre d'activités financées.

Des retombées très importantes sur le territoire, mais non économiques sont aussi enregistrées. Par exemple, les répondants ont affirmé une fierté, un sentiment d'appartenance à leur communauté qu'ils essaient de revitaliser, de requalifier. Les MUSO ont pu créer une dynamique nouvelle des acteurs locaux (paysans, ASEC, CASEC), privés (ONG), associatifs (les autres organisations existantes) au sein des communautés. Elles ont pu favoriser la diversification des champs d'activités économiques : on a noté une certaine complémentarité des produits financiers adaptés aux réalités et aux besoins des bénéficiaires. Par exemple, certaines mutuelles de solidarité offrent des crédits d'élevage assortis d'un crédit orienté commerce. De même, la durée du crédit est souple et est

fonction de la saison courante dans certaines localités. Enfin, les MUSO ont pu susciter la participation à la mise en œuvre de nouveaux services. C'est le cas du projet de construction d'une coopérative agricole d'épargne et de crédit. La construction du bureau devant servir de lieu d'exécution de ces nouveaux services, dont les MUSO seront des parties prenantes, est déjà réalisée. Ce sont autant d'éléments d'une contribution qui est qualitative avant d'être quantitative, car elle renvoie à la capacité des communautés à transformer leurs problèmes en projets collectifs et à additionner leurs forces.

Somme toute, nous pouvons affirmer qu'il existe un potentiel élevé de mobilisation de ressources de la part de la communauté. Mais cela constitue un autre défi, si l'on se réfère aux expériences dans le secteur coopératif financier et aux résultats issus de mobilisation paysanne dans un autre endroit du pays où les véritables paysans combattants ont perdu le contrôle de leur propre réalisation. Actuellement, les paysans fondateurs de cette coopérative d'épargne et de crédit sont exclus de son administration au profit des catégories aisées et des experts. Ils ont carrément perdu tout le contrôle et dorénavant, la caisse obéit aux logiques d'autres types de clients plus rentables et moins risqués. Tenant compte de cela, il faut faire en sorte que le principe d'appropriation par les parties prenantes demeure et que le dispositif de développement local et d'économie populaire s'appuie mutuellement; et il faut aussi faire en sorte que la nouvelle structure de gouvernance continue à être un dispositif de définition d'enjeux communs aux parties prenantes et d'intérêt collectif.

Les mutuelles de solidarité faisant partie des circuits «informels» jouent un rôle important dans les milieux ruraux. La proximité sociale et culturelle et la personnalisation des

relations favorisent la solidarité et la confiance; la grande simplicité et la flexibilité des procédures et les innovations permettent les réponses des produits financiers aux besoins :

L'essence de la MUSO qui veut embrasser les problèmes que confrontent les gens lui octroie le titre d'un outil indispensable. La paysannerie ne peut être développée en l'absence de ces structures. Je n'en connais pas d'autres compte tenu de mes expériences dans le domaine de la microfinance. Les autres structures de la microfinance n'offrent pas cet espace de débat, de réflexion sur la vie des gens qu'offre la MUSO. Elle a un apport économique : la mobilisation de l'épargne locale. (Responsable d'une ONG, entrevue n° 02 : 4)

Les mutuelles de solidarité sont perçues comme l'espoir de la communauté rurale et comme des outils nécessaires pour le développement rural et surtout pour les milieux en difficulté. En dépit de leurs faiblesses, les mutuelles restent une source de vie pour cette population en butte à de nombreuses difficultés notamment la sécheresse : « *la mutuelle est l'espoir de la communauté rurale* » (Leader TK, entrevue n° 14 : 3). Mais il importe également de bien voir les limites : si le financement pour les besoins de fonds de roulement et de certaines dépenses sociales est assuré, les investissements peuvent difficilement l'être par ces mutuelles. Le soutien des organismes externes et la mise en réseau permettraient d'amorcer une sortie de cette économie de survie vers une accumulation dans un cadre plus collectif. Dans ce sens, l'appui de la coopération internationale à un niveau plus élevé pour le financement de la formation des membres sera encore important. À ce stade, il faut souligner que l'appui international ne se fait pas directement auprès des MUSO, mais auprès de certaines institutions partenaires.

Ce n'est pas seulement une structure d'épargne et de crédit, les MUSO manifestent une complicité avec les nouveaux mouvements sociaux, par exemple avec le mouvement

paysan TK. Nous pouvons avancer l'hypothèse que les mutuelles de solidarité ne sont pas uniquement une association volontaire qui vise à rendre un service financier, mais elles cherchent à lutter pour l'appropriation et le contrôle de la ressource financière pour un développement communautaire. Elles s'inscrivent également dans un cadre pédagogique afin de former les acteurs à une conception de l'économie qui repose sur des valeurs comme celle de l'entraide et de la solidarité.

Des témoignages des acteurs au cours des entrevues laissent percevoir une complicité avec les mouvements sociaux si l'on se réfère aux définitions suivantes : « L'émergence d'une action collective de mobilisation sociale fait généralement suite à une crise socio-économique ou socio-politique qui amène une partie importante des individus d'une collectivité à se sentir marginalisée. » (Fontan *et al.* 2003 : 16). D'ailleurs un responsable de l'organisation paysanne TK, partenaire des mutuelles de solidarité, affirme que : « *nous avons saisi 3, 000 carreaux de terre, nous croyons que ces terres appartiennent à nous paysans, car nous sommes descendants des esclaves qui ont lutté pour avoir ces terres. Nous avons chassé les propriétaires, les bourgeois, les riches* » (Leader TK, entrevue n° 14 : 1). Ces terres sont redistribuées à des paysans membres de l'organisation TK. Ces paysans peuvent être ou non des membres de MUSO. L'économie sociale comme mouvement social peut contribuer à l'affirmation d'une citoyenneté effective et participative (Bourque, 1999).

En encourageant d'abord l'éclosion de pratiques solidaristes d'inspirations démocratiques dans l'activité économique, l'économie sociale prédispose à l'exercice plein et entier de la citoyenneté dans l'espace public. De la même manière, en contribuant au développement de l'emploi, l'économie sociale rend possible l'exercice d'une citoyenneté effective. (Bourque, 1999 : 42 - 43).

La MUSO est utile pour développer la zone, elle y met de la vie et aide à développer le commerce. Concernant la contribution des mutuelles de solidarité à la cohésion économique et sociale des territoires ou l'émancipation des individus d'une part, ou de la production des services délaissés par l'État et le marché d'autre part, les MUSO ont développé des dispositifs de lutte contre l'exclusion bancaire des ruraux. Les mutuelles de solidarité développent une forme de mobilisation de ressources et un mécanisme de garantie solidaire plus morale, basé sur les liens de confiance, proximité géographique, leur accordant un niveau de sécurité et favorisant les gens défavorisés par le système d'accès au crédit. Les pauvres ont actuellement leur carnet d'épargne et de crédit.

Du point de vue de la contribution à la communauté et du point de vue des territoires, nous observons un engagement des MUSO dans le soutien de la vie locale par le développement des activités économiques telles que le commerce, l'agriculture et l'élevage. Les MUSO ne sont pas indifférentes aux actions qui concernent leur communauté. Elles participent aux travaux d'entretien des routes. En mobilisant leurs membres et leurs partenaires autour des problèmes de financement de cette catégorie de la population que constitue la paysannerie, les MUSO ont pu contribuer au financement d'activités se déroulant sur le territoire. Cela leur a valu une portée socio-territoriale forte. De plus, les mutuelles de solidarité ont des effets d'entraînement sur d'autres communes avoisinantes : par exemple, nous avons noté l'émergence d'autres MUSO dans d'autres localités et dans d'autres communes avoisinantes.

3.8. Défis et contraintes

Les MUSO, étant composées de personnes issues de classes sociales défavorisées avec un faible revenu, il est difficile au début de briser le cercle vicieux de la misère sans un financement venant de l'extérieur et connaître véritablement une accumulation. L'épargne étant d'ailleurs une proportion du revenu, il sera très difficile pour les mutuelles de solidarité, évoluant seules et sans apports externes, de satisfaire tous les besoins financiers des membres et d'atteindre la finalité qui est de changer leur vie. Certaines ne seront même pas en mesure d'infléchir significativement l'influence des usuriers dans leur localité. La formation est un autre problème qui est soulevé au cours de l'enquête, tant par les dirigeants que les leaders. L'importance de la formation est soulevée dans le but d'assurer une meilleure gestion actuelle des MUSO et pour répondre aux exigences de leur développement futur.

La portée et les capacités des mutuelles de solidarité sont faibles, pour assurer un financement suffisant dans de bonnes conditions : *«les MUSO nous délivrent de la main des usuriers. Le crédit est adapté, mais le montant accordé demeure insuffisant»* (Membre, entrevue n° 31 : 2). De plus, le contexte économique et l'environnement physique de la zone sont des facteurs non négligeables qui peuvent influencer les résultats des mutuelles de solidarité. Selon les répondants, le contexte économique ne favorise plus le succès du petit commerce qui tend à être privilégié vu les nombreux dégâts enregistrés dans le secteur agricole par les derniers ouragans au cours des cinq dernières années.

Il est vrai que le crédit de fonds de roulement peut avoir un impact positif sur le revenu, mais moins substantiel que l'effet de l'investissement qui est généralement considéré comme le moteur de la production. Selon les répondants, les partenaires ne les encouragent pas à investir dans l'agriculture compte tenu des risques qui lui sont inhérents et qui peuvent paralyser la poursuite de leurs activités. Paradoxalement, la durée du crédit n'a pas été soulevée comme un handicap. En définitive, le financement par l'extérieur et l'autofinancement graduel devront se côtoyer encore pour longtemps si on en juge par la situation de la majorité des mutuelles.

La prédominance du crédit dans le secteur commercial constitue l'une des faiblesses du secteur financier dans son ensemble, car cette caractéristique est également constatée dans le secteur bancaire dont l'activité de crédit est la principale source de revenus bruts et dans le secteur de la microfinance en général. Le financement n'est toujours pas dédié à la production agricole en raison des risques inhérents à ce secteur en Haïti (sécheresse et ouragans). En 2008, les institutions financières qui ont consenti des prêts au secteur agricole ont connu des pertes considérables suite aux quatre ouragans qui ont ravagé Haïti. Elles développent une aversion pour le financement de la production agricole. Pourtant, dans les faits, les membres des MUSO utilisent une partie du crédit pour exploiter leurs parcelles. Il y a un réel attachement à l'agriculture.

3.8.1. Les impacts du séisme sur le fonctionnement des MUSO

Des institutions partenaires des mutuelles de solidarité, tels que le CNFP, ont subi des dommages considérables lors du séisme du 12 janvier 2010 au niveau de leur bureau exécutif. De plus, ce séisme a eu pour conséquence immédiate de provoquer un exode à sens contraire c'est-à-dire de la population de la zone urbaine de Port au Prince vers les campagnes : de nombreuses familles migrantes se sont déplacées en zone rurale vers leurs villages d'origine. Il en résulte que de nombreuses familles d'accueil déjà très appauvries et vulnérables à l'insécurité alimentaire doivent assumer une charge supplémentaire en recevant des familles déplacées totalement démunies. Cette situation est susceptible d'entraîner un risque de non-remboursement des prêts nouvellement engagés du côté des MUSO en raison des nombreux actes de solidarité que les habitants des campagnes ont témoigné à l'égard des réfugiés. Par exemple, les coordonnateurs régionaux du COFIP ont rapporté des difficultés avec lesquelles les MUSO ont été confrontées cinq mois après le séisme :

Les familles paysannes ont accueilli chez elles de nombreux réfugiés – dans certains cas plus de 50 personnes par famille. Malgré l'exode massif en province et dans les zones rurales, très rares sont les organisations qui ont apporté un appui aux réfugiés et aux familles d'accueil. Leurs réserves en vivres et en argent ont ainsi rapidement été épuisées. L'épargne durement accumulée pendant plusieurs années au sein des mutuelles de solidarité s'est réduite comme peau de chagrin. Quant aux activités économiques financées grâce aux crédits accordés par le COFIP, elles se sont pour ainsi dire arrêtées. (Iten et Gachet, 2010 : 4)

Avec l'appui de l'ONG « Main dans la main », le partenaire principal des MUSO dans le Nord-Ouest, le COFIP, a pu continuer à fonctionner. Il a pu venir en aide à la population par la distribution de l'aide urgente. À l'aide des fonds reçus de cet ONG, l'institution

continue ses activités de crédits et favorise la relance des activités de commerce dans le milieu rural.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette recherche nous a permis, par la réalisation d'entrevues avec les différents acteurs s'impliquant dans la promotion, l'accompagnement et le fonctionnement des MUSO, d'identifier les motifs expliquant la création des MUSO ainsi que les apports de celles-ci sur les conditions de vie des individus des communautés rurales et leurs contributions dans le développement rural. Les résultats de terrain nous ont permis de confirmer nos hypothèses de recherche.

Les mutuelles de solidarité, à l'instar des initiatives de l'économie sociale ou populaire solidaire, se sont développées parmi les catégories d'individus vivant dans des conditions précaires et luttant pour améliorer leurs conditions de vie en combattant les pratiques usuraires. En d'autres termes, elles entendent constituer une réponse à des besoins économiques et sociaux. C'est à une condition de nécessité que les mutuelles de solidarité essaient de répondre : celle de l'accès au crédit. En tant qu'initiatives autonomes, créées par un groupe et appuyées par d'autres acteurs, les mutuelles de solidarité cherchent à assurer, en faveur de leurs membres, l'accès aux ressources, la défense de leurs intérêts. Elles constituent aussi un moyen d'insertion des femmes (majoritaires) dans les activités économiques et d'épanouissement des femmes et des hommes dans la vie sociale.

Par ailleurs, comme nous l'avons souligné au chapitre des résultats, les différents acteurs octroient aux mutuelles de solidarité une portée qui dépasse un mécanisme de survie, de débrouille. Ils accordent une importance tant économique que sociale à leurs actions. Les

MUSO peuvent être considérées comme des outils de développement rural local au sens d'«un processus de mobilisation de toutes les potentialités économiques, sociales et culturelles d'un pays, d'une région, ou d'une communauté locale autour d'un certain nombre d'objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations» (Favreau *et al*, 2008 : 9). D'ailleurs, ayant émergé dans un contexte particulier c'est-à-dire dans des territoires victimes de l'inégalité en termes d'accès aux services de base, les MUSO ont acquis par leur mode d'organisation un ancrage territorial les présentant comme une réponse aux problématiques d'accessibilité au financement, et ayant des retombées concrètes telles que l'octroi du crédit. Elles ont contribué à une autonomie et une prise en charge personnelle de leurs besoins par les membres. Dans ce contexte de précarité, l'entraide devient, au sein de la MUSO, de plus en plus importante comme facteur de résolution de certains problèmes sociaux. Les MUSO sont perçues comme des réponses constituées contre la dévitalisation économique et sociale de leur milieu. En cela, elles tentent de répondre à un besoin social. C'est dans ce sens que les auteurs Defourny et Favreau (1996) ont souligné que l'économie sociale émerge face à la montée de nouveaux défis sociaux. Notre recherche a permis de réaffirmer les liens entre l'économie populaire solidaire et le développement économique communautaire mis en évidence dans notre revue de littérature. En effet, les MUSO, à l'instar des initiatives d'économie populaire solidaire ou sociale subordonnent la recherche du profit à la satisfaction des besoins économiques et sociaux. Elles ont aussi, une visée de satisfaction des besoins en réaction à la marginalisation sociale et économique par la démocratisation de l'accès aux ressources stratégiques (financement). Elles ont aussi contribué à la revitalisation économique du

territoire par la création ou le développement d'activités économiques notamment le petit commerce.

Les mutuelles de solidarité ont développé une modalité différente d'affectation de surplus. Celui-ci est distribué également aux membres. Elles représentent un cas typique de construction conjointe de l'offre et de la demande. Cette construction se fait aussi avec des partenaires financiers. C'est le cas du crédit-élevage dans une section un peu montagneuse (périphérique) qui est issu de la demande des membres et des négociations avec le partenaire.

En tant que structures autogérées, les MUSO ont promu la valorisation des ressources locales (compétences internes). En effet, la gestion des MUSO est assurée sur la base de bénévolat des membres. Parallèlement, cette valorisation des compétences locales offre des perspectives en termes d'ouverture sociale pour les dirigeants (émergence de leaders).

Les mutuelles de solidarité fonctionnent en dehors d'un cadre légal 13 années après leur émergence dans le milieu haïtien. Cependant, il faut souligner qu'elles bénéficient de la tolérance et de la bienveillance des pouvoirs publics. D'une manière indirecte, ceux-ci ont reconnu la portée sociale et économique des MUSO le 19 mars 2009. À cette date, un arrêté reconnaissant d'utilité publique le Conseil National de Financement Populaire⁷ pour son œuvre a été publié dans le journal officiel *Le Moniteur*. Les MUSO sont des activités non réglementées, utiles à la survivance des familles paysannes, mais pratiquement pas inscrites

⁷ Fondé en 1998, le Conseil national de financement populaire (CNFP) est une association haïtienne regroupant actuellement neuf membres. Il travaille à la promotion et au renforcement du financement populaire en Haïti avec un positionnement marqué pour le milieu rural.

dans un processus continu d'accumulation tenant compte de la précarité de l'environnement immédiat (climat) où elles évoluent et de l'insuffisance d'appuis financiers et techniques nécessaires à leur développement. Pourtant, leur inscription dans le développement économique communautaire est réelle en raison de leur capacité de mobilisation de ressources. C'est pourquoi Laville (1994 : 202) nous met en garde «d'assimiler l'économie populaire à un amas d'activités transitoires, peu rentables et marginales». Aussi, les mutuelles de solidarité n'ont-elles pas qu'une fonction de régulation dans les milieux ruraux, en dépit de leur peu de ressources et de leur faiblesse de gestion administrative.

Les défis et les contraintes auxquelles sont confrontées les MUSO nous amènent à formuler quelques recommandations. Concernant le crédit rural, le ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) a déjà rédigé un plan d'investissement et de croissance agricole qui prévoit de nouvelles orientations et de nouvelles stratégies pour le secteur. Globalement, cette nouvelle orientation du secteur vise à redonner un leadership à l'État à travers la création d'une institution nationale capable d'orienter les interventions dans le secteur du crédit. Cette vision stratégique prône le partenariat avec les institutions financières privées et soutient l'élargissement du crédit au monde rural agricole. Pour encourager les institutions à augmenter leur portefeuille de Crédit agricole, le MARNDR vise, dans le contexte post-séisme, à mettre en place un système de garantie des prêts agricoles doublé d'un système d'assurance crédit. Une série d'activités est également prévue pour atteindre ces objectifs, parmi lesquelles l'appui à l'amélioration et au renforcement du cadre légal et réglementaire. Cette dernière activité d'un enjeu majeur pour les MUSO est un peu vague, imprécise. C'est pourquoi nous

souhaitons une révision du cadre légal qui tienne compte des nouvelles dynamiques du milieu rural en vue d'assurer une coordination des actions des MUSO. Les politiques de développement rural devraient tenir compte des MUSO en tant que structures financières communautaires sans nuire à leur autonomie.

De plus, les habitants des zones rurales peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan dans la reconstruction de ce pays. Port-au-Prince est détruit, mais pas l'ensemble du pays. Cette reconstruction doit encourager la relance de la production nationale par des politiques publiques incitatives d'autant plus qu'une économie rurale forte se présente sur la scène comme la voie qui permettrait d'absorber les nombreux exilés qui fuient Port-au-Prince depuis le tremblement de terre. C'est pourquoi, les nouvelles politiques publiques et particulièrement les politiques agricoles et rurales devraient doter les régions du pays de capacité à retenir à moyen et long terme, une partie des exilés du séisme en leur donnant la possibilité d'un réel salut économique et social. C'est l'occasion de concrétiser la décentralisation économique tant attendue de ce pays.

Du point de vue du mode de fonctionnement des MUSO, il faudrait renforcer les modalités de gestion démocratique qui ne seraient efficaces que par un investissement dans la formation des membres. Celle-ci est aussi importante pour le développement du secteur. L'appui de la coopération internationale à travers les institutions partenaires, dans un cadre de financement solidaire, permettrait de pallier dans ce cas les insuffisances dans le domaine de la formation des membres.

Un meilleur soutien des organismes externes ou de l'État pourrait amorcer une sortie de cette économie de subsistance vers une accumulation. Le maillage du territoire en MUSO est important, mais il devrait être associé à une plus grande variabilité de l'offre des produits et à une coordination des actions des institutions partenaires pour mieux satisfaire les besoins de la population.

Limites de la recherche

Ce travail de recherche comporte un apport considérable, car il a permis, par la méthode qualitative, d'identifier la contribution des MUSO qui connaissent un essor dans les milieux ruraux haïtiens depuis environ treize années. Toutefois, il y a lieu de mentionner certaines limites concernant l'incapacité de mesurer la contribution des MUSO à l'économie rurale et le nombre d'emplois créés dans l'économie. Ces limites sont liées à la non- disponibilité de statistiques officielles sur ces activités et à l'absence d'un cadre réglementaire pour le fonctionnement des MUSO. Si nous n'avons pu mesurer le nombre d'emplois créés et la contribution des MUSO à l'économie rurale, en revanche, notre recherche a permis d'identifier les apports spécifiques des MUSO aux conditions de vie des membres et leurs retombées sur les communautés rurales. Elle montre un autre aspect des initiatives de l'économie populaire souvent analysées sous l'angle de la survie en témoignant de la montée de dynamiques d'autopromotion socio-économiques que déploient des acteurs populaires lorsque l'État semble démontrer une carence dans sa réponse à la demande sociale.

Le contexte du séisme survenu le 12 janvier 2010 a écourté notre période d'enquête. Les entrevues avec les membres sont dominées par les dirigeants, ce que nous cherchions à éviter vu que notre recherche s'intéresse aux retombées des MUSO sur les conditions de vie des membres et sur la communauté. Cependant, en dépit du fait que le terrain se faisait ailleurs qu'à Port-au-Prince, le climat n'était plus propice à poursuivre nos enquêtes.

RÉFÉRENCES

- ALBARELLO, L. 2007. « L'approche qualitative » chap.2 de *Apprendre à Chercher : L'acteur social et la recherche scientifique*. Bruxelles : De Boeck, p.57-98.
- ALCOLEA-BURETH, A.-M. 2004. « Finance solidaire : une illustration de l'économie solidaire ». *Revue Économie et solidarités*, vol.35, nos 1-2, p.163-174.
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA MUTUALITÉ. <http://www.aim-mutual.org/index.php?page=13> [page consultée le 9 décembre 2010]
- ASSOGBA, Y. et L. FRÉCHETTE. 2007. « Le développement des communautés en Afrique de l'Ouest ». Dans *L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique*, sous la direction de BOURQUE, D; Y. COMEAU; L. FAVREAU et L. FRÉCHETTE, p. 383 - 401. « Pratiques et politiques sociales et économiques ». Québec : Presses de l'Université du Québec.
- ASSOGBA, Y. 2008. « Économie sociale et populaire : Aperçu général », Chap.5 de *Développement communautaire en Afrique*. Québec : Presses de l'Université Laval, p.63-73.
- BERTHIER, N. 1998. *Les techniques d'enquête : Méthodes et exercices corrigés*. Paris : Armand Colin, 254 p.
- BIDET, Éric. 2000. « Économie sociale : un éclairage théorique sur un concept méconnu ». *Revue Économie et solidarité*, vol. 31, numéro 2, p.64-80.
- BOIVIN, L. et M. FORTIER (dir.).1998. *L'économie sociale : L'avenir d'une illusion*. Montréal : FIDES, 229 p.
- BOUCHER, J. 2004. « Mouvements sociaux et économie sociale; un arrimage en constante reconstruction ». *Revue Économies et Solidarités*, vol.35 no1-2, p.17-26.
- BOUTIN, G. 2008. *L'entretien de recherche qualitatif*. Québec (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 171p.
- BOYÉ, S.; J. HAJDENBERG et C. POUSAT. 2006. *Le guide de la Microfinance : Microcrédit et épargne pour le développement*. Paris : Editions d'Organisation, 304 p.
- BRASSARD-DUPPERÉ, M.-E. 2005. « L'économie populaire solidaire, outil de reconstruction de la paix : le cas du Chili ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Outaouais : Université du Québec en Outaouais, 203 p.

- CARITAS-HAITI. <http://www.caritashaiti.org> [page consultée le 20 juillet 2010].
- CASTEL, O. 2003. « La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud ». *Série comparaisons internationales*, no.4. Université du Québec en Outaouais, 21 p.
- CHAMBERS, R. 1990. *Développement rural : La pauvreté cachée*. Paris : Karthala, 374 p.
- COMEAU, Y.; L.FAVREAU; B. LÉEVESQUE et M. MENDELL (dir.). 2001. « Insertion, l'emploi et microfinance, aperçu historique et théorique ». Dans *Emploi, économie sociale et développement local*, p. 52-77 « Collection pratiques et politiques sociales ». Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec.
- CONSEIL NATIONAL DE FINANCEMENT POPULAIRE (CNFP). 2003. *Rapport d'étude sur la situation actuelle et évolutions récentes du financement rural en Haïti*. Haïti, 95 p.
- CONSEIL NATIONAL DE FINANCEMENT POPULAIRE.
<http://www.knfp.org/actualites.html> [site consulté le 20 mai 2009].
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ. <http://www.coopquebec.coop/fr/site.asp?page=element&nIDElement=2260> [page consultée le 7 décembre 2010].
- CRÊTE, J. 2003. « L'éthique en recherche sociale ». Dans r.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, sous la direction de B. GAUTHIER, p. 243-265. Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université du Québec.
- D'AMOURS, M. 2006. « Les approches théoriques de l'économie sociale », chap.2 de *L'économie sociale au Québec*. Montréal(Québec) : Saint-Martin, p.22-56.
- DEFOURNY, J. et L. FAVREAU. 1996. « Économie sociale et solidaire : les défis de l'emploi ». *Cahiers de la chaire de recherche en développement communautaire*, Série recherche n° 3.
- DEMOUSTIER, D. 2001. *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*. Paris : Syros, 206p.
- DEMOUSTIER, D. 2006. « L'économie sociale et solidaire et le développement local ». Dans *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, sous la direction de CHOPART, J.-N, G. NEVRET, D. RAULT, p.115-132. Paris : La découverte,
- DEVELTERE, P. 1998. *Économie sociale et développement : les coopératives, les mutuelles et associations dans le pays en développement*. Paris : De Boeck, 171p.

- DEVELTERE, P. et B. FONTENEAU. 2004. « Économie sociale, emploi et protection sociale dans un État faible : le cas d'Haïti ». *Comparaisons internationales*, no 17, p.1-17.
- DOLIGEZ, F.1996. « Études comparées de l'impact économique des systèmes de crédit rural ». Dans *Le financement décentralisé. Pratiques et théories*, sous la direction de GENTIL, D. et P. HUGON, 187-202. Paris : Presses Universitaires de France.
- DORNER, V. 2006. «La Décentralisation en Haïti». *Le bulletin de l'APAD*, n° 15, <http://apad.revues.org/document565.html> [Site consulté le 16 août 2010].
- DOUCET, C. et N. PROULX. 2007 « La finance communautaire et solidaire en Afrique de l'Ouest ». Dans *L'Afrique qui se refait : initiatives socio-économiques des communautés et développement en Afrique noire*, sous la direction de FAVREAU, L. et A. S. Fall, p. 271-291. « Collection Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- EDMOND, P. 1994. « La mutuelle d'épargne et de crédit, institution financière de proximité aux confins des secteurs modernes et non officiels dans les pays en développement ». *Coopératives et Développement : Les organisations de l'économie sociale dans la coopération nord-sud*, vol.25, n° 2, p.71-87.
- FALL, A. S. et M. DIOUF (2000). «La société civile en Afrique de l'Ouest: configurations et défis». *Revue Économie et Solidarités*, vol. 31, n° 2, p. 82-109.
- FAVREAU, L.1996. « Mouvement associatif et économie sociale : contribution à une nouvelle gestion du social au plan local et régional ». Dans *Action collective et décentralisation*, sous la direction de CÔTÉ, S., J-L KLEIN, et M.-U PROULX, p.65-86. Rimouski : Université du Québec à Rimouski(GRIDEQ).
- FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE. 2002. *Économie sociale, développement local et mondialisation dans une perspective Nord-Sud* <http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/esdlem.pdf> [document consulté le 20 mars 2010]
- FAVREAU, L. et L. Fréchette. 2002a. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. « Pratiques et Politiques sociales et Économiques ». Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 251p.
- FAVREAU, L., L. FRÉCHETTE et R. LACAHAPPELLE. 2008. « La coopération internationale et l'économie sociale et solidaire », chap.5 de *La coopération nord-sud et développement : Le défi de réciprocité*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p.71-96.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI). 2006. *Document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté en Haïti*.

<http://imf.org/external/pubs/ft/scr/2006/fra/cr06411f.pdf> [document consulté le 15 mars 2009]

- FONTAN, J.-M. et D. Tremblay (dir.), 1994. « Le développement local : sens, concepts et enjeux », chap.4 de *Le développement économique local*. Sainte-Foy(Québec) : Presses de l'Université du Québec, 125-151
- FONTAN Jean-Marc et Juan-Luis KLEIN, 2003. « Reconversion économique et initiative locale. L'effet structurant des actions collectives ». Dans *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile*, sous la direction de FONTAN, J.- M., J.-L. KLEIN et B. Lévesque, p.11- 33. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- FONTENEAU, B. 2000. « Émergence de pratiques d'économie sociale dans le Financement de la santé au Burkina Faso ». *Revue Économie et solidarité*, volume 31, no 2 : 137-157.
- FORTIN, M.-F. 2006. *Fondements et étapes du processus de recherche*. Montréal(Québec) : Chenelière – éducation, 485p.
- FRIEDMANN, J.1992. *Empowerment : The politics of Alternative Development*. Cambridge, MA, et Oxford, UK, Blackwell.
- GRAWITZ, M. 1996. « Les techniques vivantes », de *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p.569-628.
- HOUÉE, P. 2001. *Le développement local au défi de la mondialisation*. Paris : L'Harmattan.109 p.
- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUES ET D'INFORMATIQUE (IHSI). 2007. *Inventaire des ressources et potentialités d'Haïti*. Haïti.
- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUES ET D'INFORMATIQUE. 2001. *Enquête sur les conditions de vie en Haïti*, volume II.[http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/pnud_livre_enquete_volume_II.pdf, page consultée 15 mai 2010].
- IHSI. http://www.ihsi.ht/rgph_resultat_ensemble_education.htm [page consultée le 20 mars 2010].
- IHSI. Http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/ECVHVolumeI/economie_menages.pdf [document consulté mars 2010].

- ITEN, P. et GACHET N. 2010. *Rapport d'activité de Main dans la main: Fondation pour un développement durable cinq mois après le séisme en Haïti*. Genève, Mai 2010. <http://iham.ch/mnmITENjuin2010.pdf> [document consulté le 21 septembre 2010].
- JACQUIER, C. 1999. « L'épargne et le crédit solidaire dans les pays en développement ». Dans *Economie sociale au Nord et au Sud*, sous la direction de DÉFOURNY, J., P. DEVELTERE et B. Fonteneau, p.59-82. Paris : De Boeck et Larcier.
- JEAN, B. 1988 « Le développement rural dans la problématique Nord-Sud : idéologies, théories et pratiques ». *Crise du développement rural et désengagement de l'État au Sénégal*. Abidjan, Dakar, Lomé : Nouvelles éditions africaines, p.155-164.
- KLEIN, J. L. 2006. « Développement local et initiative locale : une perspective d'analyse et d'intervention ». Dans *Le développement social : un enjeu pour l'économie sociale*, sous la direction de TREMBLAY, M., P.- A. Tremblay et S. Tremblay, p.150-163. Québec : PUQ.
- KLENNER, A, A. RAMIREZ, L. RAZETO et R. URMENETA.1990. *Las organizaciones económicas populares : 1973-1990*, Santiago : Programa de Economía del Trabajo (PET), 223 p.
- LARRAECHEA, I. et M. NYSENS. 2007. Chap.4 « L'économie solidaire en Amérique du Sud : le cas du Chili ». Dans *L'économie solidaire : une perspective internationale*, sous la direction de LAVILLE, J.-L, p.145-188. Paris : Hachette.
- LAVILLE, J.-L. 2001. « Vers une économie sociale et solidaire ». *Revue internationale de l'économie sociale*, numéro 281, p. 39-53.
- LAVILLE, J.-L.1994. « L'économie solidaire, un autre regard sur l'économie populaire au Chili » Chap. 4 de *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Paris : Desclée de Brouwer, p.277-300.
- LAVILLE, J.-L.2007. « Les enjeux de l'économie solidaire » de *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Paris : Hachette, p.181-222.
- LEVESQUE, B. 1999. « Développement local et économie sociale : éléments incontournables du nouvel environnement ». *Revue Économie et solidarités*, vol. 30, no 1, p.101-125.
- LÉVESQUE, B. 2002. « Développement local et économie sociale : démocratie et évaluation ». Dans *Développement local, économie sociale et démocratie*, sous la direction de TREMBLAY, M., P.-A. TREMBLAY et S. Tremblay, p.41-68. Sainte-Foy : PUQ.

- LEVESQUE, B. 2007. « Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable : quelques éléments théoriques de sociologie économique et de socio-économie ». *Communication présentée au colloque international de développement territorial durable* (Brésil du 22 au 25 août 2007). Montréal : Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales.
- LUSTIN, D. 2005. *La micro-finance et son rôle potentiel dans l'allègement de la pauvreté et le développement en Haïti*. En ligne. 77 p.
<http://www.eclac.org/publicaciones/xml/3/22703/R881.pdf> [document consulté le 10 février 2009]
- MILES B. Matthew et A. Michael HUBERMAN. 2003. *Analyse des données qualitative*. Paris: De Boeck, 626 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). 2005. *Rapport de Pic Emmanuel sur les Finances rurales*. Haïti, 55 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE SRESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL. 2009. *Actes du Forum national sur le crédit Agricole et Rural*. Haïti, 96 p.
- MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE(MPCE), 2008. *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvret* (DSNCRP 2008-2010). Haïti, 172 p.
- MINISTÈRE DELA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE. 2004. *Carte de la pauvreté*. <http://www.mpce.gouv.ht/cartepauvrete.pdf> [Document consulté, 25 avril 2010].
- MUCCHIELLI, Alex. 2004 (dir.). « Étude de cas » *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, 2^e édition. Paris; Armand colin, p.92- 95.
- MUCCHIELLI, A. et P. PAILLÉ. 2008. *L'analyse qualitative en sciences humaines* 2^e édition. Paris : Armand Colin, 315 p.
- NDIAYE, S. 2005. « Économie populaire et développement local en contexte de précarité : l'entrepreneuriat communautaire dans la ville de Saint-Louis(Sénégal) ». Thèse de doctorat en sociologie. Montréal : Université du Québec à Montréal, 442 p.
- NICOLAS L. V. 2004. « Système de crédit, endettement paysan et développement en milieu rural haïtien ». Mémoire de maîtrise en sociologie. Ottawa : Université d'Ottawa, 131 p.

- PETITCLERC, M. 2002. « La solidarité face au marché : Quelques réflexions sur l'histoire de la Mutualité au Québec ». *Cahiers du CRISES. Collection Études théoriques*, numéro ET0207, 14p.
- PIC, E. 2008. *La contribution des mutuelles de solidarité à l'inclusion financière des ménages ruraux haïtiens*.-FLSEG-Université catholique de Lille, 15 p.
[http:// www.univ-orleans.fr/leo/micro/pic](http://www.univ-orleans.fr/leo/micro/pic) [page consultée le 20 janvier 2009].
- PITRE, R. 2001. « L'économie sociale comme instrumente du développement local ». *Revue Économie et solidarités*, volume 32, n°. 1-2, p. 212-217.
- QUIVY, R. et L. V. CAMPENHOUDT.1996. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, 288 p.
- RESEAU ACCÈS CRÉDIT. www.reseauaccescredit.com [page consultée le 30 mai 2009].
- ROY, N. S. 2003. « L'Étude de cas » dans *Recherche sociale*. PUQ, p.159-184.B. GAUTHIER (dir.),
- SABOURIN, P. 2003. « L'analyse de contenu » Dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, sous la direction de GAUTHIER, B., p.357-385. Sainte- Foy : Presses de l'Université du Québec.
- SAUCIER, C. et N. THIVIERGE. 2000. « L'économie sociale comme facteur de développement et de cohésion. Un portrait du Bas-Saint-Laurent (Québec) ». Dans *Le développement et l'aménagement des régions fragiles à l'ère des mutations globales*, sous la direction de LAFONTAINE, D. et N. Thivierge, p.101-113. Rimouski (Québec) : GRIDEQ/GRIR.
- SAUCIER, C. 2007. « Économie sociale, innovation et développement local : L'exemple de CUMA » *Organisations et territoires*, vol.16, no 1, p.97-104
- SAVARESE, É. 2006. « L'entretien » chapitre.1 de *Méthodes des sciences sociales*. Paris: Ellipses Marketing S.A. : 9-34.
- SEIDMAN, I. E. 1998. *Interviewing as Qualitative Research, A Guide for Researchers in Education and the social sciences*, 2^e édition, New York, London, teachers College Press.
- SERVET, J-M. 2007. « L'émergence de l'économie dite solidaire et son application au Sud ». Dans *L'Économie Solidaire dans les pays en voie de développement*, sous la direction de TSAFACK NANFOSSO, A., p.27-35. Paris: L'Harmattan.

- SIDI. 2009. ec.europa.eu/europeaid/documents/microfinance-e-booklet/documents/pdf-documents/muso-presentation-sommaire-guide_en.pdf, (document consulté, novembre 2009).
- STÖHR, W. B. 2003. « development from Below Vingt ans plus tard ». Dans *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile*, sous la direction de FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et B., p 119-140. Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec.
- TAILLEFER, B. et F. ROSSIER, 2003. *Créer, animer et gérer des mutuelles de solidarité*, 120 p.
- TAILLEFER, B. 2007. « Les mutuelles de solidarité : Bien plus qu'un simple crédit », [http:// www.ccfid.asso.fr/ewb_pages/d/doc_1109.php](http://www.ccfid.asso.fr/ewb_pages/d/doc_1109.php) [site consulté le 20 janvier 2009].
- TSAFACK NANFOSSO R. A. (dir.). 2007. *L'Économie Solidaire dans les pays en développement*. Paris: L'Harmattan, 179 p.
- VACHON, B. 1996 « Mettre le territoire en état de produire : le rôle des facteurs sociaux, culturels et environnementaux dans la démarche de développement local ». Dans *Tendances et débats en développement régional*, sous la direction de COTÉ; S., J.-L. Klein et M.-U. PROULX, p. 285-301. Rimouski : éditions du GRIDEQ.
- VIENNEY, C. (1994). *L'économie sociale*. Paris : La découverte.
- YIN, R. K. 1984. *Case study research: Design and Methods*. London: Sage.
- YUNUS, M. (1997). « La plus ancienne des banques solidaires a favorisé l'émancipation sociale et politique des femmes pauvres du Bangladesh ». *Le courrier de l'UNESCO : Microfinance et pauvreté : inclure les exclus*, Janvier 1997, p.20-23.

LISTE DES ENTREVUES RÉALISÉES

Nombre d'entrevues réalisées : 33

NO	Catégorie
01	Institutions accompagnatrices/ONG.
02	Institutions accompagnatrices/ONG
03	Institutions accompagnatrices/ONG
04	Institutions accompagnatrices/ONG
05	Membre-dirigeant MUSO
06	Membre-dirigeant MUSO
07	Membre
08	Membre
09	Membre-Dirigeant
10	Membre
11	Membre
12	Membre
13	Membre-Dirigeant MUSO
014	Leader/Personnes ressources/ agents de crédit
15	Membre-Dirigeant
016	Membre
17	Membre-Dirigeant

18	Agent de crédit/ personne ressource
19	Membre-dirigeant
20	Membre- Dirigeant
21	Membre- Dirigeant
22	Membre- Dirigeant
23	Membre- Dirigeant
24	Membre- Dirigeant
25	Membre
26	Membre
27	Membre
28	Membre
29	Leader/ personne ressource/ agent de crédit
30	Agent de crédit/ personne ressource/ leader
31	Membre
32	Membre
33	Membre-dirigeant

ANNEXE 1

Guide d'entrevue - Partenaires Mutuelle de solidarité

Appartenance à l'économie sociale

Considérez-vous votre organisation comme une organisation de finance solidaire ou d'économie solidaire ? D'économie capitaliste? Pourquoi?

MISSION DE L'ORGANISATION

LE SOUTIEN OFFERT

1. Origine du soutien
Expliquer l'origine de votre collaboration avec les mutuelles de solidarité
2. Nature du soutien
Quel (s)type(s) de soutien offrez-vous à la mutuelle?
3. Motivation du soutien
Pourquoi avez-vous décidé de soutenir la mutuelle de solidarité
4. Durée de l'appui
Depuis combien temps accompagnez-vous les mutuelles de solidarité?

- **Critère de financement**

Quel sont vos critères de financement?

À quoi est ce que vous vous attendez en finançant la mutuelle de solidarité?

- **Degré d'influence du partenaire sur l'orientation des activités économiques de la mutuelle de solidarité/ Niveau d'autonomie**

Dans le cas où vous financez la mutuelle de solidarité, laquelle d'entre vous a le droit de définir l'objet du financement ?

Relations partenariales/ réseautage

Est-ce-que vous connaissez d'autres organismes ou associations qui œuvrent dans la commune de Port-de-Paix?

Est-ce-que vous connaissez d'autres organismes ou associations qui accompagnent ou appuient des mutuelles de solidarité dans la commune de Port-de-Paix?

Apports au milieu

Selon vous, quel est l'importance des mutuelles de solidarité pour les communautés rurales ?

Est-ce que vous croyez que la mutuelle de solidarité est utile pour le développement du milieu rural? Pourquoi ?

Quels peuvent être les apports de la mutuelle de solidarité pour les communautés rurales?

ANNEXE 2

Guide d'entrevue - dirigeants mutuelles de solidarité

- CONDITIONS D'ÉMERGENCE DE LA MUTUELLE DE SOLIDARITÉ DANS LA LOCALITÉ
- LES OBJECTIFS POURSUIVIS
- LES TYPES DE SERVICES OFFERTS À LA COMMUNAUTÉ
- MOBILISATIONS DES RESSOURCES FINANCIÈRES
- PARTENARIAT ET CONCERTATION
 1. Partenaires et collaborateurs locaux
 2. Partenaires et collaborateurs au niveau national
 3. Partenaires et collaborateurs au niveau international
- TYPE DE SOUTIEN REÇU (technique, financier et autres):
 1. Niveau local
 2. Niveau national
 3. Niveau international
- PERFORMANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE
- FINANCEMENT EXTÉRIEUR
- NÉCESSITÉ ET IMPORTANCE
- PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION
- IMPACT SUR LA SATISFACTION DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ
- SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE
- DÉVELOPPEMENT LOCAL

Retombées de la mutuelle sur la communauté et sur les conditions de vie des membres
Apport de la mutuelle de solidarité pour le développement du milieu

- AVENIR DE LA MUTUELLE DE SOLIDARITÉ DANS LA COMMUNAUTÉ

ANNEXE 3

Guide d'entrevue - membres de la mutuelle de solidarité

Date de l'entrevue :

Objectifs d'adhésion

1. Occupation :
2. Depuis quand êtes-vous membre de la mutuelle de solidarité ?
3. Evoquez des raisons justifiant votre adhésion à la mutuelle de solidarité
4. Actuellement, êtes-vous membres (ou clients) d'une autre structure de financement dans la communauté?

Motifs de mise en place des mutuelles, enjeux et défis

5. Comment expliquez-vous l'émergence des mutuelles de solidarité dans votre localité ?
6. Pour vous, qu'est-ce qui constitue la force de la mutuelle de solidarité ?
7. Qu'est-ce qui constitue les faiblesses de la mutuelle de solidarité ?
8. Qu'est-ce qui vous motive à rester dans cette mutuelle de solidarité?
9. Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à laisser la mutuelle de solidarité?
10. D'après vous, quelles sont les principales contraintes de la mutuelle ?
11. Quel avantage non financier tirez-vous de votre adhésion a la mutuelle de solidarité ?

La mutuelle de solidarité et les besoins financiers des individus

12. Quels types de service bénéficiez-vous depuis votre adhésion à la mutuelle de solidarité?
13. À quoi les crédits obtenus vous-ont-ils servi ?
14. Est-ce que les caractéristiques du crédit conviennent à vos activités ?

15. Quelle est la contribution de votre adhésion à la mutuelle de solidarité dans votre activité ?
16. Quels sont les effets des crédits obtenus sur vos activités depuis votre adhésion à la mutuelle de solidarité ?
17. Parmi vos activités, laquelle est la plus adaptée au crédit de la mutuelle de solidarité ? Pourquoi ?
18. Comment appréciez-vous les services offerts par les mutuelles de solidarité par rapport aux autres structures financières dans le milieu ?

Membership

19. Est-ce que vous vous impliquez dans le fonctionnement de la mutuelle de solidarité ?
20. Est-ce que vous vous sentez libre d'exprimer votre opinion lors des assemblées générales?
21. Participez-vous à toutes les rencontres de la mutuelle de solidarité ?
22. Quelle appréciation faites -vous de ces rencontres ?
23. Enumérez les fonctions que vous avez occupées depuis votre adhésion au sein de la mutuelle de solidarité.
24. Est-ce que vous êtes satisfait du travail que fait la mutuelle de solidarité pour vous ?
25. Connaissez-vous d'autres mutuelles dans la localité ?
26. Comment appréciez-vous les liens de solidarité entre les membres ?

Impacts sur les conditions de vie des individus

27. Quelles sont les utilisations que vous faites de vos crédits ?
28. Est- ce que vous éprouvez des difficultés pour le remboursement du crédit ?
29. Quels sont les apports de la mutuelle de solidarité sur vos conditions de vie ?
30. Quelle appréciation faites-vous de l'utilité de la mutuelle de solidarité?
31. Quel changement votre adhésion à la mutuelle de solidarité a-t-elle provoqué dans votre vie familiale ?

32. Quel changement votre adhésion à la mutuelle de solidarité a provoqué dans votre développement personnel ?
33. Les services offerts par la mutuelle de solidarité ont-ils contribué à l'amélioration de vos conditions de vie ? Expliquer ?

Développement économique communautaire

34. Comment percevez-vous les relations entre la mutuelle de solidarité et la communauté ?
35. Comment voyez-vous les relations entre la mutuelle et ses partenaires ?
36. Selon vous, quel est l'apport de la mutuelle de solidarité à la communauté ?
37. Est-ce que vous croyez que la mutuelle de solidarité est utile pour le développement du milieu ? Pourquoi ?

Je vous remercie de votre participation

ANNEXE 4

Tableau des indicateurs d'analyse

Concepts	Dimensions	Sous-dimensions	Sous-sous-dimensions	indicateurs
Mutuelles de solidarité	associative	Gestion démocratique	Mode prise de décision	<p>Mode de constitution du comité de gestion (sélection ou élection)</p> <p>Une personne=une voix</p> <p>Le taux de rotation au niveau du comité de gestion</p> <p>Taux de participation des membres</p> <p>Déroulement d'une réunion</p>
		Participation et implication des membres	Engagement envers la mutuelle de solidarité	<p>Présence régulière à l'Assemblée générale et autres réunions</p> <p>Fréquence des réunions</p> <p>Participation au financement des activités</p> <p>Païement des cotisations</p> <p>Bénévolat</p>

	Sociale	Solidarité de proximité	Renforcement des liens de solidarité Qualité de relations entre les membres de la mutuelle de solidarité	Durée des rencontres Aide et secours accordés Contenus des réunions (thèmes abordés)
	Économique	Activités économiques	Principes, règles et valeurs qui déterminent les activités	Détermination de l'activité par les usagers Types de service offerts Niveau d'adaptation de services offerts aux Besoins des membres Usage de la réserve
			Performances financières	Nombre de prêts accordés Volume de prêt Taux de remboursement, Taille du prêt Objet du financement Niveau de la réserve/ fonds propres Proportion du financement provenant de l'extérieur pour l'octroi de crédit aux membres

Développement économique communautaire	Économique	Création d'activités Revitalisation économique	Nombre d'emplois créés Nombre d'activités financées Types d'activités financées Nombre de personnes financées
	Sociale et communautaire	Empowerment (accroissement de la capacité d'intervention de la collectivité)	Degré d'influence des MUSO sur le marché des usagers dans le milieu (part de marché) Place de la mutuelle dans les prises de décision au sein de la communauté Acquisition de pouvoir de décision au sein de la communauté Émergence de leaders membres de la MUSO au sein de l'espace public local Degré d'autonomie dans l'orientation de la MUSO
	Local	Démarche partenariale Effet structurant sur le territoire Relation avec la commune (ancrage)	Formation de réseaux/partariat avec d'autres MUSO Existence de lien avec d'autres organisations communautaires et /ou ONG, l'État Mode de mobilisation des ressources Mode coopération avec d'autres acteurs du milieu Degré élevé de participation de la MUSO dans les affaires qui concernent la collectivité

Conditions de vie	Économique	Accumulation	Augmentation du revenu Augmentation du patrimoine Statut foncier
	Sociale	Mode de valorisation de la main-d'œuvre des membres au niveau de la communauté Meilleure représentation sociale Valorisation de l'individu Estime de soi Empowerment individuel	Achat de main d'œuvre agricole Vente de main d'œuvre agricole Échange de main d'œuvre agricole Qualité de l'habitat Confiance en soi Sa perception de soi au sein de la famille et de la communauté Nouvelles capacités et habiletés accès à des séances de formation

